



Assemblée nationale

journal des Débats

Troisième session — 31^e Législature

Le mercredi 22 mars 1978

Vol. 20 — No 14

Président: M. Clément Richard

Table des matières

Débat sur le message inaugural	
M. Fernand Lalonde.....	609
M. Jean-Pierre Jolivet.....	613
Dénouement de la prise d'otages à Saint-Jérôme.....	617
Débat sur le message inaugural (suite)	
M. Fabien Cordeau.....	617
M. André Marchand.....	621
M. Patrice Laplante.....	625
Mme Thérèse Lavoie-Roux.....	628
Dépôt de documents	
Entente Canada-Québec en matière d'immigration.....	634
Rapport du Conseil consultatif de l'environnement.....	634
Projet de loi no 4 — Loi modifiant la Loi sur les biens culturels	
Première lecture.....	634
M. Denis Vaugeois.....	634
Vote sur cette motion.....	634
Pétition relative à des violations des droits de la personne.....	635
Projet de loi no 1 — Loi modifiant la Loi du ministère des Transports	
Première lecture.....	635
M. Lucien Lessard.....	635
Questions orales des députés	
Situation au collège de Limoilou.....	635
Livre blanc sur les relations entre les locateurs et les locataires.....	638
Projet de délégation générale du Québec à Dakar.....	639
Représentation anglophone au Conseil de la langue française.....	640
Aide à la construction de réseaux d'aqueduc.....	642
Grève dans trois quotidiens.....	643
Dénouement de la prise d'otages à Saint-Jérôme.....	644
Motion de félicitations à l'endroit de la Sûreté du Québec.....	645
M. Marc-André Bédard.....	645
M. Fernand Lalonde.....	645
M. Serge Fontaine.....	646
M. Gérard D. Levesque.....	646
Motion pour faire siéger la commission des richesses naturelles.....	647
Dénouement de la prise d'otages (suite)	
M. Gérard-D. Levesque (suite).....	649
M. Maurice Bellemare.....	652
M. Robert Burns.....	654
M. Noël Saint-Germain.....	655
Mme Thérèse Lavoie-Roux.....	656
Ajournement.....	659

L'exemplaire, 35 cents - Par année, \$8 - Cheque à l'ordre du Ministre des Finances
Adresse: Service des Documents Parlementaires
Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement, Québec
G1A 1A7

Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1762

Le mercredi 22 mars 1978

(Dix heures dix-sept minutes)

Mme le Vice-Président: A l'ordre, mesdames et messieurs!

M. le leader parlementaire du gouvernement.

M. Burns: Mme le Président, je vous demanderais d'appeler, s'il vous plaît, l'article 197 de notre feuilleton. Je m'excuse auprès de nos collègues, il est assez volumineux que je pense que tout le monde ne l'a pas reçu encore. Mais, dans le courant de la journée, cela devrait être corrigé cette situation. L'article 197, bien sûr, Mme le Président, et... Pardon!

M. Levesque (Bonaventure): Les gens sont bien curieux.

Débat sur le message inaugural

M. Burns: Je vais vous lire l'article 197. Il concerne la reprise du débat sur le message inaugural et sur les motions de censure de M. Levesque (Bonaventure): "Que cette Assemblée blâme sévèrement le gouvernement de son incapacité à redresser la situation économique du Québec". De monsieur... Vous m'en dispensez? Merci.

Alors, hier soir, le député de Laviolette avait demandé l'ajournement du débat.

Mme le Vice-Président: M. le député de Laviolette.

M. Jolivet: Mme le Président, un instant. Pour permettre au député de Marguerite-Bourgeys de participer à la commission parlementaire, je lui céderais ma priorité tout en conservant mon droit de parole.

Mme le Vice-Président: M. le député de Marguerite-Bourgeys.

M. Fernand Lalonde

M. Lalonde: Mme le Président, je voudrais d'abord remercier le député de Laviolette de sa compréhension et de son amabilité à mon égard qui aident le déroulement du débat sur le discours inaugural.

Le discours inaugural est l'occasion pour le député de discuter les projets du gouvernement pour la session qui commence, projets tels que présentés par le message inaugural du premier ministre.

Toutefois, aujourd'hui, nous sommes en présence d'une situation inusitée. Après à peine quinze mois d'exercice du pouvoir, le gouvernement du Parti québécois fait preuve d'hésitation, de recul qu'on ne reconnaît généralement qu'aux gouvernements fatigués. Voyons de quelle manière le premier ministre nous propose son programme.

Tout d'abord, le premier ministre nous fait une confiance qui est de nature à arracher les larmes,

il nous avoue qu'il est tiraillé. Il est tiraillé dès le premier paragraphe quand c'est avec un mélange de confiance et d'anxiété qu'il, comme les autres Québécois, dit-il, a vu arriver 1978.

(10 h 20)

On sait que le premier ministre est sujet aux tiraillements. Il l'a été lors du projet de loi no 1, il l'a été lors du projet de loi no 101. Il nous a livré à peine un petit discours pleurnichard en troisième lecture d'un projet de loi qui devait être une des pierres d'assise de la politique de ce gouvernement. On ne doit donc pas se laisser surprendre ni s'inquiéter outre mesure, car dans son cas, c'est une question chronique. Quant à la confiance dont il assaisonne son anxiété, je dis au premier ministre et à ce gouvernement de faire vite, car au train où vont les choses au Québec, il ne restera pas beaucoup de confiance de la part des Québécois envers le gouvernement.

A force d'imposer aux Québécois des schèmes abstraits concoctés par quelques merveilleux m'as-tu-vu du Parti québécois, comme l'assurance automobile, l'achat d'Asbestos Corporation et la loi-drapeau 101, c'est au compte-goutte qu'on devra mesurer bientôt ce qui restera de confiance envers ce gouvernement. De 57% en avril 1977, la faveur populaire du Parti québécois est tombée à 38% en février 1978. En dix mois, 20% de la population ont laissé le Parti québécois et sont passés au Parti libéral qui a monté d'environ 20% à 40% durant la même période. L'explication de notre tiraillé national, il fallait s'y attendre, c'est la faute aux Anglais! Pourtant, qui étaient ces 20% perdus par le Parti québécois? Des Anglais? Je ne vous le demande pas, c'est complètement ridicule.

Pourquoi cette crise de confiance des Québécois à l'égard de leur nouveau gouvernement? Je vais vous en donner quelques suggestions plus tard. Pour venir directement au discours inaugural, ce qui est intéressant d'examiner, c'est la série de mesures proposées par le Parti québécois pour rétablir la confiance. D'abord, des slogans. J'entends encore le premier ministre lancer avec nostalgie et incrédulité le "tous pour un" illusoire qu'on trouve à la page 2 du discours inaugural. On sait qui serait le "un" s'il pouvait traduire dans les faits un vœu aussi irréalisable. Alors, illusion sans aucun doute, ce ne seront pas tous les Québécois qui seront pour le premier ministre, ce ne sera pas "tous pour un".

Les dictons et les slogans ne suffiront pas, il faut tenter autre chose. Alors, embarquons l'Assemblée nationale dans le coup. C'est la faute à l'Assemblée nationale si la situation économique est désastreuse. Je vous lis, à la page 2 du discours inaugural, ce que le premier ministre dit: Mais on peut certes affirmer plus modestement que nous devons tous avoir le même intérêt à faire de cette session de 1978 celle d'un élan parlementaire concret et productif devant lequel les Québécois auront plus que d'habitude le sentiment de voir fonctionner à leur avantage une Assemblée véritablement nationale. Le premier grand souci que cela doit évidemment nous imposer, c'en est

un qui rejoigne cette anxiété — on revient à l'anxiété — que nous inspire la situation économique.

Mme le Président, quel bel exercice de transfert de culpabilité! Mais le premier ministre se rend-il compte que l'Assemblée nationale ne peut qu'étudier les projets de loi et les démarches du gouvernement, ne peut que les critiquer, les rejeter ou les adopter, mais qu'il appartient au gouvernement de décider lui-même des démarches qu'il doit prendre, des efforts qu'il doit faire pour la relance économique.

On tient l'Assemblée nationale responsable, à cause peut-être — c'est peut-être ce que le premier ministre avait en arrière-plan — de l'opposition vigoureuse dont le Parti libéral a été responsable au cours de la première session, c'est-à-dire en 1977. Est-ce que le premier ministre reproche à l'Opposition d'avoir été vigoureuse et dynamique? Est-ce qu'il voudrait que l'Opposition fasse nouveau style, genre Union Nationale 1977, c'est-à-dire dire oui tout le temps? Non, Mme le Président, je ne pense pas que le premier ministre doive s'attendre que nous laissions faire le gouvernement dans toutes les chimères qu'il tente d'imposer à la population.

Ensuite, dans le discours inaugural, le premier ministre met la faute sur le fédéralisme. Il s'attaque au fédéralisme en embarquant tout le Québec dans le coup. Je cite, à la page 3: Pour tâcher de sauver le fédéralisme, on a desservi et caricaturé le Québec. Cela devient maladif dans le cas des péquistes, Mme le Président. Si on a caricaturé quelque chose, peut-être quelques péquistes, c'est peut-être ce gouvernement qui mérite bien la caricature — en fait, il en est une vivante — ce n'est sûrement pas le Québec. A force de tenter d'embarquer tous les Québécois dans sa barque qui est en train de couler, Mme le Président, je pense que le premier ministre rend un mauvais service à tous ses concitoyens.

Après, on fait appel aux agents de l'économie, à la page 4, et je lis: "Or, ce devoir, il faut le souligner, il n'appartient pas seulement à l'Etat. Tous les autres agents importants de la vie économique, etc." Au cas où on ne le saurait pas, pour les députés du Parti québécois, ce que sont les agents de l'économie, je vais vous dire que cela inclut les inféodés, les bâtards, les vendus, les sans âme et les sans patrie. Il y a d'autres qualificatifs que j'entends à ma gauche, mais que le vocabulaire m'interdit de vous répéter. Apparemment, le gouvernement se sert de ce qualificatif.

Mme Lavoie-Roux: C'est le premier ministre qui l'a dit, ce n'est pas moi.

M. Lalonde: Je le sais. Alors, voilà quelle logique se permet le premier ministre qui, à New York et ailleurs, traite nos hommes d'affaires, nos entrepreneurs québécois, aussi québécois que le premier ministre et que tous ses péquistes, de bâtards, d'inféodés et de vendus et qui, ensuite, vient nous pleurnicher un petit discours inaugural cucul en disant: Il faut que ce soit eux qui nous sauvent.

Mme le Président, je pense que là on voit encore le sérieux de ce gouvernement. Le premier

ministre rappelle ensuite le sommet économique qu'il a rapidement — pourtant tout le monde le sait — trahi par le bill 45. Et, ô grande trouvaille, il propose alors un secrétariat permanent. Voilà. Il fallait y penser, on va sauver l'économie avec un secrétariat permanent. De la structure. D'habitude, cela frappe un gouvernement après cinq ou six ans de pouvoir et celui-ci, c'est déjà fait. Pour aboutir ensuite à l'appel aux femmes. Ce gouvernement sera sauvé par les femmes. Je vous dis que c'est bien méconnaître nos Québécoises qui, oui bien sûr, sont prêtes à collaborer, par leur comportement, à une politique de relance économique, mais encore faut-il une véritable politique de relance économique. Et quelle est-elle cette politique? Des promesses de tout faire, mais rien de précis. Aussi, on a le Palais des congrès, mais c'est pour dans deux ans. Et il y a l'amiante où nous engloutirons des centaines de millions de dollars dans l'achat d'une mine sans créer un seul emploi.

Après, le premier ministre fait un petit tour à Ottawa, à la conférence sur l'économie dont tous les Québécois et les Canadiens se souviennent pour la conduite indigne et infantile de notre honte nationale qui n'a rien trouvé de plus sérieux à faire que de claquer la porte à la première contrariété. Et dire que cela veut s'associer avec le Canada! Vous voyez cela d'ici, Mme le Président, après deux jours de négociation et à la première frustration, ce n'est pas la souveraineté-association que ce gouvernement péquiste nous proposera, ce sera le séparatisme tout court.

Dans les choses plus concrètes, on parle de rattrapage pour les centres d'accueil pour personnes âgées. Voulez-vous que je vous en parle du rattrapage en ce qui concerne les personnes âgées du comté de Marguerite-Bourgeoys? Pour les personnes âgées du comté de Marguerite-Bourgeoys, le rattrapage veut dire qu'un centre d'accueil dont la construction devait commencer en décembre 1976 est encore à l'état de la planification en 1978. Les électeurs du comté de Marguerite-Bourgeoys, Mme le Président, vont sûrement parler de rattrapage à ce gouvernement lors des prochaines élections générales; je vous le promets.

(10 h 30)

Ensuite, on passe aux loisirs et là on voit jusqu'à quel point les pirouettes ne font pas peur à ce premier ministre. Tout en promettant une politique sans la moindre odeur de dirigisme, puisqu'il s'agit de la portion de notre temps qui est libre et doit le demeurer, est-ce que les Québécois n'ont pas droit à la liberté en d'autres temps? Est-ce que c'est seulement au moment des loisirs que ce gouvernement permettra aux Québécois d'exercer leur liberté? Je ne le sais pas, mais il semble que, au moins, on a ici une certaine promesse de liberté de la part de ce bon gouvernement à l'égard de nos loisirs. Nous vous en remercions beaucoup. Mais c'est trop court.

Tout de suite après, on parle de l'instauration de nouveaux ministères dans le domaine des loisirs. Si vous voyez une certaine cohérence, Mme le Président, je ne pense pas que beaucoup de

Québécois fassent de même. Comment peut-on en même temps promettre aux Québécois de leur conserver leur liberté au niveau des loisirs et, ensuite, promettre la formation de nouveaux ministères?

M. le Président, le premier ministre ne recule devant rien pour tenter de meubler son message inaugural vide. Il a même recours aux mensonges. A la page 21, il dit ceci, et je cite: "Touchant les entreprises, par exemple, il n'est pas inopportun de noter que l'implantation des organismes et des programmes de francisation s'avère, jusqu'à présent, bien plus facile qu'on ne le craignait." Fin de la citation.

Or, M. le Président, je dis que si le premier ministre veut faire croire aux Québécois que l'implantation des programmes de francisation va facilement, il a menti, il se conte un mensonge, il ne dit pas la vérité, et je vais vous dire pourquoi. Dans la Gazette officielle du Québec du 7 septembre 1977, numéro 36 de la 109^e année, à la page 4623, on retrouve une partie du règlement adopté par ce gouvernement après l'adoption de la loi 101 en ce qui concerne la francisation des entreprises. Je vous cite le paragraphe 10: "A compter de la date d'exigibilité de son certificat de francisation provisoire, une entreprise doit procéder à l'analyse de sa situation linguistique à l'aide d'un formulaire prévu à cet effet par l'office, etc." Au paragraphe 11, on dit ceci: "L'entreprise remet à l'office l'analyse de sa situation linguistique au plus tard un an après la date d'exigibilité de son certificat de francisation provisoire. A cette date, elle doit avoir terminé la négociation de son programme de francisation."

Or, à l'annexe A de ce règlement, on dit que la première catégorie d'entreprises, la catégorie A, qui doit avoir un certificat de francisation provisoire sera les entreprises telles que décrites, mais que cette date d'exigibilité sera de huit mois après la publication ou l'entrée en vigueur du règlement. La publication a eu lieu le 7 septembre 1977; huit mois après, cela nous porte en avril ou en mai 1978, et cela, c'est seulement pour le certificat de francisation provisoire, ce n'est pas pour le programme de francisation, parce que c'est à compter du moment de l'arrivée de cette date que l'analyse linguistique commence. Je puis vous dire — et j'ai vérifié auprès de la régie, auprès de l'office — qu'aucun programme de francisation n'est actuellement en état d'implantation en vertu de la loi 101. Lorsque le premier ministre vient nous dire que l'implantation des programmes de francisation s'avère, jusqu'à présent, bien plus facile qu'on ne le craignait, il trompe la Chambre et il trompe les Québécois.

On se demande comment il se fait que ce gouvernement, après seulement quinze mois d'exercice du pouvoir, paraît si essoufflé et inquiet.

Un article signé par Jean-Claude Picard — à ce que je sache, ce n'est pas un membre d'une association libérale d'aucun comté — dans le Devoir du samedi, 18 mars, disait: "A mi-chemin entre la prise du pouvoir et la tenue du référendum, le gouvernement du Parti québécois semble sou-

dainement devenu morose et inquiet. Aux grands élans et aux ambitieux projets des lendemains de victoire succède maintenant une douloureuse période de tâtonnement, d'incertitude morale." Ce n'est pas moi qui le dis; c'est Jean-Claude Picard qui parle d'incertitude morale de la part du gouvernement. M. le Président, combien de fois, le premier ministre — c'est devenu une maladie — accuse les Anglais de tous les maux maintenant. La presse anglaise, les votants anglais sont responsables de tout apparemment ici. Ils sont même responsables de l'incertitude. Il faudrait quand même que le député de Joliette-Montcalm, qui n'est pas assis à son siège...

Le Vice-Président: A l'ordre, s'il vous plaît!

Une Voix: Il est assis à son siège.

Le Vice-Président: Oui.

M. Lalonde: Il change souvent.

Le Vice-Président: M. le député de Joliette-Montcalm, à l'ordre, s'il vous plaît! M. le député de Joliette-Montcalm, s'il vous plaît! Voulez-vous lire l'article 100 et l'observer?

M. le député de Marguerite-Bourgeoys.

M. Lalonde: M. le Président, je disais donc que ce n'est pas un Anglais ici qui parle d'incertitude morale. C'est un journal très respectable, le Devoir, qui a encore une qualité additionnelle sur beaucoup d'autres, c'est qu'il peut critiquer ce gouvernement sans avoir l'air d'un mauvais Québécois. C'est ce journal qui parle d'incertitude morale de la part de ce gouvernement. Comment se fait-il que déjà, après seulement quinze mois, on puisse lire ceci de la part d'un journaliste sérieux? Je cite encore son article, un peu plus loin: "Resteront peut-être aussi quelques mesures dont l'importance est loin d'être négligeable, comme par exemple la politique de l'amiante ou encore le zonage agricole, mais à condition que l'Opposition y consente parce qu'actuellement c'est indiscutablement elle qui mène le bal."

M. le Président, avez-vous déjà vu cela? Est-ce qu'il va falloir qu'on nous invite à traverser le parquet de la Chambre? Si l'Opposition mène le bal, il faudrait lui dire que c'est à elle de proposer des mesures concernant la relance économique. Est-ce que le gouvernement, réellement, est sérieux lorsqu'il donne cette impression à un journaliste sérieux? C'est l'impression qu'un journaliste, un observateur impartial et objectif de la scène économique, de la scène politique a de ce gouvernement qui se laisse mener par l'Opposition.

Je lis un peu plus loin: "Que se passe-t-il donc au sein du gouvernement de la social-démocratie pour qu'il ait si rapidement perdu son ardeur et son enthousiasme du départ?" Où sont les glorieux du 15 novembre 1976? Regardez-les l'oeil teigneux, le teint terreux; les héros sont fatigués. Regardez-les. Mais où sont-ils d'ailleurs? Un, deux, trois, quatre, cinq, moins d'une dizaine de ministres. Mais non, il n'y en a pas. Il n'y a pas un seul ministre.

M. Levesque (Bonaventure): Combien sont en Chambre, ce matin? Pas un seul.

M. Lalonde: Même le whip en chef qui se promène.

M. Chevette: ... autrement, vous auriez l'air passablement fou.

Le Vice-Président: M. le chef parlementaire de l'Opposition officielle. Veuillez laisser parler votre collègue, s'il vous plaît!
(10 h 40)

M. Lalonde: M. le Président, dans le même journal *Le Devoir*, un autre observateur objectif de la scène politique parlait de "la trouille au pouvoir". Imaginez-vous, la trouille au pouvoir. Mais ce qui m'inquiète ce n'est pas que ce soit la trouille, c'est qu'ils ne sont plus au pouvoir. Regardez-les. Ils ne sont même pas là.

M. Proulx: Ce n'est pas ici que j'ai de pouvoir.

Le Vice-Président: M. le député de Saint-Jean!

C'est à vous la parole, malgré les apparences.

M. Lalonde: Mais pourquoi si vite, pourquoi le gouvernement est-il déjà en chute libre après à peine quinze mois? Je vais vous le dire. Parce que ce gouvernement tente systématiquement d'imposer ses chimères à la réalité. Il croit qu'avec un bon programme de propagande, il peut vendre n'importe quoi car, pour les péquistes, le Québec est l'antithèse du malade imaginaire. Il est un bien-portant imaginaire ou, si vous préférez, un malade qui s'ignore. Alors, lorsqu'on lui a administré un médicament, par exemple la loi 101, il faut le psychanalyser un peu, à ce moment, le laisser réagir, voir quelles seront les réactions inattendues du malade. Lorsqu'on lui administre la potion 67 qui est l'assurance automobile dont les Québécois ne veulent pas, le gouvernement dit: Il est malade et il s'ignore. Il ne le sait pas, soyons patients. Non, c'est le bien-portant imaginaire. Molière, c'était le malade imaginaire.

M. le Président, je pense qu'on pourrait avoir plusieurs exemples, mais l'exemple de l'assurance automobile, pour moi, est le plus évident. On a concocté une solution avec un grand S à cette question et ensuite on a dit: On va la vendre. Qu'est-ce qu'on fait? Je laisse à mon collègue, le député de Jacques-Cartier, le soin de dénoncer le scandale du contrat de \$1,8 million. On verra à l'examen sérieux...

M. Chevette: C'est Tremblay qu'il s'appelle?

M. Lalonde: ... — et ce n'est pas fini — jusqu'à quel point c'était si urgent de donner un contrat de \$1,8 million au mois d'octobre alors que la loi a été adoptée au mois de décembre.

M. Chevette: ... contrat à M. Tremblay.

M. Lalonde: On verra. On posera les bonnes questions au bon moment.

M. Chevette: Oui, mais à M. Tremblay?

M. Lalonde: Ce n'est pas fini!

M. Chevette: S'appelle-t-il M. Tremblay?

M. Lalonde: Ce n'est pas fini.

Le Vice-Président: S'il vous plaît! Nous ne sommes pas à la commission des engagements financiers. A l'ordre! S'il vous plaît, à l'ordre!

M. le député de Marguerite-Bourgeoys.

M. Lalonde: Merci, M. le Président.

Alors, \$1,8 million pour dire aux Québécois où aller chercher leur plaque, comment l'assurance versera les indemnités, etc.? Non, pour leur chanter une petite chanson "La personne avant toute chose", genre: Buvez de la bière après telle chose.

M. Guay: Chantez-la donc, pour voir!

M. Lalonde: C'est ce genre de publicité, de propagande qui nous coûte \$1,8 million en plus du coût de l'assurance automobile, ce n'est pas fini. C'est la conception que ce gouvernement se fait de la société. C'est un malade qui s'ignore, il faut lui administrer des potions. Nous autres, on connaît ça, au gouvernement. On connaît les véritables problèmes, on connaît les remèdes, on va les imposer au malade. Il ne sait pas qu'il est malade, lui.

Mais n'oubliez pas que c'est le malade qui vote; vous avez semblé l'oublier depuis quelque temps. 20% du malade se sont réveillés; il ne vous en restera pas beaucoup dans deux ans.

M. Guay: Le député de Marguerite-Bourgeoys se prend pour le Dr Diafoirus!

M. Lalonde: La deuxième raison de cette chute libre, c'est la désillusion. On a tout promis au malade, on lui a promis le ciel. On lui a promis, par exemple, qu'il n'y aurait plus de patronage. Il n'y a plus de patronage? Tous les anciens candidats péquistes ou presque ont eu des fioles depuis un an. Quand on n'en a pas, on fait des commissions d'enquête et on les met là.

M. Chevette: Etes-vous capable de dire cela de votre siège, vous, ce que vous venez d'affirmer?

M. Lalonde: Plusieurs.

Le Vice-Président: A l'ordre! A l'ordre, s'il vous plaît! M. le député de Joliette-Montcalm, à l'ordre, s'il vous plaît! A l'ordre, s'il vous plaît! M. le député de Joliette-Montcalm, si vous désirez poser une question au député de Marguerite-Bourgeoys, vous devez lui demander la permission. Bon, il a dit non.

M. le député de Marguerite-Bourgeoys.

M. Lalonde: Je comprends le député de Joliette-Montcalm, ce n'est pas un ancien candidat péquiste défait.

Le Vice-Président: A l'ordre!

M. Lalonde: Cela va venir, à la prochaine élection.

Le Vice-Président: A l'ordre, M. le député de Marguerite-Bourgeoys! A l'ordre, s'il vous plaît! M. le député de Marguerite-Bourgeoys, je vous connais depuis longtemps je connais votre gentillesse et votre collaboration. Comme il vous reste peu de temps, je vous prierais de vous adresser à la présidence et non pas au député de Joliette-Montcalm.

M. Lalonde: M. le Président, j'ai été interrompu à plusieurs reprises, j'espère que vous le comprendrez. C'est vrai que les Québécois sont désillusionnés actuellement, mais ils se réveillent. On leur a promis le ciel. Je soupçonne que plusieurs d'entre vous, députés ministériels, y croyaient. On voit la désillusion se dessiner sur vos visages à vous aussi. Les réveils seront brutaux.

Pourquoi encore, M. le Président, cette situation, ce changement si rapide, cette chute libre? C'est parce que le Parti québécois, le gouvernement, agit actuellement, travaille dans une situation de conflit d'intérêts. Ce parti avait déjà dénoncé, lorsqu'il était dans l'Opposition, les conflits d'intérêts. Il les avait dénoncés souvent à bon droit, et attiré l'attention des anciens gouvernements sur l'opportunité d'éviter des situations de conflit d'intérêts. Mais il est actuellement en plein conflit d'intérêts: à cause de son option indépendantiste, il contribue à détériorer la situation économique. Il a le choix, soit de laisser son option indépendantiste ou bien de se comporter comme un bon gouvernement.

On retrouve là toute la contradiction de ce gouvernement et toute la fraude électorale à laquelle il doit son élection de 1976.

Le Vice-Président: A l'ordre, s'il vous plaît! Un instant. Je comprends que vous avez été interrompu mais le temps est déjà dépassé. Je vous prierais de conclure, s'il vous plaît!

M. Lalonde: M. le Président, d'après mon chronomètre, il me reste encore une minute et quelques secondes...

Le Vice-Président: Je regrette mais...

M. Lalonde: ... plus les interruptions. Alors, je vais conclure quand même, à votre invitation.

Le Vice-Président: Merci.

M. Lalonde: M. le Président, c'est un gouvernement qui n'est pas une équipe. Plusieurs observateurs ont décrit ce gouvernement comme n'étant pas une équipe mais une agglomération de

vedettes dont le seul commun dénominateur c'est l'indépendance, la séparation. Mais enlevez ce commun dénominateur et c'est la débandade, le chaos. Ce n'est pas une équipe, c'est un regroupement d'apprentis sorciers. Voilà pourquoi cela ne peut pas marcher. C'est toujours la contradiction, c'est toujours le conflit et cela transperce, les Québécois s'en rendent compte. Quelles sont les solutions et je conclus là-dessus, M. le Président? C'est, premièrement, le référendum au plus vite et, ensuite une élection générale le plus tôt possible pour qu'on se débarrasse de ce gouvernement.

M. Jolivet: M. le Président...

Le Vice-Président: M. le député de Laviolette.

M. Jean-Pierre Jolivet

M. Jolivet: Merci, M. le Président. C'est toujours avec joie que je prends la parole en cette Assemblée nationale mais c'est aussi avec joie que j'ai effectué à l'intérieur de mon comté une tournée qui se situe pendant ce qu'on appelle l'intersession. J'ai eu l'occasion, durant la période qui a suivi les fêtes de Noël, c'est-à-dire entre le 11 janvier et le 20 février dernier, d'effectuer cette tournée dans mon comté, qui est vaste mais qui est aussi à la fois plein de dynamisme et plein de ces personnes qui ne demandent pas mieux que de rencontrer le député qu'elles ont élu à l'Assemblée nationale pour lui faire part de leurs difficultés mais aussi, je l'espère dans plusieurs autres comtés aussi, de bons coups qui ont pu être faits dans le passé.

J'ai eu l'occasion de rencontrer plusieurs groupes différents: des dames de l'AFEAS, des personnes de l'âge d'or, des étudiants, des clubs sociaux, des travailleurs, peu importe où ils se trouvent, à l'intérieur des usines, des magasins, des restaurants.

(10 h 50)

Il y a aussi des gens que j'ai rencontrés lors d'assemblées publiques. J'ai eu aussi l'occasion de rencontrer des conseils municipaux et, avec eux, nous avons regardé ce qui a été fait et ce qui devrait être fait. Je vous fais part aussi des rencontres que j'ai eues le lundi à mon bureau comme tous ceux d'entre nous qui font du bureau le lundi. C'est en grand nombre que ces personnes ont eu des questions à poser sur deux problèmes en particulier qui touchent l'ensemble des Québécois et aussi des gens de mon comté en particulier: d'abord, la question de l'assurance automobile et, ensuite, compte tenu du comté dans lequel je suis, ce qu'on appelle l'opération gestion faune. J'ai eu l'occasion, à titre de président du comité des députés, sur cette opération, de rencontrer non seulement des gens dans mon comté, à La Tuque, à Grand-Mère, mais aussi dans ma région à Trois-Rivières et à l'intérieur du Québec, à Chicoutimi, à Aima et à Saint-Bruno. Les questions que les gens ont eu à se poser sur l'ensemble de ces deux politiques sont des questions tout à fait normales. Qui, devant un changement, n'a pas des interrogations? Qui, lorsqu'une nouvelle politique est mise

en vigueur, n'a pas des interrogations, ainsi que des suggestions à faire?

J'ai rencontré, durant cette tournée, ce que quelques-uns ont appelé l'essoufflement de la population devant des réformes longuement attendues, mais qui, malheureusement, n'avaient jamais abouti. Nous avons, comme gouvernement, décidé de faire quelques-unes de ces réformes. Nous avons peut-être manqué, à certains moments de donner des explications à la population, mais je pense que, comme députés, c'est notre rôle.

Il y a deux façons de donner l'information. Il y a la façon de ceux qui disent: La loi est là, il faut maintenant l'appliquer et donner le plus d'informations possible pour que les gens puissent l'apprécier à sa juste valeur. Mais il y a aussi l'autre façon qui est celle de dire: Il n'y a rien de bon et d'aller dans la population colporter peut-être des mensonges, pour ne pas dire plus dans certains cas. La mauvaise foi existe à ce niveau tout comme la bonne foi. Je vous fais part d'une expression d'opinion d'une personne qui se situe dans un milieu que l'on dit, dans bien des cas, celui des hommes d'affaires pessimistes. Cette personne, lors d'une rencontre sur l'assurance automobile, disait à la fin de la rencontre: Je vois, après votre exposé et les réponses aux questions, que la réforme de l'assurance automobile semble une chose bonne—remarquez bien les termes qu'il emploie "semble une chose bonne"—mais, bon Dieu que j'aimerais vous dire que cela n'a pas de maudit bon sens! Cette expression-là, on l'a entendue de gens qui disent: Après explication, votre affaire a bien du bon sens, mais, maudit, que j'aimerais dire le contraire.

On retrouve cette expression dans un journal. On cite souvent des journaux. On la retrouve dans une revue qui s'appelle Action chambres de commerce — c'est supposé être bon — dans un éditorial qui s'intitule Un peu d'enthousiasme, s'il vous plaît! Je vous en cite quelques extraits. "La loi 101, le bill 45, le salaire minimum, l'action collective, la protection du consommateur, autant de sujets qui animent les conversations et dépriment le moral de plusieurs hommes d'affaires lorsqu'ils se mettent à parler de notre gouvernement. En somme, on broie du noir. Soyons justes cependant, on broie en général plus de noir à Montréal sur la loi 101 qu'à l'intérieur du reste du Québec. Mais à force de broyer du noir — et je cite toujours cet éditorial — on s'empoisonne l'existence et l'esprit. Peut-être qu'on finit aussi par exagérer son mal au point d'en être déprimé et de cesser toute activité novatrice et créatrice. Or, continue l'éditorialiste, en pareil cas, n'est-il pas indiqué de se donner une bonne piqûre d'enthousiasme?"

Evidemment, quand quelqu'un essaie d'être enthousiaste, il s'en trouve toujours pour se demander s'il est bien conscient de ce qui se passe autour de lui. Par contre, le pessimisme sème le défaitisme, ce qui est bien pire. Sois réaliste, dira-t-on à celui qui veut être optimiste. Mais qu'est-ce qu'être réaliste? De quoi est faite la réalité sinon de la perception que chacun peut avoir de son environnement. Et lorsque cette perception

est faussée par des préjugés défavorables, où va-t-on?

En terminant, l'éditorialiste dit ceci: "Toute médaille a son revers. Quand je me regarde, je me déssole, mais quand je me compare, je me console." Il dit, entre parenthèses: "A dit un sage."

"N'est-il pas temps, avant de nous détruire nous-mêmes, de considérer notre situation avec une approche un peu plus positive et de rechercher avec autant d'ardeur ce qui pourra nous donner de l'enthousiasme?" Ce que cela veut dire, M. le Président, c'est qu'il y a des gens qui essaient de semer la confusion, essaient de faire croire au monde qu'il n'y a rien de bon, que tout est mauvais...

Une Voix: C'est vrai.

M. Jolivet: Que dans l'ensemble de toutes les actions posées par le gouvernement, il n'y en a pas une de bonne.

M. Shaw: Tu as raison.

M. Jolivet: Essayons au moins d'en trouver une bonne et prenons comme exemple quelque chose qui me fait toujours rire ici en cette Assemblée. Le député de Vanier en faisait mention quand il disait qu'il y avait deux formes de chaises ici à l'Assemblée; c'est la réalité. Quand j'entends le député de Saint-Hyacinthe accuser le gouvernement de socialisme et de séparatisme — ces beaux termes — et de ne rien faire pour l'agriculture, j'aimerais un tout petit peu qu'il dise aussi la partie inverse. Si nous étions des personnes qui démontrent un peu de jalousie, relativement aux millions de dollars qui sont versés dans son comté, cela ferait longtemps qu'on serait jaloux de lui et on lui dirait de ne pas oublier de le dire. Comme députés qu'on appelle "back-benchers" du parti au pouvoir, on a des choses à faire, mais il y a aussi des choses qui se font dans d'autres comtés qui ne sont pas nécessairement des comtés du Parti québécois. Quand on parle de patronage, cela aussi me fait rire. Mais s'il fallait être jaloux, cela ferait longtemps qu'on aurait demandé au ministre de l'Agriculture d'arrêter de donner au comté de Saint-Hyacinthe des millions de dollars et de penser à des comtés où il y a eu des gens du Parti québécois élus.

Telle n'est pas notre façon de penser. C'est heureux que cela soit comme ça. Il faut être réaliste; il faut considérer que dans le secteur des basses terres du Saint-Laurent, en particulier dans le milieu de Saint-Hyacinthe, il y a eu des choses de faites. Il y a peut-être encore des choses à faire et on est heureux que, comme gouvernement, elles soient faites là. Mais il y a aussi des places à l'intérieur du Québec où il va falloir y penser.

Une autre chose qui me fait rire, c'est une petite annotation à une question en Chambre. Quand on accuse le vice-président de la Chambre, le ministre de l'Éducation, d'avoir en catimini rencontré quelqu'un du Parti socialiste français, Oh! horreur! Mais quand on regarde l'erreur canadienne du

premier ministre Trudeau face à la rencontre qu'il avait prévue avec François Mitterrand, on n'en parle pas beaucoup. Pourtant, il me semble que ce n'est pas un gars qui est de la droite française ni du centre français.

Quand on regarde cela et qu'on nous demande d'être réaliste et de regarder les choses en face, de voir aussi les bonnes choses, ie me dis que, dans le contexte où l'agriculture a été un secteur qui a eu ses malchances dans le passé parce qu'on n'est pas venu en aide à l'agriculture, c'est vrai. Il reste beaucoup à faire en agriculture. Je me souviens de la réunion de vendredi dernier sur la question de l'agro-alimentaire. Mais il reste que dans le message inaugural, Mme le Président, on dit que notre travail sessionnel mettra en priorité l'agriculture. J'appuie tous ceux, quel que soit le poste qu'ils occupent ici en cette Chambre, qui disent qu'au niveau de l'agriculture il faut faire le maximum. Nous espérons, comme députés du Parti québécois, que le résultat prévu par le message inaugural au niveau de l'agriculture se réalisera.

(11 heures)

Qu'on pense à l'agrandissement de la portée de SOQUIA, qu'on pense à une véritable politique sucrière, qu'on pense à la distribution des vins dans les épiceries, qu'on pense au sommet agro-alimentaire dont je faisais mention tout à l'heure et dont les gens de partout au Québec nous parlent actuellement; ils ont hâte que cela se fasse. Qu'on pense aux lois qui s'en viennent sur le crédit agricole pour venir en aide, avec les institutions financières, au cultivateur qui veut s'établir.

Là, faisons attention. Quand on dit: A l'intérieur du budget, le ministère, au niveau du crédit agricole, diminue les montants qu'il investit pour le crédit agricole, il ne faut pas oublier que, si on transfère aux institutions financières cette partie du crédit agricole, il faut peut-être d'autant — et remarquez bien cette question qui revient souvent — enlever au ministère la mainmise au niveau de ce qu'on appelle toujours l'étatisation. On entend parler des députés de l'Opposition contre cette entrée du gouvernement à l'intérieur des activités économiques et on oublie souvent de dire que des industries ou que des organismes, dans notre milieu, au niveau agricole, sont sauvegardés parce que le gouvernement vient en aide; on oublie de dire ces choses. L'amélioration de l'assurance-prêt avec l'amélioration des fermes pour permettre aux agriculteurs locataires des possibilités au niveau du crédit à la production. Une autre chose qu'il faut aussi redire et qu'il faut continuer, c'est la distribution du lait dans les écoles.

En terminant, j'aimerais parler de ce qu'on a toujours discuté depuis un bon bout de temps, le zonage agricole. J'ai assisté à une réunion organisée par le CRD-04 dans ma région pendant une journée entière sur la question du zonage agricole. Je dois vous dire que cette rencontre a obtenu un succès inespéré des organisateurs. Les gens s'attendaient à avoir à peu près 125 personnes; il y avait plus de 300 personnes qui, une journée durant, sont venues se poser des questions,

autant comme responsables de municipalités, autant comme agriculteurs, autant comme différentes personnes représentant certaines activités au niveau de l'économie de la région. Ces gens se sont posé des questions, et le zonage agricole ne se fera pas sans qu'il y ait cependant des difficultés. C'est réel, c'est une chose qu'il faut faire, il y a des gens qui sont de vieux agriculteurs, qui sont proches des municipalités, il y a des municipalités qui disent: On n'a aucune possibilité de vraiment faire un zonage quelconque. De quelle façon cela se fera-t-il? On le verra dans le projet de loi mais, chose certaine, il y aura des gens qui crieront contre le zonage agricole comme il y en a aussi qui vont crier pour que le zonage agricole se fasse, mais cette transformation ne se fera pas sans des difficultés en cours de route.

Cela m'incite aussi à parler d'une autre politique à laquelle j'ai eu à participer de façon plus directe avec des députés du Parti québécois, des fonctionnaires du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche et des gens qui représentent le Conseil de la faune du Québec. Nous avons eu l'occasion de vraiment faire un geste qui est d'arrêter de parler d'une chose et de la réaliser, ce qu'on appelle communément, dans les discussions, le déclubage mais qui, en réalité, est beaucoup plus une politique d'accessibilité à la forêt pour l'ensemble des Québécois. Je peux vous parler de cela avec connaissance de cause, compte tenu que mon comté est parsemé de ces anciens clubs privés, avec ceux qui m'entourent dans l'Outaouais ou dans le Lac-Saint-Jean. J'ai eu l'occasion de rencontrer plusieurs personnes sur la question et, finalement, les difficultés qui, normalement, s'amènent avec un changement quelconque, les objections que l'on a sont souvent détruites par l'action des gens.

On a eu, dans notre coin, comme partout au Québec, des pages de publicité payée par un organisme qui s'appelait les SACERF. Il reste qu'à travers ces phénomènes il y a eu des gens qui proviennent des clubs privés, qui proviennent des secteurs d'associations de chasse et pêche et qui, actuellement, sont en train de s'organiser parce qu'ils ont compris que le ministère et eux-mêmes deviendront conjointement responsables d'une décision qui a été prise et qu'ils acceptent de mettre en place parce que cela va permettre à l'ensemble des gens de pouvoir maintenant aller en forêt sans avoir de barrière psychologique, en particulier, parce qu'on sait que les barrières physiques ont été enlevées.

Dans le message inaugural, on parle, Mme le Président, du chômage chez les jeunes. J'ai eu l'occasion, lors de mes rencontres dans mes trois bureaux de comté, de rencontrer de ces jeunes, mais, aussi, une autre portion de la population qu'on oublie parce qu'on parle du chômage chez les jeunes: les personnes d'environ 40 ans et plus.

Pour le chômage des jeunes, on accuse le gouvernement, mais on oublie cependant, quand on arrive aux personnes de 40 ans et plus qui viennent nous voir dans nos bureaux, de parler des difficultés qu'elles ont à trouver un emploi quand elles sont mises à pied. Souvent, ce sont

des décisions non plus du gouvernement, dans ces causes, mais aussi des compagnies qui les refusent parce que ce sont de mauvais risques. Pourtant, il y a des gens parmi ceux-là qui ont beaucoup d'expérience. Mais on refuse de les engager parce qu'on dit: Ah! vous êtes trop vieux. Vous n'avez pas la capacité physique de remplir les "jobs" qu'on a. Ce n'est pas le gouvernement, Mme le Président, qui empêche ces choses. Ce sont aussi des compagnies. Qu'on ait aussi des blâmes à faire à des gens, mais qu'on sache bien les diriger. Il est évident qu'on devra faire davantage à ce sujet.

Mme le Président, je lisais dans les crédits déposés hier une chose qui me renverse maintenant à chaque fois: au niveau de l'assistance sociale, le budget sera d'environ \$800 millions. C'est de l'argent, Mme le Président. Ces sommes, comment pourrait-on maintenant les utiliser? Comment pourrait-on maintenant non pas faire en sorte que des cataplasmes sur une plaie encore ouverte soient maintenus, mais aider ces gens à pouvoir s'en sortir tout en donnant à la collectivité québécoise de la possibilité au niveau d'une production quelconque. Cela, Mme le Président, on le retrouve dans le volet 4, dans la relance économique au niveau des projets communautaires.

On devra davantage appuyer sur ce point parce que le but de ce volet 4, Mme le Président, n'est pas de créer des besoins, comme le font certains programmes fédéraux qu'on laisse tomber après neuf mois ou un an, mais de créer des emplois permanents. Quand on regarde le volet 4, quand on regarde l'utilisation qu'on en fait du volet 4, on devra davantage appuyer là-dessus. J'ai eu l'occasion de discuter, avec le ministre responsable de la question, de la possibilité de vraiment venir en aide à ceux qui ont des idées créatrices; à ceux qui ont des idées ayant comme but de créer des emplois permanents. De leur venir en aide pour justement leur donner le coup de pouce nécessaire pour monter leurs projets, pour monter un projet qui ne soit pas un cataplasme, seulement la création d'un besoin qu'on laissera tomber ensuite. Cela, Mme le Président, je le vis davantage dans mon comté. Je répéterai ce que j'ai répété ce que j'ai dit l'année dernière, au moment du message inaugural, je le répéterai parce que ce clou il faut le planter comme il faut.

Dans mon secteur, dans mon comté, j'ai énormément d'industries de textile, de vêtement, de chaussure et de cuir. Cela me faisait rire quand j'entendais parler dans les discours, hier, de la question des tanneries, la question du cuir dans les comtés. Mme le Président, il faut être inconscient des problèmes. J'ai même eu l'occasion d'aller rencontrer des gens avec des travailleurs, avec des patrons, pas séparément comme souvent on le faisait dans le passé. L'un donnait sa version quand il était avec les représentants du fédéral sur la question. Après cela, on se retrouvait avec les employés, d'un autre bord, qui disaient l'inverse. Finalement, on n'arrivait à rien. Nous avons eu l'occasion avec des employeurs de Saint-Tite, avec des ouvriers de Saint-Tite, d'aller ensemble rencontrer les gens responsables de la question

au ministère de l'Industrie et du Commerce à Ottawa, sur la question du cuir en particulier.

(11 h 10)

Comme le disait le ministre des Finances du Québec, on ne jette pas par la fenêtre de l'argent quand on sait qu'on n'est pas responsable de l'entrée sur le marché québécois des marchandises importées. C'est Ottawa qui est responsable de cette question et je le répéterai à satiété jusqu'au jour où il décidera de vraiment la régler. Les ministres sur la question sont venus en aide; il faudra continuer cependant. Sur la question du cuir en particulier, quand on voit des compagnies comme le Canadien national demander à des usines de Saint-Tite qui sont importatrices, des commandes, alors qu'autrefois il les donnait à des usines productrices de Saint-Tite, il y a une marge ou on a notre quota, comme on dit. Cependant, sur la question du cuir et de la chaussure, les améliorations apportées actuellement sont très intéressantes, mais il faudra continuer dans ce champ.

J'ai eu l'occasion de discuter aussi avec la commission du textile et du vêtement, par l'intermédiaire d'une personne qui se trouve ici à l'Université Laval, de la question de Saint-Tite. J'espère qu'on portera un oeil attentif à cette question, parce que le chômage dont font mention des gens dans certains secteurs, on le vit aussi crucialement chez nous et on cherche des solutions avec les gens dans le milieu. Il faudra peut-être penser à une question qui est peut-être simpliste, mais qui est vraiment importante, c'est la question dans le cuir de l'étiquetage. Pour les gants de travail, les gants de cuir — je ne parlerai pas des gants fins, mais beaucoup plus des gants de travail — quand on a un étiquetage made in Quebec ou Canada, mais qu'en dessous on retrouve "made in Hong Kong", on a notre voyage.

Je retrouve aussi à l'intérieur du message inaugural une chose qui m'intéresse au plus haut point et mon collègue de Champlain aussi, tout comme ceux de ma région qui sont dans la vallée des pâtes et papiers. Nous espérons qu'à l'intérieur de l'ensemble de cette aide quelconque, on puisse en arriver à redonner à nos usines du milieu les moyens nécessaires pour vraiment être capables de relancer les pâtes et papiers.

En terminant, puisque je sais qu'il ne me reste que quelques minutes, j'aimerais parler de la question des personnes âgées. Quand j'écoutais certains discours hier, je m'amusais à penser à ce qu'on aurait à faire, comme gouvernement, s'il fallait répondre à toutes les demandes, sans mettre des priorités. Je tiens à dire que, dans mon milieu, il y a une question très importante, qui est celle des personnes qu'on appelle les malades chroniques. Ce sont des choses qu'on devra régler parce que ce problème ne touche pas seulement une partie de mon comté, mais l'ensemble de la région, Shawinigan, Shawinigan-Sud et Grand-Mère. Les démarches entreprises sont encourageantes et tout ce que l'on espère, c'est qu'au bout de la course on pourra s'occuper de nos malades chroniques, compte tenu du vieillissement de la population chez nous et des difficultés qu'on a au niveau des industries, qui font en sorte qu'on a

beaucoup plus de gens âgés que de gens travaillant dans le milieu, à un certain moment. Je demande avec insistance de ne pas oublier nos malades chroniques dans la région de Shawinigan, Grand-Mère et les environs.

Puisque je dois terminer, je suis enthousiaste. Comme le disait l'éditorial de la revue dont je faisais mention tout à l'heure, Action chambres de commerce, mettons un peu d'enthousiasme dans ce que l'on a à faire et comme députés nous remplissons notre rôle qui est celui de dire ce qui ne va pas chez nous, mais aussi, à plus forte raison, ce qui va bien. Merci, Mme le Président.

Mme le Vice-Président: M. le leader parlementaire du gouvernement.

Dénouement de la prise d'otages à Saint-Jérôme

M. Burns: Une minute seulement, Mme le Président. J'ai une nouvelle à communiquer à la Chambre, qui n'est pas sans intérêt, au nom du ministre de la Justice. Puisque déjà la nouvelle circule partout, je pensais qu'au nom du gouvernement et au nom du ministre de la Justice, de façon plus précise, je devais annoncer à la Chambre que les événements concernant la prise d'otages à Saint-Jérôme sont terminés. Le problème est complètement réglé, il n'y a eu aucune effusion de sang et tout le monde est sain et sauf tant du côté des oppresseurs que des opprimés. Également, le ministre de la Justice vient de m'informer que cet après-midi il sera plus explicite à ce sujet.

Mme le Vice-Président: M. le député de Saint-Hyacinthe.

Débat sur le message inaugural (suite)

M. Fabien Cordeau

M. Cordeau: C'est avec plaisir que je profite de l'occasion que m'offre le message inaugural pour vous faire connaître, Mme le Président, ainsi qu'à tous les autres membres de cette Assemblée, mes préoccupations et celles des citoyens du beau comté de Saint-Hyacinthe que je représente dans cette Assemblée.

Avant de commencer mes remarques, je tiens à remercier sincèrement le député de Laviolette pour l'excellente publicité qu'il vient de faire au comté de Saint-Hyacinthe. J'ai surtout été heureux de l'entendre dire qu'il n'était pas jaloux des réussites du député de ce comté.

M. Jolivet: Non, du ministère. Ce n'est pas pareil.

M. Cordeau: En collaboration avec le ministre, je le dis clair et net, c'est entendu. Mme le Président, j'aimerais vous demander une directive. Il me semble que cela fait assez longtemps qu'on entend ce député grogner à tout bout de champ; souvent, il n'est pas rappelé à l'ordre. Je crois que

cela a assés duré en cette Assemblée. Il devrait être le premier à respecter le règlement de cette Assemblée nationale.

Mme le Vice-Président: Faites-moi confiance, M. le député de Saint-Hyacinthe.

M. Cordeau: Qu'il me soit permis de souligner à cette Assemblée que Luc Chagnon, 16 ans, de Saint-Hyacinthe, a réalisé, lors du championnat sportif québécois, un nouveau record du Commonwealth dans la catégorie junior, dans la classe de 56 kilos, en levant à l'épaulé-jeté 122,5 kilos. Ce même athlète, à la fin des jeux, a été proclamé l'athlète par excellence des championnats sportifs pour 1978.

Je crois qu'il m'est permis d'être l'interprète de tous mes confrères de l'Assemblée nationale pour offrir à Luc Chagnon nos plus sincères félicitations et nos encouragements dans sa carrière d'haltérophile.

A plusieurs reprises durant cette première année, j'ai dû intervenir auprès de plusieurs ministres afin de faire démarrer des dossiers concernant mes commettants mais, le plus souvent, mon travail a consisté à faire avancer des dossiers qui se trouvaient, plus souvent qu'autrement, au-dessous de la pile de dossiers à étudier. Je comprends qu'on ne peut espérer avoir, la journée même, des réponses à nos multiples questions. Je profite de cette occasion pour remercier messieurs les ministres de la collaboration qu'ils m'ont accordée et aussi pour souligner l'excellent travail de la plupart des fonctionnaires auxquels j'ai dû m'adresser dans l'exercice de mes fonctions. Je remercie également mes deux secrétaires de leur dévouement et leur empressement à répondre aux multiples demandes qui leur sont parvenues des citoyens de mon comté.

Après avoir entendu et relu le message inaugural de la XXXI^e Législature du gouvernement québécois, je constate qu'il n'apporte aucune surprise, mais il est surprenant car il donne l'impression que ce gouvernement a mis ses rêves de côté pour faire place à des mesures administratives et législatives plus réelles. On remarque également qu'il est empreint d'une certaine réserve, explicable sans doute par quinze mois d'exercice du pouvoir et par l'état de l'économie. Je suis porté à croire que ce gouvernement réalise que certains objectifs du Parti québécois sont inconciliables avec une croissance économique convenable. Pour répondre aux aspirations des Québécois, ce gouvernement devra, en premier lieu, diriger ses efforts vers l'économie afin de procurer, si possible, à chaque Québécois un emploi. Lorsque cet objectif sera atteint, à peu près tous les autres problèmes seront faciles à résoudre.
(11 h 20)

Mme le Président, nous pouvons penser que les prochains mois seront difficiles pour le gouvernement car il fera face à ses propres employés. Je souhaite sincèrement que les prochaines négociations soient menées rondement, plus vite tout de même que celles qui ont lieu présentement avec les agents de la paix, et que les parties

concernées apporteront, de part et d'autre, un esprit de compréhension car je m'imagine très mal, et cela pour le plus grand bien de toute la population, ces grèves perlées dans les hôpitaux ou les centres hospitaliers pour les bénéficiaires de soins prolongés et autres.

Mme le Président, il y a un sujet qui retient mon attention et c'est la course aux foyers pour personnes qui ont besoin de soins prolongés ou en centres d'accueil, bien que dans le message inaugural on y consacre trois lignes, et je cite: "Nous mettrons l'accent également sur le développement des services à domicile et sur une accessibilité sans cesse meilleure aux soins indispensables pour nos malades chroniques". Mme le Président, étant membre d'un parti qui se veut positif, j'assure le gouvernement de mon entière collaboration en ce domaine.

Il est beau de vouloir mais il est mieux d'agir. C'est pourquoi je formule de nouveau une demande que je faisais au gouvernement le 17 mars dernier, où il était question d'une initiative valable qui a été prise par les autorités de l'Hôtel-Dieu de Saint-Hyacinthe, en collaboration étroite avec le CRSSS de la région administrative no 6. Je cite: — on grogne toujours, de l'autre côté.

M. Proulx: C'est un instrument qui travaille dehors...

Mme le Vice-Président: M. le député, M. le député.

M. Proulx: C'est une vrille automatique, vous vous trompez un petit peu.

Une Voix: Fermez les portes.

M. Proulx: ... arrêtez les travaux, Mme le Président.

M. Le Moignan: Fermez les portes de la porcherie.

Mme le Vice-Président: A l'ordre, s'il vous plaît!

M. Cordeau: Je cite: "Ce projet qui avait été présenté au gouvernement précédent, sans grand succès, visait l'addition d'environ 150 lits pour malades chroniques aux 565 lits déjà existants à l'Hôtel-Dieu de Saint-Hyacinthe. Des locaux sont déjà disponibles pour ces lits additionnels et les services sont en place. En conséquence, le coût que représente une telle opération serait minime en soi et comblerait un vide fortement ressenti dans les sous-régions adjacentes à celle de Saint-Hyacinthe. Ces sous-régions sont les plus défavorisées à l'heure actuelle au point de vue des lits pour malades chroniques. Maintenant, on les appelle les bénéficiaires de soins prolongés. Tout le monde sait que l'Hôtel-Dieu de Saint-Hyacinthe est le plus gros hôpital pour malades chroniques de la province de Québec et je crois, à l'instar de plusieurs de mes concitoyens, que nous aurions intérêt à faire en sorte que cette institution de-

viennne un centre spécialisé en chronicité, avec une préoccupation géronto-gériatrique."

J'ose espérer, Mme le Président, que le ministre des Affaires sociales a eu le temps, durant l'année écoulée, d'étudier à fond cette demande très justifiée et que les crédits budgétaires qui seront mis à sa disposition lui permettront de réaliser une promesse contenue dans le message inaugural.

Mme le Président, j'ai été heureux de constater que le gouvernement voulait apporter une attention spéciale à la réadaptation des bénéficiaires en soins prolongés car, selon la nouvelle philosophie du ministère des Affaires sociales, il faut dépasser l'aspect curatif pour aborder la réactivation et la réadaptation. Pourquoi? C'est pour freiner, par exemple, le processus de régression de la personne âgée et pour permettre à chaque individu de récupérer et d'utiliser au mieux ses facultés restantes et pour lui donner aussi le goût de vivre.

J'endosse sans réserve ce point de vue du ministre, mais dans le concret qu'est-ce que cela va apporter dans l'immédiat si les budgets ne sont pas accrus? Car, pour réaliser ce magnifique programme, des physiothérapeutes et des ergothérapeutes devront être engagés et des équipements devront être achetés. J'espère que le ministre des Finances accordera assez de crédits au ministre des Affaires sociales pour que ce dernier réalise ce programme qui revalorisera les bénéficiaires de soins prolongés.

Il y a un autre domaine qui semble passablement oublié par ce gouvernement: c'est la famille. Le gouvernement actuel veut accélérer l'établissement d'un réseau public de garderies pour répondre, sans doute, à un besoin d'une partie des familles du Québec. Mais quelles mesures le gouvernement prend-il pour assurer à chaque famille le droit de choisir la solution particulière à son besoin? Il y a des femmes et des hommes, au Québec, qui tiennent à élever leurs enfants eux-mêmes, à être ceux qui influencent profondément leurs enfants et leur transmettent des valeurs. La distribution directe aux familles de fonds destinés à résoudre le problème de garde serait la solution qui permettrait aux familles de s'autodéterminer et de se donner la garderie qu'ils veulent ou de garder l'argent en guise d'aide économique à celui qui élève les enfants. C'est la seule solution qui reconnaîtrait la valeur sociale de ceux qui ont des enfants.

Présentement, une famille reçoit plus d'aide de l'Etat si elle se brise et s'éparpille que si elle se tient ensemble. En effet, l'aide du gouvernement est disponible si une famille place ou abandonne ses enfants et si le couple se sépare. Bientôt, les familles qui enverront leurs enfants en garderie seront aussi aidées, mais quelle aide est apportée à la famille qui se tient ensemble? On dit que les allocations familiales ont été haussées en janvier 1978. Ce n'est pas une hausse, mais seulement une indexation qui évite que les allocations deviennent quasiment nulles par suite de l'augmentation du coût de la vie. L'Etat et la société ont le devoir d'aider toutes les familles puisque les enfants et les personnes qui les composent sont no-

tre richesse naturelle. Tous les enfants ont droit à leur famille et à des conditions socio-économiques garantissant un minimum; ils ont aussi droit à des parents qui les aident. En corollaire, tous les parents ont droit au support économique de l'Etat; ils ont droit aussi à la formation dans leur tâche exigeante d'éducateurs.

Si nous regardons de plus près les actions de ce gouvernement, après un an nous constatons que ce fut un an de silence sur les politiques familiales et la qualité de vie des familles. A preuve, je n'ai qu'à lire ce matin dans l'Argus une déclaration de M. le ministre Parizeau et des députés Chevrette et Mercier qui reconnaissent leur inaction dans ce domaine. Page 12...

M. Chevrette: Mme le Président, question de privilège, s'il vous plaît!

M. Bellemare: Mme le Président, je soulève une question de quorum.

M. Chevrette: Ma question de privilège viendra quand même ensuite?

Mme le Président: Pas deux choses en même temps. Nous allons d'abord vérifier le quorum, M. le leader de l'Union Nationale. Nous attendons quelques secondes.

Nous avons maintenant quorum. M. le député de Joliette-Montcalm se lève sur une question de privilège.

M. le député de Joliette-Montcalm.

M. Chevrette: Mme le Président, cela ne me fait rien d'être cité. J'aimerais demander au député de Saint-Hyacinthe d'oublier le titre et de lire le premier paragraphe.

(11 h 30)

M. Cordeau: Il y a un ne de trop dans l'article.

M. Chevrette: Mais il est là. On peut y lire ceci...

M. Cordeau: Lisez le reste de l'article et vous allez trouver...

M. Chevrette: Non, non. M faut être précis. On a le droit de rectifier les faits immédiatement quand ils se produisent.

Mme le Vice-Président: Alors, vous auriez dû...

M. Chevrette: Non, non. Question de privilège, Mme le Président. C'est inscrit dans le règlement que, lorsqu'il se passe quelque chose, immédiatement, si on se sent vexé, on se lève et on le dit; on explique notre privilège. Le titre dit très bien ce que M. Cordeau dit, à savoir reconnaissent leur inaction. Cependant, il est écrit ceci: "Les députés de Joliette, L'Assomption et Berthier, MM. Guy Chevrette, Parizeau et Mercier, n'ont pu reconnaître l'inaction". Il faut être honnête.

Mme le Vice-Président: M. le député de Joliette-Montcalm, bien sûr, vous auriez pu invoquer l'article 100. De toute façon, le message est maintenant passé. M. le député, c'est vous qui avez la parole.

M. Cordeau: Mme le Président, étant donné que je reconnais au député de Joliette-Montcalm le droit à cette intervention qu'il a faite, je vais lui lire un autre paragraphe de l'article, le paragraphe 3. "Autant le ministre des Finances que les députés, rapporte l'animateur, Roger Desrochers, ont cependant indiqué leur souci d'élaborer des politiques plus justes, voire moins aberrantes. Ils ont tous trois plaidé la difficile situation économique pour justifier leur inaction depuis leur accession au pouvoir il y a quinze mois."

Mme le Président, nous continuons à ne pas avoir de politique familiale au Québec et à peu près aucun signe d'une conscience gouvernementale par rapport aux familles si ce n'est une allusion contenue dans le livre vert du ministère de l'Éducation. Mme le Président, permettez-moi de rappeler au gouvernement quelques préoccupations des Organismes familiaux associés du Québec, que je fais miennes. En leur nom, je vous en fais part, ainsi qu'au gouvernement.

Quelle est la politique d'aide pour ceux qui gardent et élèvent eux-mêmes leurs enfants? Quelle est la politique d'aide pour ceux qui veulent garder chez eux leurs handicapés? Quelle est la politique d'aide pour ceux qui n'abandonnent pas leurs vieillards? Quelle est la politique de préparation de la population qui doit utiliser un nouveau service tel que les auxiliaires familiales? Quel est le projet politique pour favoriser la prise en charge des familles par elles-mêmes et non par leur dépendance aux professionnels du réseau? Quel est le projet politique pour développer une conscience collective et la solidarité si on la sappe à la base au niveau de la famille?

Voilà, Mme le Président, des questions qui demeurent sans réponse après quinze mois de pouvoir de ce gouvernement. On peut même affirmer: Beaucoup de promesses et peu de réalisations.

Une Voix: C'est vrai.

M. Cordeau: La déception est grande et amère au sein des organismes familiaux composés de milliers de bénévoles, car leur action, qui fait épargner des sommes énormes en prévention au gouvernement, ne semble plus être reconnue par ce gouvernement.

Mme le Président, je rappelle au ministre des Affaires sociales qu'il est préférable de prévenir que de guérir. En terminant sur ce sujet, je demande au ministre d'étudier la possibilité d'apporter une aide accrue aux personnes semi-invalides demeurant dans leur foyer afin d'éloigner leur hébergement permanent aux frais du gouvernement.

Mme le Président, vendredi dernier, nous avons l'occasion de faire connaître au ministre de l'Agriculture les préoccupations de l'Union Natio-

nale concernant tous les secteurs de l'agro-alimentaire. Etant donné que notre point de vue a été clairement expliqué, je n'ai pas l'intention de revenir sur le sujet. Par contre, permettez-moi de souligner trois points bien précis que je soumetts à notre souriant ministre de l'Agriculture.

Premièrement, la betterave à sucre. Présentement, les producteurs de cette culture sont en négociation avec le conseil d'administration de la raffinerie de Saint-Hilaire. J'espère qu'ils en arriveront très bientôt à une entente. Par contre, je souhaite ardemment que ce gouvernement, tel que promis dans le message inaugural, nous fasse connaître sous peu ce qu'il entend par une véritable politique sucrière.

Deuxièmement, il y a la question des deux laits. J'espère ardemment que les producteurs concernés, avec l'aide du ministère de l'Agriculture, en arriveront à une entente en 1978. Troisièmement, à Saint-Hyacinthe, depuis l'ouverture du parc industriel, nous avons assisté à l'établissement de nouvelles usines de nature diversifiée. Cependant, une nouvelle orientation commence à se dessiner dans le parc industriel par l'apparition d'entreprises agro-alimentaires, ce qui confirme le rôle de plus en plus important de l'agriculture dans la région de Saint-Hyacinthe que l'on qualifie quelquefois de capitale agricole, comme le mentionnait si bien le président de la Corporation de promotion industrielle, M. J.-Bernard Prieur, lors de la récente assemblée annuelle de ladite corporation.

Si Saint-Hyacinthe fait l'envie de beaucoup d'autres municipalités et de quelques députés aussi, c'est sans doute à cause de la qualité des sols qui l'entourent, du dynamisme des producteurs agricoles, de la présence et de l'action, depuis de nombreuses années, du ministère de l'Agriculture du Québec et de ses divers services, dont le nouveau centre de recherche. Tous ces facteurs sont de nature à stimuler l'industrie de l'agro-alimentaire; c'est pourquoi j'y invite cordialement, au nom de toute la population du grand Saint-Hyacinthe, tous ceux qui ont l'intention de s'établir dans un parc industriel très bien situé et organisé. De plus, je crois que Saint-Hyacinthe est l'endroit tout désigné pour promouvoir l'agro-alimentaire sous toutes ses formes.

Je veux maintenant vous entretenir pendant quelques moments des affaires municipales et de l'environnement. Etant donné que le premier ministre, dans son message inaugural, n'a qu'effleuré ces deux ministères, nul doute que le discours sur le budget sera plus loquace et qu'il apportera quelque chose de substantiel pour les municipalités qui font face actuellement à des problèmes très considérables et qui affectent tout spécialement les gagne-petit qui, à force de travail et d'économie, ont pu, de peine et de misère, s'acheter une petite propriété. Présentement, ces petits propriétaires sont devant une situation très difficile, et plusieurs sont forcés de vendre leur propriété, ne pouvant payer les coûts de plus en plus élevés des services municipaux. C'est pourquoi je comprends les autorités de certaines mu-

nicipalités qui désirent abandonner au provincial la protection de leurs concitoyens.

Cependant, il existe, à l'heure actuelle, deux carences au niveau des affaires municipales, deux cancers, en somme, auxquels il faut s'attaquer sans délai. Le premier cancer, c'est certainement la fiscalité municipale; c'est sûrement le problème numéro 1 de nos corporations municipales. J'avais cru, à la suite des promesses du discours inaugural de la première session, que 1978 serait enfin une année de la fiscalité municipale, l'année où le gouvernement accoucherait d'une réforme en profondeur de la fiscalité municipale en vue d'accroître les revenus des municipalités et d'accroître également l'autonomie de celles-ci. Il semble que cet espoir ne se réalisera pas encore cette année. En effet, malgré les déclarations mitigées et prudentes mais néanmoins fort éloquentes du ministre des Finances et du ministre des Affaires municipales depuis le début de cette année, le premier ministre vient de nous annoncer, il y a à peine quelques jours, que les jeux sont maintenant faits et qu'il n'est pas question d'envisager cette réforme avant l'an prochain. Cela veut dire que le projet de réforme en profondeur tant attendu est relégué aux calendes grecques car il est peu probable que le gouvernement annonce une telle réforme qui apportera quelques bouleversements en pleine année de référendum.

(11 h 40)

Cette année, et malgré quelques petits bons que le premier ministre nous a promis dans le discours du budget à venir, il semble que les municipalités seront encore une fois laissées à elles-mêmes, devront se débrouiller seules ou avec les moyens du bord pour maintenir une qualité de services adéquate à leurs contribuables. Ce qui me rend encore plus sceptique, malgré l'annonce du premier ministre, est la révélation des projets du gouvernement en matière de décentralisation administrative qui auront sûrement une influence directe sur tout projet de réforme de la fiscalité municipale. Or, ce livre blanc sur la décentralisation présentement à l'étude laisse entrevoir énormément de changements à tel point que, s'il était implanté aujourd'hui, le Québec deviendrait méconnaissable.

S'il y a un ministre qui sera touché par cette volonté de décentralisation du gouvernement, c'est d'abord et avant tout le ministre des Affaires municipales. Je crois qu'il est de mon devoir de demander au ministre d'agir avec la plus grande prudence dans ce domaine car je ne voudrais pas que, dans le but de rapprocher les citoyens des centres de décision qui les affectent directement, l'on mette sur pied des structures nouvelles qui alourdiront davantage l'administration publique et affecteront l'autonomie municipale ou le peu d'autonomie qui reste à nos municipalités à l'heure actuelle.

La deuxième partie, c'est la démocratie municipale. Depuis au moins quelques mois, le ministre des Affaires municipales ainsi que son collègue, le ministre d'Etat à la réforme électorale, nous ont annoncé à grand renfort de publicité le projet de

loi sur la démocratie municipale, projet de loi qui touchera aux partis politiques municipaux, au financement des partis politiques municipaux, qui parlera également du mode de scrutin. Il s'agit encore une fois d'un projet de loi qui tout en étant bon en soi, risque de créer plus de problèmes qu'il n'en résoudra dans certaines villes, comme Montréal, Longueuil, à quelques mois à peine des élections municipales qui devront avoir lieu au mois de novembre prochain.

Il me semble que la Loi sur l'assurance automobile aurait dû montrer au gouvernement au moins une chose, qu'il ne sert à rien, dans le but de remplir une promesse électorale, de bouleverser les gens et d'imposer de nouvelles règles du jeu sans laisser aux premiers intéressés le temps de s'y adapter convenablement. Au moment où soi-disant, selon certains journalistes, le gouvernement est à un tournant, qu'il semble secoué d'une vague de conservatisme et de prudence, j'invite le ministre des Affaires municipales à présenter son projet de loi sur la démocratie municipale tel que prévu, mais au moins de prévoir un laps de temps suffisamment long pour procéder à la consultation nécessaire, d'une part, et, ensuite, à la mise en application de la loi sanctionnée.

Mme le Président, j'aimerais savoir du ministre des Affaires municipales s'il est exact que son ministère a accepté de réviser les critères d'admission des programmes d'aide financière aux municipalités pour la construction des réseaux d'aqueduc, étant donné que le programme tel que conçu rend impossible la solution des problèmes d'alimentation en eau potable pour plusieurs municipalités du Québec. Dans le message inaugural, à la page 10, on lit: Comme il est aussi plus que temps de finir par concrétiser, là encore après des années de tergiversation, une loi générale de l'urbanisme et de l'aménagement qui viendra encadrer enfin cette utilisation du territoire qui s'est faite jusqu'ici d'une manière dangereusement incontrôlée et trop souvent irrationnelle.

Mme le Président, que de bons mots et de bonnes intentions. J'espère que le ministre d'Etat à l'environnement sera plus heureux avec ses projets de loi que le ministre des Affaires municipales avec sa loi concernant la réforme de la fiscalité municipale.

Mme le Vice-Président: M. le député de Saint-Hyacinthe, vous devez maintenant conclure.

M. Cordeau: Mme le Président, vous n'êtes pas sans savoir que le projet d'épuration des eaux de la rivière Yamaska est depuis passablement longtemps un sujet qui a retenu l'attention du gouvernement précédent et aussi du gouvernement actuel. L'année dernière, tous les députés des comtés riverains, suite à une demande conjointe des maires de Granby, Acton Vale, Cowansville, Waterloo, Farnham et Saint-Hyacinthe, rencontraient les ministres des Affaires municipales et de l'environnement, dans le but de les convaincre que la participation offerte par l'ancien gouvernement, soit 66% des coûts du produit, était insuffisante. Le 30 mai dernier, à Saint-

Hyacinthe, le ministre responsable de la qualité de l'environnement annonçait que les responsabilités des municipalités concernant les travaux à être exécutés se limiteraient à 10% des coûts et que le gouvernement absorberait la différence de 90%.

Mme le Président, ici je veux remercier sincèrement le gouvernement pour la décision d'aider toutes ces municipalités à réaliser l'épuration des eaux de la rivière Yamaska. Au mois de septembre 1977, la ville de Saint-Hyacinthe acceptait le protocole d'entente que le service de l'environnement lui avait fait parvenir; depuis, aucune nouvelle du gouvernement. Mme le Président, les autorités de toutes les villes ci-haut mentionnées sont prêtes à procéder aux travaux requis pour l'épuration des eaux de la Yamaska et se demandent ce qu'attend le gouvernement pour concrétiser dans les faits la réalisation de ce projet tant attendu.

En terminant, je dirai que je suis très heureux et fier de représenter le comté de Saint-Hyacinthe en cette Assemblée. J'assure toute la population de ce comté qu'elle peut compter sur ma disponibilité et mon dévouement, et ce, quelle que soit l'option politique des citoyens. Je vous remercie.

Mme le Vice-Président: M. le député de Laurier.

M. André Marchand

M. Marchand: Mme le Président, il me fait plaisir de vous saluer à votre retour à l'Assemblée nationale. J'espère que la belle sérénité que vous nous apportez de la belle Angleterre pourra rejailir sur nous tous.

En votre absence, nous avons étudié le projet de loi sur l'amiante, le projet de loi no 70, c'est-à-dire la loi constituant la Société nationale de l'amiante. La question primordiale qui se posait, lorsque nous avons étudié ce projet de loi, était: Est-ce que le gouvernement achète un citron? Maintenant, après avoir lu, écouté le discours inaugural, la question ne se pose plus. Le Québec s'est vraiment donné, comme gouvernement, un citron. En effet, en relevant et en lisant attentivement ce discours inaugural et en en faisant un résumé, je constate que le gouvernement s'apprête, que le gouvernement espère, que le gouvernement réfléchit, que le gouvernement étudie, que le gouvernement pond des livres verts, des livres blancs et même des livres noirs. Mais, lorsqu'il s'agit de nationaliser l'amiante, projet qui va coûter \$250 millions, peut-être \$300 millions, \$500 millions ou \$800 millions, à ce moment on agit sans réflexion, sans penser aux conséquences d'un tel acte. A ce moment, le gouvernement est là.

Aussi, il était urgent d'adopter la loi la plus impopulaire qu'un gouvernement puisse proposer, la Loi sur l'assurance automobile, loi adoptée à la vapeur sans étude approfondie, sans en connaître les véritables coûts, les véritables implications, loi qui pénalise l'honnête travailleur, le père de famille qui se voit taxé indirectement en payant des primes pour les indésirables de la route qui, maintenant, peuvent avoir les mêmes privilèges que l'honnête citoyen et celui qui conduit d'une façon

tempérée, loi qui engendre plusieurs mises à pied dans le domaine du camionnage.

(11 h 50)

Je connais une industrie, sur l'île Jésus, qui a déjà mis 42 personnes à pied à cause de cette loi, à cause de l'augmentation des permis pour ses camions. L'entrepreneur préfère voir 42 camions dans sa cour plutôt que de payer les prix exorbitants qu'on connaît actuellement à cause de la récession économique.

Pendant ce temps, qu'est-ce que le gouvernement fait dans la faillite de la maison Dupuis et Frères, une maison centenaire canadienne-française? Je ne demande pas au gouvernement d'administrer la maison Dupuis et Frères ou de la ressusciter, mais je me demande ce que le ministre des Institutions financières et le ministre d'Etat au développement social entendent faire à ce sujet. Ceci devrait aussi intéresser le ministre délégué au Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports, le député de Saint-Jacques, puisque la maison mère de cette compagnie est dans son comté ou dans le comté de Sainte-Marie. Je crois que c'est dans le comté de Saint-Jacques. Des ouvriers, des travailleurs de cette maison, par cette faillite — pas seulement les employés, mais aussi les retraités — ont perdu leur fonds de retraite. Une assurance de \$5000 pour les retraités devait leur être versée quelques mois après leur retraite. Ces gens ont tout perdu, ils ne l'ont pas reçue. Je me demande si les deux ministres concernés vont faire quelque chose. C'est la responsabilité du ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de garantir les fonds de pension et les assurances devant être remis à ces personnes.

Dans son message inaugural, à la page 6, le premier ministre déclare que tous doivent être d'indiscutables agents économiques. Le premier ministre, au lieu de le dire, aurait été beaucoup mieux de prêcher l'exemple lorsque, par exemple, il est allé à New York. Au lieu de parler de séparatisme et de nationalisation, au lieu de faire peur aux investisseurs et aux hommes d'affaires étrangers, il aurait plutôt dû les inviter à venir investir au Québec, à venir installer des usines de fabrication au Québec en les rassurant et en leur disant que le gouvernement s'est présenté non pas sur une politique de séparation du Québec, non pas sur une politique de socialisation, mais pour être un bon et beau gouvernement. Il aurait pu les rassurer — c'était au début de son mandat — en leur démontrant qu'il n'était pas question d'une séparation du Québec et de socialisation, mais bien d'une saine administration.

Mais le premier ministre a fait le contraire. Il est allé aux Champs-Élysées, à Paris, en France, recevoir une médaille de bronze. Le premier ministre aurait eu avantage à suivre les directives du président des États-Unis, M. Carter, qui, lui, disait que la finance n'est pas aux Champs-Élysées, mais bien à Washington.

La nationalisation de l'amiante. Le gouvernement et les rêveurs en couleur se pètent les bretelles en disant que cette compagnie appartiendra aux Québécois. A qui appartient une compagnie?

D'après mon expérience en affaires, une compagnie appartient à celui qui investit des piastres. Qui investira les \$250 millions? Va-t-on les prendre ici même, alors qu'on emprunte, à court terme, pour faire vivre le gouvernement? Où prendrons-nous ces investissements? Au même endroit où on prend des investissements pour l'Hydro-Québec; on ira chercher des investissements aux États-Unis, car c'est là qu'est l'argent! Qui sera le véritable propriétaire de nos sociétés d'amiante nationalisées? Ce seront les investisseurs. On se pètera les bretelles en disant que M. Untel, un Canadien français, est le président de la Société nationale de l'amiante; on dira que M. Untel est gérant général de la Société de l'amiante.

Mais qui sera le véritable propriétaire? Si ce n'est pas celui qui prendra la décision finale dans tous les points importants de cette compagnie, ce seront les investisseurs qui auront investi des millions et qui, j'espère sauront sauvegarder des dépenses indues comme il arrive actuellement. On a vu dans les journaux ce matin que, déjà, la compagnie principale, SOQUIP, est encore en déficit, un très grand déficit cette année.

Alors, Mme le Président, je demande encore une fois, puisque ce projet de loi n'est pas adopté, au ministre et au premier ministre de bien réfléchir. Je suis persuadé que, même au cabinet du ministre et dans la députation du Parti québécois, il y a sûrement des gens sensés qui ont su dire au premier ministre et au ministre des Richesses naturelles le danger que le Québec courait par cette nationalisation.

Mme le Président, lorsque l'on parle de nationalisme comme ce gouvernement veut en parler, comment se fait-il que ce gouvernement ait octroyé à la société General Motors un contrat de 1200 autobus, l'enlevant à une compagnie québécoise, la compagnie Bombardier? Naturellement, cela s'est expliqué assez facilement, selon le premier ministre. Il a eu tout simplement à dire que lorsque le Parti libéral était au pouvoir, la General Motors était une compagnie multinationale; mais maintenant que c'est ce parti qui est au pouvoir, ce parti a décidé, le premier ministre en tête, que c'était une compagnie québécoise, la General Motors.

M. Alfred: Etes-vous contre?

M. Marchand: Je demande à la tête à Papi-neau, si elle a quelque chose à dire, de se lever et de le dire tout à l'heure. Depuis le début des discours qui se font ici sur le message inaugural, chaque fois qu'un membre de l'Opposition parle, on l'interrompt, on fait un discours soit après, soit pendant, pour interrompre l'opinant. Si vous avez quelque chose à dire, dites-le, si vous êtes capable de contredire ce que je dis là. Vous n'avez pas administré grand-chose dans votre vie parce que, une chose certaine, c'est celui qui investit qui est le patron d'une compagnie. Vous pouvez en rire mais c'est exactement ce qui se produit.

Mme le Président, un court passage sur la loi 101. D'après la loi 101, les petits commerçants — je parle surtout, à ce moment-ci, de l'île

de Montréal — d'ici quelques années, dans une période très courte, seront obligés de changer leurs enseignes lumineuses à l'avant de leur commerce, ce qui affectera davantage le petit restaurateur qui sera obligé de dépenser entre \$10 000 et \$60 000, dans certains cas, pour changer cette enseigne lumineuse. Ce petit commerçant, souvent, travaille 18 à 20 heures par jour afin de garder son restaurant ouvert, en employant douze à vingt personnes, sur trois chiffres, qui vont gagner leur vie dans ces restaurants et qui travaillent naturellement au salaire minimum. Ces employés à l'Assemblée nationale de l'avenue du Parc, de la rue Saint-Hubert, de la rue Saint-Denis, de la rue Sainte-Catherine, de la rue Ontario, qui sont capables, grâce à leur travail acharné, de donner des repas à des prix concurrentiels et qui font l'affaire du petit travailleur qui ne peut pas se payer des repas à des prix exorbitants. Or...

Mme le Vice-Président: A l'ordre!
(12 heures)

M. Marchand: C'est le député de Saint-Jean, encore, qui interrompt! Il n'est même pas capable de tenir son quorum. Depuis le début de la matinée qu'il interrompt. Le député de Saint-Jean, qu'il se lève donc et qu'il dise donc ce qu'il a à dire! Qu'il arrête d'interrompre et qu'il donne donc l'exemple à l'Assemblée nationale. Lui qui a traité l'Assemblée nationale de panier de crabes, il devrait avoir honte, c'est le plus grand crabe qu'on ait connu!

M. Perron: Ti-Rouge la terreur!

M. Marchand: Est-ce que c'est le poète?

M. Godin: Je n'ai pas dit un mot.

M. Marchand: Ah! le député de Duplessis. Je lui demande d'en profiter pour interrompre et pour dire tout ce qu'il a à dire parce qu'il n'est pas là pour longtemps!

Qu'est-ce qu'on fera de ces commerces qui seront peut-être obligés de fermer leurs portes à cause des dépenses accrues qu'on leur demande? Et vous savez tous qu'aujourd'hui les taxes, tant municipales, provinciales que fédérales, sont toutes augmentées. Le coût de la vie est augmenté pour ces personnes aussi. Les coûts d'administration aujourd'hui, dans tout commerce, aussi petit, aussi gros soit-il, sont augmentés. Et aujourd'hui on leur impose une surtaxe: Celle de changer leur enseigne. Je pense que c'est une erreur et je ne vois pas la ville de New York... D'ailleurs, il y a dans la ville de New York un quartier chinois, un quartier italien, un quartier irlandais. C'est ce qui fait la personnalité d'une ville, ces quartiers qui sont très beaux, qui sont bien tenus. Allez vous promener sur la rue LaGauchetière et vous allez voir que c'est intéressant d'aller manger dans ces restaurants quelque chose que l'on ne connaît pas souvent dans le nord de la ville. Avoir un quartier typiquement chinois, allez sur l'avenue du Parc...

M. Dussault: Question de privilège, Mme le

Président. Est-ce que M. le député de Laurier me permettrait une question sur ce qu'il a dit?

M. Marchand: Mme le Président, j'ai une demi-heure, je n'ai pas le temps pour des questions. C'est le "fun", depuis le début de tous les discours, de poser des questions et d'interrompre. Il n'y a pas de questions.

Mme le Président: M. le député...

M. Dussault: Question de privilège, Mme le Président.

Mme le Président: Est-ce une question que vous voulez poser à l'intervenant ou évoquez-vous une question de privilège?

M. Dussault: C'est que le député de Laurier induit cette Chambre en erreur en avançant des choses qui sont fausses sur la loi 101. Je pense qu'il faudrait que la vérité soit établie et c'est dans ce sens que je voudrais poser une question à M. le député de Laurier, s'il veut bien avoir l'amabilité de répondre à ma question à la fin de son discours.

Mme le Président: M. le député de Châteauguay, je regrette, je dois vous refuser cette question parce que M. le député de Laurier l'a déjà fait. Je demanderais à cette Assemblée de permettre au député, maintenant, de terminer son intervention.

M. Marchand: Je vous remercie, Mme le Président. Comme je l'ai dit auparavant, on prend plaisir à interrompre les opinants, à faire des discours chaque fois qu'un membre de l'Opposition parle. S'ils ont quelque chose à dire, qu'ils se lèvent et qu'ils le disent. Quant à moi, j'ai écouté avec la plus grande attention, sans interrompre un des députés de l'Opposition qui ont parlé. J'ai même écouté le député de Vanier qui a participé à un concours oratoire de secondaire V et je sais que les juges l'ont bien jugé parce qu'il va passer à la finale! Mais on ne l'a pas interrompu.

Ce que je disais sur les quartiers typiques de notre ville... Quant à moi, en tant que Montréalais, né à Montréal, je tiens à garder ces quartiers, à garder l'esprit cosmopolite de la ville de Montréal. C'est une richesse. Ces gens qui sont venus de la Grèce, de l'Italie, de l'Arménie, de tous les pays du monde, du Liban nous ont apporté une culture, nous ont apporté une richesse culturelle, financière. Ils ont ouvert des commerces, ce sont des travailleurs, ce ne sont pas des paresseux. Ce sont des gens qui viennent ici pour travailler, faire vivre les Canadiens français dans leur commerce. C'est pourquoi je demande que le gouvernement respecte ces groupes d'origine autre que canadienne-française. On peut vivre d'un commun accord de la façon la plus agréable qui soit et je peux vous le garantir puisque je le fais. J'ai été élevé dans des milieux comme ceux-là, j'ai été élevé parmi les Italiens. Il y avait la Maison d'Italie juste au coin de chez nous et je me suis fait de

grands amis qui sont encore de grands amis. Ce n'était pas une question de nationalité, c'était une question d'hommes. Je pense que, actuellement, le gouvernement tend à déchirer ces amitiés qui existent entre les Canadiens français et les personnes de toute autre origine.

Mme le Président, je veux toucher un autre point: le domaine du tourisme. Lorsqu'en 1970, le gouvernement libéral prenait le pouvoir, je ne dirais pas que le tourisme était à terre, mais il était dans une position plutôt stagnante. Après deux ou trois ans de saine administration du Parti libéral, le tourisme a engagé la bataille avec les pâtes et papiers et l'amiante pour obtenir le rang de la plus grande industrie au Québec. Les gens venaient de partout pour visiter notre Québec. Naturellement, l'oeuvre du maire Jean Drapeau qui avait fait Expo 67, et la venue des Jeux olympiques ont énormément aidé, ont amené des montants d'argent qu'on ne peut même pas calculer à travers toute la province. Ces personnes qui venaient à Montréal voir l'Expo 67, qui allaient faire le tour de la province, qui allaient faire le tour du Saguenay, du lac Saint-Jean, qui allaient en Gaspésie, qui allaient dans les Cantons de l'Est, faisaient vivre les hôtels qui, aujourd'hui, crèvent de faim et sont loués à 70%.

Aujourd'hui, avec cette politique de séparation, de nationalisation, cette politique d'aller dire à New-York que le Québec va se séparer, le tourisme est tombé. Actuellement, nous sommes en déficit au point de vue du tourisme au Québec. Je pense qu'un nouvel élan devrait être donné. Il faut arrêter de faire peur aux étrangers qui veulent venir ici au Québec. On perd des conventions, on perd tout. Encore là, dans ce domaine, il y a une action à prendre. C'est toujours permis de se tromper, mais ce qui n'est pas permis, c'est de continuer à se tromper quand on se le fait dire et quand on doit être au courant d'une telle chose.

Un simple mot sur les centres d'accueil pour personnes âgées dont plusieurs projets avaient été mis de l'avant en 1975-1976 et qui devraient être réalisés aujourd'hui. Je me demande combien sont en chantier actuellement. En plus de satisfaire la clientèle des personnes âgées qui ont grandement besoin de ces maisons, ceci donnerait du travail à nos ouvriers qui sont en chômage.

C'est le même commentaire pour les logements à prix modique. Mais il y a un autre domaine qui pourrait être plus urgent: c'est la réfection des logis dans un quartier comme chez nous. Dans les comtés de Laurier, Gouin et Dorion — qui sont trois comtés similaires que je connais bien parce que j'y ai vécu, j'y ai passé ma vie, dans un quadrilatère assez petit, il n'y a pas une place dans la ville de Montréal où on rencontre une population aussi grande par mille carré. C'est très petit, mais la population de la ville de Montréal est dans ce coin-là; c'est là qu'est la grande majorité de la population du Québec. Combien y a-t-il là de centres pour personnes âgées? Il y en a eu un qu'on a bâti sur la rue Jean-Talon et on devait en bâtir un autre dans le comté de Laurier. On n'entend plus parler de ce projet. Il avait été déclaré comme étant une construction qui devait être faite. Cette

année, il serait en construction si le Parti libéral avait été au pouvoir.

Non, Mme le Président, on n'en entend plus parler. Je pense que c'est une urgence pour les gens du comté de Laurier. Il y a un foyer dans votre comté, Mme le Président, c'est beau, c'est une presque île magnifique, le paysage est très beau, mais lorsqu'une personne qui a atteint l'âge de 60 ans a vécu dans le petit quartier Villeray, elle ne veut plus émigrer dans une autre partie de la province. Elle veut finir ses jours dans ce comté; elle ne veut pas être dépaycée dans les arbres; c'est beau la nature, mais pour elle, ce qui est beau, ce sont ses trottoirs, sa rue, son monde. Elle veut être capable de descendre l'escalier, rencontrer quelqu'un et lui dire bonjour facilement parce qu'elle a vécu avec cette personne. C'est ce dont ces personnes ont besoin. Elles n'ont pas besoin qu'on les déplace pour les amener dans de grands foyers sur le bord de la rivière des Prairies. Je le sais, je les connais ces foyers. Je trouve cela merveilleux et les gens qui y sont en sont très fiers et sont heureux. Mais je sais que la majorité de ces personnes qui vivent dans le comté de Laurier demandent à vivre dans le comté de Laurier, demandent à vivre dans le comté de Dorion, demandent à vivre avec le monde avec lequel elles ont vécu et demandent à finir leurs jours avec ces gens-là.

(12 h 10)

C'est pourquoi j'insiste auprès du ministre des Affaires sociales pour qu'il vienne enfin dans le comté de Laurier voir cette population non pas du haut de sa tribune, non pas du haut de son bureau, avec des analystes, des hauts fonctionnaires qui disent que cela doit aller à telle place, mais bien humainement dans un comté comme celui, d'ailleurs — le député de Sainte-Marie était ici; je pense qu'il est encore ici — de Sainte-Marie et celui de Saint-Jacques. Ces gens ont besoin de leurs trottoirs, de ce qu'ils ont.

Je sais que ce gouvernement ne fait pas de patronage, je n'oserais pas l'accuser de patronage. Les députés du Parti québécois font du bureau, je l'espère, dans leur comté. Ils reçoivent une foule de gens qui vont leur demander de l'ouvrage et je suis assuré qu'on les dirige directement vers la fonction publique, qu'ils ont à passer des concours comme toute autre personne, même si ce sont des amis, en toute justice, et je les approuve. On ne fait pas de patronage pour ces petites "jobs" de \$8000, \$10 000 ou \$12 000, mais, lorsqu'il s'agit de nommer un haut fonctionnaire, on ne fait pas de patronage non plus; on nomme tout simplement un ancien candidat du Parti québécois, un ami, une amie...

M. Bellemare: Un beau-frère.

M. Marchand: ... un beau-frère. Il n'y a pas de gêne là; ce n'est pas du patronage, on n'aide pas le petit peuple. Il n'y a pas de patronage dans le petit peuple, mais il y en a dans le gros peuple. C'est un parti d'intellectuels. Comment voulez-vous qu'ils connaissent la petite population d'un comté comme celui de Laurier, d'un comté

comme celui de Dorion? On a même vu des ministres élus à la dernière élection prendre six mois avant de venir visiter leur comté, ouvrir un bureau dans le comté un an après et aller se pavaner de temps en temps à son bureau. Je me demande combien d'électeurs du comté ces ministres ont reçus.

Je ne dirai pas que l'octroi d'un contrat de publicité pour l'assurance automobile de \$1,8 million — puisque cela a l'air que cela pressait — c'était du patronage, que c'était pour aider un ami qui avait bien servi le parti. Je n'oserais pas dire cela; ce serait peut-être une accusation que je ne peux pas faire. Ce que je peux dire, par exemple, c'est que cette publicité nauséabonde inonde les maisons; cela a été passé de porte en porte. En plus de cela, on en reçoit une tonne dans nos bureaux de comté, on en reçoit une tonne dans nos bureaux ici et, partout, la province est inondée de cette publicité mensongère. Je sais que ce n'est pas du patronage d'avoir donné cela à un petit ami. A part de cela, c'est une "pinotte" dans un verre d'eau, la publicité que le gouvernement fait pendant son règne! \$1,8 million ce sont des "pinottes", on peut en gaspiller la moitié.

Je veux féliciter le ministre délégué au Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports qui a décidé de faire le toit amovible du Stade olympique. Je le féliciterais avec tellement de plaisir s'il avait dit qu'il le ferait pour vrai; il va le faire, mais dans deux ans. Dans deux ans, le Centre des congrès. Ces gens, je le comprends, ils connaissent l'avenir; ils savent qu'ils n'auront pas à le faire. Soyez assuré que, dans deux ans, quand nous serons au pouvoir, nous serons heureux de le finir, ce stade olympique, avec tout l'argent qu'on perd actuellement, avec ce mâit qui sera fait un jour, qui coûtera plus cher plus on retarde et tout le tourisme qu'on perd actuellement, qui se serait amené pour visiter cet édifice extraordinaire qu'est le Stade olympique et tout ce qui l'entoure.

Mme le Vice-Président: M. le député de Laurier, vous allez devoir conclure. Il vous reste moins d'une minute.

M. Marchand: Oui, Mme le Président. J'avais encore beaucoup de choses à vous dire. J'avais même promis à mon collègue que je ne serais pas long. Mais, je vous remercie de m'avoir écouté. Tout simplement, par exemple, je demanderais au gouvernement, dans sa question sur le référendum, il se cherche à travers le Québec actuellement, est-il si difficile de demander au Québec, aux citoyens du Québec, si on se sépare ou si on ne se sépare pas? La question à trouver est facile. Etes-vous pour la séparation du Québec? Oui ou non. Pas besoin de chercher de midi à quatorze heures. Tout le monde va comprendre cela. Comme cela, on ne jouera pas avec la pensée des gens. Est-ce que le Québec veut oui ou non se séparer? Et la question, c'est un oui ou un non contre la séparation ou pour la séparation du Québec.

Pas besoin de se creuser les méninges, d'aller faire le tour des CEGEP avec des assem-

blées — cela coûte des piastres encore — de dépenser des millions pour préparer ce référendum. C'est facile, on fera le référendum, on l'organise. La question, c'est oui ou non, pour ou contre la séparation du Québec. Je vous remercie, Mme le Président, et votre sérénité est extraordinaire.

M. Dussault: Question de privilège, Mme le Président.

Mme le Vice-Président: M. le député de Châteauguay, sur une question de privilège.

M. Dussault: Mme le Président, je voudrais soulever une question de privilège en vertu de l'article 48 de notre règlement. L'Assemblée nationale prend des décisions qui appellent le respect, je pense. L'Assemblée nationale a, entre autres, pris une décision importante relativement à la question de la langue au Québec et cela a été le projet de loi no 101 qui est devenu la loi 101. Et cette loi prévoit deux exceptions importantes: une à propos des petits commerces de quatre ou cinq employés; et une autre concernant les restaurants qui offrent un produit national. Effectivement, ces commerces n'auront...

Mme le Vice-Président: M. le député.

M. Dussault: ... pas à changer leur affiche et l'Assemblée nationale a été induite en erreur par le député de Laurier à cet effet.

Mme le Vice-Président: M. le député de Châteauguay, ce que vous appelez maintenant une question de privilège n'est pas tout à fait ce qu'on peut appeler une question de privilège. Je donne la parole à M. le député de Bourassa.

M. Patrice Laplante

M. Laplante: Merci, Mme le Président. Avant de vous livrer mes commentaires sur le discours inaugural du premier ministre, je voudrais rapidement évoquer le contexte québécois dans lequel s'inscrit l'action gouvernementale depuis novembre 1976. En effet, on juge trop souvent cette action comme si le présent gouvernement avait hérité d'une situation normale. Or, depuis longtemps, le Québec était en état de crise, aussi bien aux niveaux politique qu'économique, social et culturel. Je voudrais rappeler dans ses grandes lignes quelle était cette situation le 15 novembre 1976. Sur le plan culturel, tout d'abord, le Québec a toujours été une terre d'accueil et continuera de l'être. Mais l'ouverture aux autres, Mme le Président, ne doit pas aller jusqu'au suicide collectif.

C'est pourtant sur cette voie que nous étions engagés, ce qui engendrait une profonde insécurité culturelle dans la population francophone. A l'aube des années soixante-dix, les francophones n'étaient certes pas plus des porteurs d'eau, mais 80% des travailleurs industriels du Québec oeuvraient dans une usine que le patron était incapable de diriger en français. C'était la langue de la minorité qui exerçait le plus d'attraction sur les

Néo-Québécois et même sur une certaine minorité de francophones. Il ne s'agit pas ici, Mme le Président, d'accuser qui que ce soit, mais de voir les faits tels qu'ils sont.

Il est évident qu'une telle insécurité découle en grande partie de la structure économique du Québec et de la situation des francophones dans cette économie. Une économie trop déterminée par un secteur primaire déficient et un secteur manufacturier lui-même fragile, composée en grande partie d'industries traditionnelles aux techniques dépassées engendrant des bas salaires, est particulièrement vulnérable à la concurrence étrangère.

A l'intérieur de ce contexte économique peu reluisant, les francophones occupent le bas de l'échelle. Ils ne contrôlent qu'une petite partie du levier économique dans la plupart des secteurs. On les retrouve en majorité dans les emplois subalternes et les moins rémunérés. Il est clair que la faiblesse matérielle des collectivités ne peut aboutir qu'à une vie sociale médiocre.

Au plan social, justement, le chômage frappe durement le Québec depuis des décennies. Cette situation est amplifiée par la récession économique généralisée en Occident qui explique en grande partie la tension dans les relations de travail, le pourrissement de certaines grèves et le grand nombre de travailleurs rémunérés au salaire minimum. Les contradictions sociales ont été exacerbées par l'absence complète d'un consensus sur les grandes priorités nationales et ont donné au Québec l'allure d'une maison de fous.

La croissance non planifiée de l'économie a provoqué dans deux ou trois centres urbains déjà congestionnés l'arrivée massive de familles déracinées, proies toutes désignées pour les bas salaires, le chômage et l'aide sociale. En même temps, les régions périphériques se marginalisent de plus en plus, augmentant les tensions sociales et économiques déjà trop fortes.

(12 h 20)

Enfin, malgré les politiques de rattrapage soutenues dans les années soixante, la société québécoise a en partie laissé pour compte un certain nombre de groupes très importants tels les femmes, les jeunes, les personnes âgées ou les handicapés. Un tel fouillis social ne peut qu'engendrer frustrations et mécontentements d'autant plus qu'il ne permet pas aux citoyens d'identifier les causes et de trouver les solutions à ces problèmes.

Le niveau politique fut le reflet en même temps qu'un facteur aggravant du chaos général. Vis-à-vis de tous ces problèmes, rien de vraiment sérieux n'a été entrepris par le gouvernement précédent, sauf de rares actions d'autant plus remarquables qu'elles étaient isolées. Trop souvent, on a sacrifié les besoins de la population aux privilèges des fournisseurs de la caisse électorale. On a consacré trop d'énergie à préserver son image tout en laissant subsister et s'aggraver des problèmes. La population du Québec a rejeté sans équivoque et pour longtemps ce type d'administration tout en optant pour un gouvernement d'espoir national.

Je voudrais rappeler à la population et à ceux de mes collègues qui ont tendance à l'oublier dans quel état nous avons retrouvé le Québec au matin du 16 novembre 1976. Des problèmes par dizaine et par centaine accumulés sur les tablettes, mais dans les tiroirs aucune politique cohérente et un bien petit nombre de projets acceptables. Depuis seize mois, le gouvernement actuel a dû travailler d'arrache-pied à la fois pour s'attaquer à certains problèmes pressants et pour élaborer une véritable politique susceptible de remettre un peu d'ordre et de cohésion dans la maison.

Le discours inaugural du premier ministre démontre la volonté du gouvernement de continuer les réformes et les actions entreprises tout en consolidant la situation du Québec. D'abord et avant tout, ce message traduit la confiance de notre parti dans la population québécoise et dans ses capacités humaines et matérielles de surmonter la situation et d'en ressortir grandie et fortifiée. C'est cette confiance qui guide et qui explique les gestes que nous posons.

Au plan économique, tout d'abord, nous entendons poursuivre la politique de concertation entre les différents agents économiques et sociaux, accélérer le programme de stimulation de l'économie et de soutien de l'emploi, systématiser la politique d'achat du gouvernement dans les secteurs public et parapublic et encourager les Québécois à l'achat des biens produits au Québec. Dans le but de renforcer nos structures industrielles, des actions seront entreprises dans le secteur du cuivre et du zinc ainsi que dans celui des pâtes et papiers. Dans l'un des secteurs où le Québec a un potentiel énorme, nous créerons la Société nationale de l'amiante qui favorisera la transformation sur place des fibres et modernisera les équipements tout en améliorant la situation des travailleurs.

Pour la première fois, nous élaborerons avec la population et les gens concernés une véritable politique de l'énergie; d'autre part, le gouvernement a mis en place des programmes substantiels d'aide à la petite et à la moyenne entreprise. Le comté que je représente ici compte justement un grand nombre de PME. Je me suis aperçu que beaucoup d'entre elles ne sont pas suffisamment au courant de ces politiques et ne peuvent donc pas les utiliser pleinement. Je voudrais demander à notre gouvernement d'intensifier sa campagne d'information afin de rejoindre tous ceux qui sont concernés par ces programmes.

Au chapitre de la qualité de la vie, nous entendons améliorer par des mesures concrètes la situation de la femme en intervenant dans le domaine des garderies et des congés de maternité. En attendant de faire davantage — car il faudra aller plus loin à cet égard — nous légiférerons au niveau de l'urbanisme, de l'aménagement et nous procéderons à un début de zonage agricole. Nous nous préoccuperons également de la protection du consommateur, du recours collectif et de la situation des handicapés.

Enfin, nous établirons de meilleurs processus de conciliation entre les propriétaires et les locataires, mesures qui s'inscriront à l'intérieur d'une

politique globale du logement. Au sujet de l'habitation, je voudrais attirer l'attention du gouvernement sur le problème de l'augmentation de l'évaluation foncière des villes de banlieue de la CUM. J'ai, dans la partie du comté de Bourassa située à Montréal-Nord, des cas où l'évaluation a doublé en quatre ans et ce, Mme le Président, sans modification de l'état des bâtisses.

En ce qui concerne notre vie démocratique, la loi-cadre sur la consultation populaire ajoutera une dimension jusqu'ici absente au Québec et un nouveau moyen d'animer et de trancher les grands débats. Comme nous parlons de démocratie, permettez-moi de souligner la détermination du gouvernement d'associer la population aux grandes réformes en cours. Je pense, notamment, au livre vert sur l'enseignement primaire et secondaire, à celui sur les loisirs, ainsi qu'au livre blanc sur la conciliation entre locataires et propriétaires et à celui sur la politique énergétique québécoise. C'est là la pratique d'un gouvernement qui, tout en ayant des orientations claires, tient compte de l'opinion de ses électeurs.

Je voudrais, enfin, aborder un sujet qui me tient particulièrement à cœur. Notre gouvernement a déjà beaucoup fait pour les personnes âgées, mais il reste beaucoup à faire. Dans le comté que je représente, environ 20% de la population sont des personnes âgées, donc une très forte concentration de ces citoyens aussi bien en résidence que dans leur foyer. Avec leur concours, j'ai pu identifier un grand nombre de problèmes auxquels ils ont à faire face quotidiennement. Dans son discours, le premier ministre a mentionné l'amorce de politiques dans le domaine du logement et des centres d'accueil, ainsi que le développement des services à domicile, allant de pair avec une accessibilité améliorée aux soins pour nos malades chroniques. Je souscris pleinement à ces intentions et je voudrais mentionner à quel point le domaine du logement me semble prioritaire. Il serait temps de mettre de l'ordre dans cette situation que l'on peut qualifier d'anarchique.

Au moment où je vous parle, Mme le Président, la majeure partie de nos personnes âgées qui désirent par choix ou par nécessité obtenir un logement en résidence doit payer des tarifs absolument affolants pour des appartements souvent-fois exigus dans des résidences dont les services sont incomplets ou inadéquats, ce qui ne les exempte pas de la calamité des hausses répétées et abusives de loyer. Cela, Mme le Président, est particulièrement pénible pour des personnes qui aspirent à la tranquillité et à la stabilité, qui est bien le moins que l'on puisse leur assurer.

Le gouvernement devra donc, selon moi, réglementer vigoureusement la construction des nouvelles résidences privées et contrôler, par des mécanismes adéquats, le tarif de base et la hausse des loyers.

Je m'en voudrais cependant de ne pas souligner au passage le vigoureux programme de rattrapage mis de l'avant dès 1977 par l'équipe ministérielle en matière de logements publics pour per-

sonnes âgées. Je crois qu'il faudra, dans un avenir rapproché, nous occuper également du problème du transport et en particulier des ambulances, domaine où il existe des pratiques étonnantes et inacceptables. L'accès aux médicaments gratuits pour les personnes âgées est un geste que nous devons poser mais qui devrait être complété par des mesures visant à endiguer la surconsommation des médicaments qui est une menace grave pour la santé.

Souvenez-vous à quel point nos adversaires politiques ont créé et entretenu dans cette catégorie de la population un climat de peur et de psychose vis-à-vis du Parti québécois. Quelle n'est pas ma fierté et ma joie aujourd'hui de voir ces mêmes personnes venir à nous de plus en plus nombreuses, de plus en plus confiantes. Elle se rendent parfaitement compte que jamais un gouvernement n'a manifesté à leur endroit un tel intérêt et une telle volonté de justice, autant en actes qu'en paroles.
(12 h 30)

J'ai essayé de situer les gestes posés par notre gouvernement dans le contexte général de l'évolution du Québec. Je crois qu'il faut avoir tout cela en tête pour comprendre pleinement la portée de notre action. Ma conviction profonde, c'est que le gouvernement a pris et continuera de prendre ses responsabilités. Ce serait cependant s'illusionner de penser qu'un gouvernement peut tout faire et tout résoudre seul.

Je voudrais donc, pour terminer, inciter mes concitoyens à prendre conscience de la force que nous possédons en tant que collectivité. Nous prouverions aussi, ensemble, que cela est possible d'orienter nos achats vers nos produits fabriqués au Québec et reprendre ainsi, en partie, le contrôle de notre économie. Acheter des biens produits hors du Québec est un luxe qui nous coûte très cher. Il nous coûte 11% de chômage, 500 000 Québécois au salaire minimum et la plus grande partie de nos entreprises contrôlées par des étrangers. En achetant des produits du Québec, nous payons des salaires à des Québécois, nous contribuons à diminuer le chômage, augmenter les salaires et créer de nouvelles entreprises.

Il s'agit, grâce à notre pouvoir de dépenser, de racheter le Québec sans consommer plus, mais en orientant davantage nos achats vers ce que nous fabriquons nous-mêmes. Ce réflexe de sauvegarde, je pense qu'il a joué depuis le 15 novembre 1976, comme on ne fait pas appel en vain à la fierté nationale des Québécois. Il faut amplifier cette réaction salutaire et cesser le plus possible de financer gratuitement le développement des autres. Le Conseil d'expansion économique calculait qu'au début de 1970 l'achat supplémentaire de \$1 milliard par année de produits fabriqués au Québec permettrait l'embauche de 40 000 travailleurs et employés, employés qui actuellement dépérissent improductivement dans les bureaux de l'assurance-chômage.

Il est temps que nous décidions collectivement un avenir meilleur et que nous le bâtissons

ensemble. Il est temps que nous pratiquions la solidarité économique et que nous contribuions ainsi au bien commun de notre société.

Mme le Président, j'en appelle ici à tous les Québécois de toutes les régions et de toutes les ethnies pour qu'ils s'unissent et réalisent avec leur gouvernement ce grand projet national. Merci.

Une Voix: Bravo!

Mme le Vice-Président: Mme le député de L'Acadie.

Mme Thérèse Lavoie-Roux

Mme Lavoie-Roux: Mme le Président, à l'occasion de cette réponse au discours inaugural, je ne peux m'empêcher, avant d'aborder le contenu même du message du premier ministre, de jeter un coup d'oeil rapide sur les 17 derniers mois de l'administration du gouvernement du Parti québécois. Comme tous les Québécois, j'avais hâte de voir à l'oeuvre cette équipe à laquelle une majorité de la population avait accordé son appui à la dernière élection. Ils sont partis avec beaucoup d'enthousiasme et tous se souviendront des nombreuses déclarations à temps et à contretemps des nouveaux ministres depuis la création de plusieurs milliers d'emplois à l'environnement en passant par une réduction du chômage à 3% ou 4% et en allant même jusqu'à la création d'une marine marchande québécoise.

Mais personne ne leur en tenait vraiment rancune, le tout étant mis sur le compte de l'inexpérience ou sur l'ardeur bien naturelle du néophyte. D'ailleurs, ces déclarations étaient plutôt inoffensives même si elles créaient une impression de dispersion. La courte session de l'automne 1976 a servi surtout à compléter certains gestes de routine légués par l'ancienne administration libérale. En janvier 1977, on connaissait quelques heures inquiétantes alors que le premier ministre, devant l'auditoire choisi de l'Economic Club de New York, saluait ses concitoyens du Canada comme ses voisins et annonçait en pays étranger que le processus de l'indépendance du Québec était devenu irréversible. Devant la réaction plutôt réservée de son auditoire, le premier ministre a parlé d'une cinquième colonne canadienne qui aurait provoqué ce sentiment négatif. Ce n'était là qu'un premier qualificatif qui sera suivi d'une longue série d'épithètes plus méprisantes les unes que les autres de la part tantôt du premier ministre, tantôt de l'un de ses collègues à l'égard de ceux qui ne partagent pas leur vision de l'avenir du Québec ou qui osent s'opposer à leur politique.

En mars 1977, nous avions droit à un message inaugural qui touchait à peu près tous les aspects de la vie québécoise bien que, pour certains, forcément d'une façon très brève. On nous annonçait des interventions gouvernementales dans de nombreux secteurs. Quels en ont été les résultats? D'une part, il serait injuste de ne pas reconnaître le bien-fondé de certaines lois, telles la loi 2 sur le financement des partis politiques, la loi 37 qui étend à toutes les personnes âgées de 65 ans et

plus la gratuité des médicaments prescrits, de même que la loi 42 permettant à tout travailleur âgé de 65 ans et plus d'avoir droit à la pleine pension de la Régie des rentes. La loi 24 sur la protection de la jeunesse adoptée à l'automne constituait un legs de l'administration précédente mais, d'autre part, si on examine les grandes lois que le gouvernement a soumises à la Chambre durant cette première année de son mandat, soit les lois 45, 67 et 101, les résultats positifs sont beaucoup moins probants.

On me permettra de m'arrêter pendant quelques instants à la loi 101, sans doute parce que j'ai été associée de très près à tous les débats qui l'ont entourée, mais surtout parce que c'est la loi qui, durant de nombreux mois, a mobilisé le plus d'énergie chez les parlementaires et a créé le plus d'agressivité chez les citoyens qui comprenaient mal que, pendant tout ce temps, le gouvernement oubliait de s'occuper de la question économique. Mais au fait, qu'est-il advenu de cette fameuse loi, pierre d'assise du nouveau gouvernement, prérequis à l'indépendance, comme nous le disait le ministre d'Etat au développement culturel? Pendant des mois, le gouvernement a soulevé les préjugés, semé l'intolérance pour faire du français la langue officielle et la langue de communication au Québec et pour élaborer une nouvelle politique linguistique dans le secteur de l'enseignement.

Même si on retrouvait déjà les deux premiers objectifs à l'intérieur de la loi 22, il fallait surtout faire la preuve que les membres du gouvernement du Parti québécois sont les seuls vrais Québécois, alors que les autres ne peuvent être que des colonisés, des inféodés et des vendus qui s'ignorent. Quelle tristesse!

Dans le domaine scolaire, la loi 101 devait être juste, efficace: renvoyer à l'école française ceux qui, aux yeux du PQ, devaient y être et à l'école anglaise les autres. Six mois après, quels sont les faits? Ce nouveau gouvernement, qui avait tant promis, mais qui avait surtout critiqué d'une façon impitoyable lorsqu'il était dans l'Opposition, a-t-il mieux réussi?

J'aimerais vous citer un article de Forum de l'Université de Montréal, du 13 février dernier, signé par M. Raymond Charbonneau. Parlant de la loi 101, il dit: "Imprécision, manque de définitions, un chapitre sur la justice jugé récemment inconstitutionnel, des conflits possibles de juridictions, un article qui nous rappelle la défunte et critiquée loi 22, ce sont quelques caractéristiques de la nouvelle Charte de la langue française du Québec. Adoptée rapidement à la fin de l'été et à la suite d'une commission parlementaire houleuse, la loi 101 qui proclame le français comme la seule langue officielle du Québec a d'abord soulevé l'agressivité du milieu anglophone. Mise en vigueur depuis le 26 août dernier, elle suscite maintenant des critiques de la part des juristes. Professeur à la faculté de droit de l'Université de Montréal, Michel Lebel affirme qu'il sera difficile pour les juristes de bien interpréter certains articles de la loi à cause principalement d'une mauvaise rédaction des textes."

Pendant que le ministre d'Etat au développe-

ment culturel statue que les sièges sociaux devront se soumettre à la loi, l'Office de la langue française fait des tours d'acrobatie pour que les règlements puissent satisfaire les exigences de ces derniers.

Et que se passe-t-il dans le secteur de l'enseignement, cette partie de la loi 22 qui avait soulevé l'ire du Parti québécois alors qu'il était dans l'Opposition? Le bilan, je vous le donne, Mme le Président: plusieurs milliers d'enfants dont les parents refusent d'obtempérer à la loi; une commission d'appel qui décide de passer outre à la décision du juge Deschênes sur l'interprétation de la clause touchant la fréquentation scolaire à l'élémentaire par les parents, encore que cette décision ne vaudra que pour les enfants dont les parents ont interjeté appel; des parents qui contournent la loi par un usage un peu trop large, pour dire le moins, de la clause d'exemption en vertu du séjour temporaire; quelques centaines d'enfants enregistrés dans des écoles de groupes minoritaires auxquels on menace de couper les vivres; une régie de surveillance qui procède à pas de tortue pour décider de l'admissibilité ou de la non-admissibilité des enfants qui sont inscrits dans le secteur anglophone depuis près d'un an.

Pendant ce temps, le ministre d'Etat au développement culturel, qui s'est entêté à interdire l'accès à l'école anglaise aux enfants de langue anglaise en provenance des autres provinces, rassure les fonctionnaires fédéraux qui seraient éventuellement relocalisés au Québec en disant qu'ils peuvent jouir d'une exemption de trois ans, renouvelable pour trois autres années. De son côté, le ministre de l'Education demande aux commissions scolaires de faire appliquer une loi qu'il ne peut appliquer lui-même. Arborant une attitude très magnanime, il affirme: Il n'est pas question d'intervenir par la force pour faire sortir les enfants. Soit dit en passant, je suis bien d'accord avec lui sur ce point.

Par contre, il coupe les vivres aux commissions scolaires qui n'utilisent pas les moyens qu'il se refuse lui-même à employer, pénalisant ainsi tous les enfants auxquels la loi ne s'applique pas. La seule suggestion concrète qui ait été proposée pour sortir de ce cercle vicieux, soit d'assurer l'enseignement en anglais langue seconde aux groupes minoritaires, et la vilipende.

(12 h 40)

Devant autant d'incohérence, vous vous attendez sans doute à ce que je blâme le gouvernement. Je m'en abstiendrai, mais me contenterai de souligner que si le gouvernement fait face à un mécontentement marqué de la part de la population, il ne fait que payer les extravagances verbales qu'il se permettait alors qu'il était dans l'Opposition, dénonciations presque quotidiennes du gouvernement en place, promesses irresponsables pour ne pas dire démagogiques.

J'aimerais rappeler quelques-unes de ces promesses des députés du Parti québécois qui n'ont pas eu de lendemain. Ainsi, on se souviendra que le député de Maisonneuve s'était fait l'ardent promoteur de deux écoles polyvalentes dans Hochelaga-Maisonneuve fustigeant le gouverne-

ment du temps, la CECM et le conseil scolaire de l'île de Montréal qui n'en proposaient qu'une. C'est à l'élection de novembre 1976, par la voix de son journal local, qu'il disait à la population du quartier qu'il y aurait réalisation de la seule promesse électorale qu'il avait faite en novembre 1976, soit la réalisation de deux écoles polyvalentes de 1200 élèves desservant le territoire Hochelaga-Maisonneuve. Près de 18 mois se sont écoulés et pas l'ombre d'une seule école.

Bien plus, ce gouvernement n'a pas encore décrété, ou accordé une seule autorisation de construction d'école dans tout le territoire de l'île de Montréal, depuis son arrivée au pouvoir. Les besoins qui étaient si impératifs avant novembre 1976 se sont estompés. Le Conseil du trésor et le ministre de l'Education du Québec continuent de se renvoyer la balle sur le dos des enfants.

Que dire du fameux problème de la fermeture des écoles que le gouvernement actuel a dénoncé a satiété quand il était dans l'Opposition. En décembre 1975, l'actuel ministre de l'environnement s'exprimait ainsi: "On pourrait profiter du phénomène de la dénatalité au Québec pour tenter de réhumaniser l'école. Le gouvernement continue d'appliquer rigideusement ces normes et de fermer les écoles. Nous avons déjà dénoncé cette politique de fermeture des écoles qui accentue l'exode hors du système public francophone et occasionne des voyages en autobus scolaire pour un nombre croissant d'élèves."

Qu'y a-t-il de nouveau aujourd'hui? Absolument rien. Sans doute, le ministre de l'Education nous a offert le luxe d'une déclaration ministérielle et elle était fort longue, on se le rappellera, dans le cas de la fermeture des écoles de village, et d'une conférence de presse, tout récemment, avec pochette et tout le bazar, dans le cas de la dernière école de quartier en milieu urbain. Dans le premier cas, nous l'avons démontré, le ministre s'appropriait le résultat de la convention collective négociée sous l'ancien gouvernement. Dans le deuxième cas, il disait aux autorités scolaires locales de faire ce qu'elles font depuis maintenant des années et il ajoutait: Il n'est pas question de donner un sou de plus pour maintenir ces écoles. Alors, que les commissions scolaires fassent des miracles.

Et que penser du député de Lafontaine qui affirmait: "Avec un gouvernement du Parti québécois, c'est un congé de maternité de six mois avec salaire et droits acquis qui seraient accordés à la discrétion de l'enseignante." Ce gouvernement n'a pas encore présenté de législation touchant les congés de maternité, et si, finalement, le premier ministre, dans son message inaugural, a parlé de poser les premiers jalons d'une politique de congé de maternité, c'est bien plus à cause des pressions de plus en plus fortes des associations féminines qu'à partir des convictions personnelles des membres de son cabinet.

Je pourrais multiplier les exemples. J'aurais voulu avoir le temps de montrer les extravagances financières de ce gouvernement alors que toutes les ressources financières récupérables devraient être orientées vers la création d'emploi ou le main-

tien — je ne parle pas du développement — de la qualité des services sociaux et éducatifs déjà mis à la disposition des citoyens. Le temps ne me permet pas de démontrer les exagérations touchant la publicité et la création des maisons du Québec à l'étranger, la multiplication des missions du gouvernement actuel outre-mer, les tournées répétées des ministres qui semblent en perpétuelle campagne électorale.

Dans les minutes qu'il me reste, je ferai porter mes remarques sur l'éducation, la culture et la condition féminine. En éducation, parmi les priorités mises de l'avant dans le message inaugural de mars 1977, soit l'enseignement du français, de l'histoire, de la géographie et de la religion, seule cette dernière a été l'objet d'une certaine sollicitude financière de la part du gouvernement; quant aux autres, à la suite des contraintes de la grille-horaire trop chargée et de l'application de la convention collective, contraintes que j'avais d'ailleurs soulignées l'an dernier, elles sont demeurées des vœux pieux, sans compter que la majorité des écoles secondaires du Québec ont vu le temps d'enseignement consacré au français diminué.

Depuis, le gouvernement a déposé le livre vert sur l'enseignement élémentaire et secondaire et il fait présentement l'objet d'une large consultation auprès de la population. A la lecture du livre vert, ma première réaction en a été une d'étonnement. Pourquoi dépenser de nouvelles énergies à la rédaction et à la discussion d'un nouveau projet alors que de nombreuses études, au coût de quelques millions de dollars, sont déjà dans les mains du ministère: rapports COMMEL, POLY, CETES, COPEX, Education et développement, Sports et éducation physique? Et j'en passe. Ne devrait-on pas plutôt mobiliser ses énergies pour travailler à la réalisation de quelques-unes des multiples recommandations contenues dans ces rapports? Ne les retarde-t-on pas inutilement?

Cette remarque s'adresse tout autant à l'ancien gouvernement, qui avait pris l'initiative du livre vert et qui y travaillait depuis 1974, l'élection ayant retardé sa parution.

M. de Bellefeuille: Ce n'était pas vite.

Mme Lavoie-Roux: Cela fera bientôt deux ans que vous êtes au pouvoir et il ne s'est encore rien passé en éducation.

M. de Bellefeuille: Cela a été publié, au moins.

Mme Lavoie-Roux: On me rétorquera que le livre vert est une synthèse de toutes ces études et qu'on voulait le soumettre à la consultation du milieu, mais là je demeure encore sceptique car, devant les hypothèses parfois profondément contradictoires et irréalistes du livre vert, n'aurait-il pas mieux valu soumettre un livre blanc à la consultation populaire, compte tenu du fait que les différents milieux avaient été consultés sur une foule...

M. Alfred: Mme le Président, sur une question de règlement.

Mme le Vice-Président: Sur une question de règlement, M. le député de Papineau.

M. Alfred: Mme le Président, Mme le député de L'Acadie devrait savoir qu'un livre vert est un ensemble de constats.

Mme le Vice-Président: M. le député...

M. Lamontagne: Franchement, là...

Mme le Vice-Président: M. le député de Papineau, je vous demanderais de respecter la parole de l'intervenant actuel. Mme le député de L'Acadie.

M. Lamontagne: C'est chronique, ils ne sont pas capables d'écouter personne.

Mme Lavoie-Roux: N'aurait-il pas mieux valu soumettre un livre blanc à la consultation populaire. Quand je lis dans *InformeQ*: "Voilà donc, pour vous, le moment de prendre l'école en main", ne leurre-t-on pas un peu les consultés, ne risque-t-on pas de préparer des désappointements amers qui mèneront à une démobilisation? D'ailleurs, après la fuite de la semaine dernière voulant que le gouvernement s'oriente vers un gouvernement régional et que les commissions scolaires seront gelées jusqu'au moment où elles disparaîtront, la bonne foi du gouvernement et du ministre en a pris pour son rhume.

Je voudrais simplement ici parler d'une de ces hypothèses qui me semble, en principe, être bonne mais difficile à réaliser. Je voudrais parler de l'hypothèse de l'école comme lieu principal de responsabilités. On sait fort bien qu'elle pourrait mettre en cause tout le mécanisme de négociations dans le secteur de l'éducation, sans compter les nombreuses autres difficultés qui sont d'ailleurs si bien soulignées, à un tel point qu'il semble bien qu'on doive écarter cette hypothèse dès le départ. De plus, le rapport Martin-Bouchard sur les relations de travail, récemment déposé, ne semble pas favoriser une décentralisation des négociations, bien au contraire.

On retrouve des hypothèses contradictoires à plusieurs endroits. La plus importante, dans l'ensemble, c'est l'opposition entre, d'une part, cette vision que chaque école reflétera davantage son milieu et définira elle-même ses priorités et, d'autre part, le fait que le livre vert présente des programmes prescriptifs plutôt qu'indicatifs et que, dans l'ensemble, on semble définitivement s'acheminer vers une centralisation pédagogique beaucoup plus grande du côté du ministère de l'Éducation.

Ma deuxième réaction a été de déplorer les omissions du livre vert. Même si le ministre s'en excuse, il faut regretter, alors qu'on dit vouloir opérer un redressement de l'enseignement élémentaire et secondaire, qu'on omette de parler de la maternelle et de la prématernelle, de l'enfance inadaptée, de l'enseignement professionnel, des milieux défavorisés, de la formation des maîtres et de sa revalorisation. Tant vaut le maître, tant vaut l'école!

L'école, en particulier, ne peut être étudiée d'une manière compartimentée sans risquer qu'elle soit dangereusement atrophiée et que, finalement, elle ne remplisse plus son rôle démocratique de tenter de servir le mieux possible l'ensemble de la population scolaire. Nous y reviendrons.

A l'élémentaire, si à peu près tous s'entendent pour que l'accent soit mis sur un apprentissage plus rigoureux des matières de base, on peut s'interroger sur l'horaire très chargé proposé dans le livre vert. Il conserve un grand nombre de disciplines, ce qui semble avoir été, en partie du moins, un obstacle à une meilleure acquisition des matières de base dans le passé. Dans quelle mesure l'enseignement du français et des mathématiques ne pourrait-il pas servir de véhicule à l'enseignement des autres matières? A cet égard, il faudrait peut-être aussi s'interroger sur la pertinence des objectifs que l'on poursuit. Que doit-on enseigner à ce niveau? Un contenu réaliste et pratique dans les programmes n'est-il pas une condition sine qua non à un redressement de l'école élémentaire?

(12 h 50)

La division du secondaire en deux cycles recevra sans doute une approbation assez générale et déjà plusieurs commissions ont adopté cette formule. Il nous semble que le premier cycle devrait toutefois se limiter au secondaire I et II, l'âge et le développement psychosocial des élèves du secondaire III leur créant plus d'affinités avec ceux du secondaire IV et V. On ne saurait, par ailleurs, apporter assez de soin à l'élaboration des mesures d'encadrement de qualité et, devant les contraintes budgétaires auxquelles le gouvernement devra de toute façon faire face pour la réalisation des réformes retenues, la priorité devrait être accordée à l'encadrement des étudiants.

Mais je voudrais davantage attirer l'attention des membres de cette Assemblée sur certaines mesures suggérées pour le niveau secondaire, qui m'apparaissent cadrer fort mal avec une école qui s'oriente vers une intégration de plus en plus complète de tous les élèves au secteur régulier, qu'ils soient en butte à des difficultés d'apprentissage ou d'adaptation générale à l'école. Certains ont même parlé d'un recul du point de vue de la démocratisation de l'enseignement. Ainsi au paragraphe 3.118, on prévoit que le premier cycle du secondaire serait porté à trois ans et serait réservé à la formation générale des élèves, retardant au deuxième cycle l'enseignement professionnel. Cette mesure ne tient pas compte que certains élèves, ayant connu des échecs répétés ou manquant de motivation pour toute manière dite "académique", ne peuvent vivre à l'école une expérience gratifiante que dans les matières professionnelles. Ceux qui ont besoin d'une approche concrète et de faire quelque chose avec leurs mains n'y auront accès qu'à 15 ans ou, plutôt, quitteront l'école avant de parvenir aux ateliers. Ils quitteront dévalorisés, déjà perdants.

Aux paragraphes 4.79, 4.147 on suggère avec quelque hésitation, il est vrai — et c'est assez phénoménal, cela va vous toucher, Mme le Prési-

dent — d'exclure les élèves qui ne respectent pas les standards de rendement et de discipline correspondant aux exigences et aux aspirations du milieu. Comment pourra-t-on déterminer ces standards? Quelle déviation de la norme sera tolérée? En pratique, est-ce que l'école publique pourrait ainsi choisir sa clientèle un peu à la façon d'une école privée? Est-ce que l'on mettrait de côté dans une institution spécialisée non seulement les enfants qui présentent des déviations graves et ont besoin de soins particuliers, mais un grand nombre d'élèves qui sont marginaux de quelque façon, mais qui auraient, cependant, tout avantage à continuer leur éducation dans un cadre normal? Cette mesure d'étiquetage et d'exclusion semble en contradiction avec l'orientation actuelle de normalisation à l'égard des enfants inadaptés.

Pendant que le ministère des Affaires sociales et le ministère de l'Éducation font un effort conjoint pour réintégrer à l'école régulière un grand nombre de pensionnaires de centres de réadaptation, il semble étonnant que le livre vert propose une mesure d'exclusion pour les enfants qui ne satisfont pas tout à fait aux normes établies par le milieu. Cette mesure d'exclusion pourrait, à la limite, s'appliquer aux enfants des milieux défavorisés qui éprouvent souvent des difficultés à s'adapter à l'école traditionnelle.

A un autre paragraphe, on propose de prolonger la fréquentation scolaire jusqu'à l'âge de 16 ans. Ces changements comportent sans doute des avantages sur les plans administratif et politique parce qu'ils permettent de contrer en partie les effets de la diminution de la population scolaire et d'occuper des enseignants qui ont la permanence d'emploi. Elle retarde aussi d'un an l'entrée sur le marché du travail, ce qui peut être avantageux en période de chômage. Sur le plan social, cependant, l'élève qui n'a pas de motivation personnelle pour terminer ses études secondaires et devrait continuer à fréquenter l'école à cause d'une loi scolaire profiterait peu de cette année additionnelle de scolarité.

En conclusion, sur ce chapitre — je dois passer certains éléments qui étaient quand même importants — je voudrais toutefois attirer l'attention sur le fait qu'on passe d'un bloc de cinq périodes à trois périodes; ce qui, concrètement, veut dire que, sauf en français et en mathématique au premier cycle, chaque professeur sera appelé à rencontrer un nombre beaucoup plus grand d'élèves, soit 180, alors qu'on aurait souhaité des suggestions qui auraient conduit à une rencontre hebdomadaire avec au plus quatre groupes d'élèves, soit 120. Il est permis également de se demander si on n'établit pas ainsi les règles de la prochaine convention collective, soit un maximum de la tâche d'enseignement à 18 périodes.

En conclusion, sur ce chapitre, il faut peut-être demander au gouvernement si l'éducation demeure encore une priorité pour lui. J'aimerais attirer l'attention sur le fait qu'on ne peut, année après année, refuser d'indexer les normes. Durant les trois dernières années, une inflation de plus de 23%, une indexation de 6%. Compte tenu que les

commissions scolaires doivent en même temps absorber les effets d'une diminution rapide du nombre de leurs étudiants, la qualité de l'enseignement ne peut qu'en souffrir. Ce sont les services aux étudiants, l'animation pédagogique, le personnel de soutien, les bibliothèques qui en font les frais. Faudrait-il que je rappelle encore aux membres du gouvernement de nombreuses promesses et dénonciations qu'ils ont faites alors qu'ils étaient dans l'Opposition?

La condition féminine. L'an dernier, dans ma réponse au discours inaugural, j'exprimais des inquiétudes quant aux intentions véritables du gouvernement d'intervenir pour corriger certaines situations discriminatoires et injustes à l'égard des femmes dans le monde du travail, et aussi de mettre à leur disposition des ressources nécessaires afin de leur permettre de faire des choix aux différentes étapes de leur vie. Après 17 mois de pouvoir, le bilan du gouvernement non seulement est nul, mais il a également raté des occasions qui lui étaient fournies de faire évoluer les mentalités dans ce domaine. Ainsi, le livre vert sur l'éducation ignore totalement le problème du sexisme dans les manuels scolaires et dans l'orientation professionnelle aux différents niveaux du système d'éducation. Il ne faut peut-être pas trop s'en étonner puisque, lorsque la question fut soulevée lors de l'étude des crédits d'éducation en relation plus particulièrement avec l'éducation des adultes, le ministre de l'Éducation s'efforçait de me démontrer que les femmes s'y retrouvaient en plus grand nombre.

Certes, elles s'y retrouvaient en plus grand nombre mais dans les cours dits socio-culturels, elles se retrouvaient par contre en très petit nombre dans les cours qui prévoient un recyclage de main-d'oeuvre pour le marché du travail. D'ailleurs, à une question sur l'absence des femmes à l'intérieur de son cabinet et parmi les hauts fonctionnaires de son ministère à l'exclusion d'une seule, il répondait qu'il cherchait toujours mais qu'il n'avait pas encore trouvé. Il y a si peu de femmes qui oeuvrent dans le domaine de l'éducation et depuis si peu de temps!

Quant au livre vert sur les sports, on me dit qu'il y aurait eu un chapitre prévu, touchant les problèmes spécifiques de la femme dans ce domaine mais qu'on ne l'avait finalement pas inclus. Ma consolation, le livre blanc sur la culture contiendrait, me dit-on, un chapitre sur la femme. On a peut-être découvert que la femme joue un rôle important dans la transmission de la culture, qu'elle contribue parfois à son développement et, si, par hasard, on avait réalisé qu'elle était parfois victime de préjugés culturels, tous les espoirs sont permis.

Sans aucun doute, le gouvernement a procédé avec son intention de mener une étude en profondeur destinée à établir une politique d'ensemble sur la condition féminine, un livre rose, nous dit-on. Cependant ce projet est loin de faire l'unanimité chez les femmes et ces dernières, en nombre croissant, commencent à penser que le temps des études a assez duré et qu'on doit maintenant passer à l'action.

Entre-temps, on observera que ce gouvernement n'a pas encore nommé une seule femme à un poste de sous-ministre depuis son arrivée au pouvoir et, pourtant, ce ne sont pas les nominations qui ont manqué. Et les préjugés, conscients ou inconscients, des ministres continuent de se manifester. Ainsi, le ministre de l'Industrie et du Commerce, à court d'arguments pour expliquer l'élargissement de l'écart entre le taux de chômage national et celui du Québec, a prétendu que cet écart s'expliquait par une plus grande participation de Québécoises au marché du travail. Pourtant, en 1976 et 1977, le taux de participation des femmes, au Québec, est passé de 41% à 42,1%, soit une augmentation de 1,1%.

Il convient de noter que, de 1975 à 1976, ce même taux de participation avait augmenté d'un point, passant de 40% à 41%. Cette plus grande participation des femmes ne serait donc être tenue pour responsable de l'aggravation et de la situation du chômage en 1977. Elle ne saurait non plus être responsable de l'élargissement de l'écart des taux de chômage, puisqu'à l'échelle nationale le taux de participation des femmes était supérieur à celui qu'on connaît au Québec, soit 45,9% contre 42,1%.

D'ailleurs, ce n'est pas un phénomène nouveau que de culpabiliser les femmes et cela risque de s'accroître en période de chômage. On est bien familier avec ce vieux préjugé: Elles prennent la place des hommes sur le marché du travail. Récemment, Gail Cook, de l'Institut de recherche CD Howe, signalait qu'il y a un sentiment qui tend à se développer dans certains segments de la population, à savoir qu'on s'interroge sur la justification des femmes à être sur le marché du travail, compte tenu du taux élevé de chômage. Pour sa part, le premier ministre, qui a sans doute voulu faire appel au sens des responsabilités des femmes du Québec en les considérant comme responsables, en toute première ligne, de notre santé économique collective, masquait mal un élément de culpabilisation. Si ce m'avait été possible, j'aurais plus aimé faire une motion de blâme à l'endroit du gouvernement pour son inertie et les occasions qu'il a manquées de poser des gestes concrets pour améliorer la condition des femmes au Québec... Pardon?

M. Burns: Amenez-en des votes de blâme. Envoyez donc! On a le blâme facile.

Mme Lavoie-Roux: Qu'en est-il du domaine culturel? Le bilan du gouvernement durant cette première année n'est guère reluisant. Il semble bien que le premier ministre l'ait reconnu lui-même puisque le seul remaniement ministériel qu'il a finalement osé faire a été de remplacer à la fois le ministre et l'adjoint parlementaire de ce ministère. De plus, comment expliquer qu'après dix-sept mois de pouvoir, le ministre des Affaires culturelles n'a toujours pas de sous-ministre en titre? Réserverait-on ce poste à quelqu'un d'autre? Pourtant, je m'en souviens, le député de Gaspé avait eu un lapsus. Il l'avait appelé le ministre par intérim, tellement il faisait bien son boulot.

Une chose est certaine, c'est qu'un gouvernement qui s'est fait élire en brandissant la bannière de la culture ne saurait bénéficier pendant beaucoup plus longtemps de la chance que les milieux culturels ont bien voulu accorder au coureur. Il faut aussi regretter que le gouvernement n'ait pas donné suite au projet de création d'un conseil de la culture et d'une régie du patrimoine. Mais, avec un nouveau ministre, tous les espoirs sont permis et je ne puis que lui souhaiter de relever le défi. Venant du milieu de l'édition, nul doute qu'on peut enfin espérer une politique de lecture qui ira au-delà de la campagne de lecture que nous connaissons présentement et qui repose, encore une fois, trop uniquement sur de la publicité, dans un domaine où il est important que de tels projets reposent sur des assises beaucoup plus réfléchies et solides.

(13 heures)

Nous attendrons avec impatience un nouveau projet de loi sur le cinéma. Nous souscrivons avec empressement à tout projet qui pourrait contribuer à le sortir du marasme actuel.

Le gouvernement prévoit également la création d'une société de développement des industries culturelles. Il est trop tôt pour connaître exactement la nature et le rôle d'une telle société. Il serait important que le gouvernement n'ait pas la tentation de "marginaliser" les industries culturelles, mais qu'au contraire, elles soient placées sur le même pied que les autres industries et qu'elles s'appuient vraiment sur la structure industrielle, économique et commerciale de l'Etat.

On me permettra ici de rappeler un principe important du livre vert sur la culture, compte tenu des intentions que le ministre d'Etat au développement culturel entretiendrait ou qu'on lui prêterait injustement au sujet du futur livre blanc sur la culture: "L'aide à l'industrie culturelle québécoise et certaines formes de protection du marché québécois ne doivent cependant en rien entraver la liberté des citoyens en regard de leur droit de choisir, de consommer tel ou tel bien culturel, qu'il soit d'ici ou d'ailleurs". A bon entendeur, salut. A tout événement, nous suivrons avec beaucoup d'intérêt toute nouvelle initiative du gouvernement dans le domaine culturel qui favorisera la participation des citoyens et encouragera leur créativité. Merci, Mme le Président.

Mme le Vice-Président: M. le leader du gouvernement.

M. Burns: Mme le Président, mes consulta-

tions m'indiquent que ceci terminerait le débat sur le discours inaugural. Le gouvernement a choisi de ne pas apporter de réplique, peut-être parce qu'il juge que ce n'est pas nécessaire...

M. Bellemare: Parce qu'il y en a d'autres qui ont cédé le pas aussi.

M. Burns: ... et que cela n'en vaut pas la peine.

Mme le Président, je demanderais donc, en mettant fin à ce débat, que les diverses motions qui sont actuellement devant nous passent au vote enregistré. C'est tout à fait normal, d'ailleurs. Je demanderais également — et je pense bien que, du côté de l'Opposition, on ne s'opposera pas à cela — qu'en vertu de l'article 106 de notre règlement sessionnel, madame, vous puissiez décider que cet enregistrement des voix puisse se faire cet après-midi, lorsque nos collègues seront plus nombreux à l'Assemblée nationale.

M. Bellemare: Après les affaires du jour.

Mme le Vice-Président: Ce serait donc le moment maintenant d'appeler la mise aux voix sur les motions de censure en rapport avec le discours inaugural. Comme il est déjà près de l'heure de suspendre les travaux, nous...

M. Lavoie: C'est même dépassé. Vous n'avez même pas le droit de mettre cela aux voix actuellement.

M. Burns: Madame, en vertu de l'article 106, dès que le leader du gouvernement vous demande cela, vous pouvez, et vous avez une discrétion totale, décider que l'enregistrement des voix soit reporté aux affaires courantes de l'après-midi. C'est ce que je vous ai demandé de faire.

M. Bellemare: D'ailleurs à l'article 23, cinquièmement, c'est bien clair.

Mme le Vice-Président: Alors, il y a bien consentement à ce que nous continuions de cette façon. L'enregistrement des voix sur les motions de censure sera fait à la fin de la période des affaires courantes, cet après-midi. Sur ce, cette Assemblée suspend ses travaux jusqu'à quinze heures.

(Suspension de la séance à 13 h 3)

Reprise de la séance à 15 h 17

Le Président: A l'ordre!

Affaires courantes.
Déclarations ministérielles.
Dépôt de documents.
M. le ministre de l'Immigration.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Entente Canada-Québec en matière d'immigration

M. Couture: M. le Président, j'ai l'honneur et le plaisir de déposer le texte de l'entente entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec portant sur la collaboration en matière d'immigration et sur la sélection des ressortissants étrangers qui souhaitent s'établir au Québec à titre permanent ou temporaire.

Le Président: Document déposé.
M. le ministre délégué à l'environnement.

Rapport du Conseil consultatif de l'environnement

M. Léger: M. le Président, j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport des activités du Conseil consultatif de l'environnement pour l'année terminée le 31 mars 1977.

Le Président: Rapport déposé.

Dépôt de rapports de commissions élues.
Dépôt de rapports du greffier en loi sur les projets de loi privés.
Présentation de projets de loi au nom du gouvernement.
M. le leader parlementaire du gouvernement.

M. Burns: M. le Président, je vous demanderais d'appeler, s'il vous plaît, l'article a).

Projet de loi no 4

Première lecture

Le Président: M. le ministre des Affaires culturelles propose la première lecture de la Loi modifiant la Loi sur les biens culturels.

M. le ministre des Affaires culturelles.

M. Denis Vaugeois

M. Vaugeois: J'ai l'honneur de déposer le projet de loi no 4 modifiant la Loi sur les biens culturels. Les modifications proposées à la Loi sur les biens culturels dans ce projet de loi portent principalement sur: a) certaines modalités de fonctionnement de la Commission des biens culturels; b) la procédure de reconnaissance et de classement des biens culturels quant aux avis et délais; c) les autorisations requises du ministre pour faire

un lotissement ou certains travaux dans un arrondissement historique ou naturel, un site historique classé ou dans une aire de protection dont le périmètre est à 152 mètres d'un monument historique ou d'un site historique classé; d) la possibilité pour une corporation municipale, une corporation de comté ou une communauté urbaine ou régionale de supprimer, pour leur territoire, l'exigence d'obtenir les autorisations requises du ministre à l'égard des opérations visées dans la loi en adaptant des dispositions réglementaires pour ces opérations et en les faisant approuver par le ministre; e) le pouvoir de réglementation du gouvernement dans les arrondissements historiques ou naturels, dans les sites historiques et les aires de protection; f) les pouvoirs conférés au ministre des Affaires culturelles pour l'acquisition de biens dans les arrondissements historiques ou naturels pour l'attribution de contributions et de subventions et pour la conclusion d'ententes avec les corporations municipales et, enfin, g) les sanctions applicables dans les cas de contraventions à la loi et aux règlements.
(15 h 20)

Les dispositions qui traitent des autorisations requises dans les arrondissements historiques ou naturels, dans les sites historiques classés et dans les aires de protection, ainsi que celles relatives aux sanctions prennent effet le jour du dépôt du projet de loi.

Le Président: Est-ce que cette motion de première lecture sera adoptée?

M. Levesque (Bonaventure): Un instant, s'il vous plaît.

M. Lavoie: Est-ce qu'il y a d'autres projets de loi?

M. Burns: Voulez-vous attendre un instant, là.

M. Lévesque (Taillon): Je pense que le ministre des Transports devrait normalement présenter un projet de loi.

M. Levesque (Bonaventure): Vote enregistré.

M. Burns: Vote enregistré.

Le Président: Alors, qu'on appelle les députés.

(Suspension de la séance à 15 h 21)

(Reprise de la séance à 15 h 28)

Vote sur cette motion

Le Président: A l'ordre, s'il vous plaît! J'appelle maintenant aux voix la motion de première lecture de M. le ministre des Affaires culturelles sur la Loi modifiant la Loi sur les biens culturels.

Que ceux et celles qui sont en faveur de cette motion de première lecture veuillent bien se lever, s'il vous plaît!

Le Secrétaire adjoint: MM. Lévesque (Taillon), Burns, Mme Cuerrier, MM. Cardinal, Bédard, Laurin, Morin (Sauvé), Morin (Louis-Hébert), Parizeau, Marois, Landry, Léonard, Couture, Tremblay, Bérubé, Johnson, O'Neill, Mme Ouellette, MM. de Belleval, Joron, Mme Payette, MM. Lessard, Proulx, Charron, Duhaime, Lazure, Léger, Tardif, Vaugeois, Michaud, Paquette, Vaillancourt (Jonquière), Alfred, Chevrette, Fallu, Rancourt, Grégoire, Bertrand, Godin, Laplante, Bisailon, de Bellefeuille, Guay, Gendron, Mercier, Laberge, Marquis, Lacoste, Perron, Clair, Gosselin, Lefebvre, Dussault, Charbonneau, Beauséjour, Desbiens, Baril, Bordeleau, Boucher, Gravel, Lévesque (Kamouraska-Témiscouata), Jolivet, Levesque (Bonaventure), Lavoie, Mackasey, Vaillancourt (Orford), Lalonde, Forget, Mailloux, Saindon, Saint-Germain, Mme Lavoie-Roux, MM. Raynauld, Lamontagne, Giasson, Caron, O'Gallagher, Ciaccia, Marchand, Pagé, Verreault, Biron, Bellemare, Goulet, Fontaine, Brochu, Dubois, Le Moignan, Cordeau, Roy, Shaw.

Le Président: Que ceux et celles qui sont contre cette motion veuillent bien se lever, s'il vous plaît! Que ceux et celles qui désirent s'abstenir veuillent bien se lever.

Le Secrétaire adjoint: Pour: 91 — Contre: 0 — Abstentions: 0

Le Président: Motion adoptée. Deuxième lecture, prochaine séance ou séance subséquente. (15 h 30)

M. Burns: M. le Président, je vous demanderais...

Le Président: M. le leader parlementaire du gouvernement, vous allez me permettre de vous interrompre pour solliciter l'indulgence et le consentement de la Chambre pour permettre à M. le député de Marguerite-Bourgeoys, qui m'avait prévenu qu'il avait un dépôt à faire en vertu de l'article 180, le dépôt d'une pétition. J'ai malheureusement oublié de le reconnaître au moment opportun.

Pétition relative à des violations des droits de la personne

M. Lalonde: M. le Président, je vous remercie. A la demande d'Amnistie internationale, il me fait plaisir de déposer une pétition adressée aux 110 députés de l'Assemblée nationale, signée par quelques milliers de personnes au Québec et adressée aux autorités d'Afrique du Sud relativement à des violations des droits de la personne.

Le Président: Document déposé.
M. le leader parlementaire du gouvernement.

M. Burns: M. le Président, je vous demanderais, s'il vous plaît, d'appeler l'article i) au nom du ministre des Transports.

Projet de loi no 1

Première lecture

Le Président: M. le ministre des Transports propose la première lecture de la Loi modifiant la Loi du ministère des Transports, qui est le projet de loi no 1.

M. le ministre des Transports.

M. Lucien Lessard

M. Lessard: M. le Président, j'ai l'honneur de présenter le projet de loi no 1, Loi modifiant la Loi du ministère des Transports. Ce projet de loi a pour objectif... Excusez, M. le Président, je lis les commentaires: "Sa Majesté, de l'avis et du consentement de l'Assemblée nationale du Québec, décrète ce qui suit: 1) La Loi du ministère des Transports..."

M. le Président, je viens de me tromper. Justement, cela ne fonctionnait pas. Le présent projet de loi modifie la Loi du ministère des Transports — même après huit ans, on peut se tromper — afin de permettre la destruction de tout document, livre ou registre émanant de ce ministère ou faisant partie de ses archives dès qu'il a été reproduit conformément à la Loi de la preuve photographique des documents et ce, malgré l'article 2 de cette loi qui ne permet une telle destruction qu'à l'expiration d'un délai de 15 ans à compter de la date du document, livre ou registre. Merci.

Le Président: Est-ce que cette motion de première lecture sera adoptée?

Des Voix: Adopté.

Le Secrétaire: Première lecture de ce projet de loi.

Le Président: Deuxième lecture, prochaine séance ou séance subséquente.

Présentation de projets de loi au nom des députés.

Période des questions orales.

Mme le député de L'Acadie.

QUESTIONS ORALES DES DÉPUTÉS

Situation au collège de Limoilou

Mme Lavoie-Roux: M. le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Éducation.

Aujourd'hui, six professeurs du CEGEP de Limoilou, mieux connus, je pense, sous le nom de "commando du Pif," étaient traduits devant la Cour des sessions de la paix sous l'accusation de possession illégale d'explosifs.

Le ministre avait exprimé sa surprise, au cours du mois de décembre, d'apprendre que le conseil d'administration du CEGEP de Limoilou ait levé une suspension qui avait été appliquée à l'endroit de ces professeurs. Comment peut-il expliquer que ces professeurs, qui, à la suite de l'enquête de la Sûreté du Québec, sont traduits devant la Cour des sessions de la paix, se trouvent encore en poste ou, du moins, n'aient pas été suspendus du CEGEP de Limoilou? Il s'agit quand même d'une maison d'éducation, au moins aussi longtemps que le jugement qui peut-être les exonérera n'ait été rendu? Je voudrais que le ministre nous donne des explications sur ce fait que les professeurs n'aient pas été suspendus jusqu'à maintenant.

Le Président: M. le ministre de l'Éducation.

M. Morin (Sauvé): M. le Président, six professeurs du CEGEP de Limoilou ont effectivement comparu sous les accusations de possession illégale d'explosifs; toutefois, tant qu'ils n'auront pas été déclarés coupables, ils sont présumés innocents. Mme le député connaît sûrement cette règle fondamentale de la justice québécoise. Nous ne pouvons présumer de ce que décidera le tribunal; le conseil d'administration du collège avisera, j'imagine, une fois que les causes auront été entendues et que le juge se sera prononcé.

Par ailleurs, puis-je dire à Mme le député de L'Acadie que les mesures prises à la suite des événements mieux connus sous le nom de "commando du Pif" ne se limitent pas à des comparutions devant les tribunaux. J'ai également demandé au conseil d'administration du CEGEP de procéder à une évaluation de la pédagogie dans deux départements de ce collège. Aux dernières nouvelles, le conseil d'administration avait accepté mon offre. Cela est, je crois, fort encourageant puisque, dans le passé, les offres de mes prédécesseurs s'étaient heurtées à des fins de non-recevoir et même, je dois le dire, à de l'obstruction systématique. Cette étude, j'ai tout lieu de le croire, va maintenant être effectuée et j'ose espérer qu'avant la fin de l'année scolaire, nous pourrons mettre en oeuvre un certain nombre de mesures destinées à améliorer la pédagogie dans ces services.

Le Président: Mme le député de L'Acadie.

Mme Lavoie-Roux: M. le Président, je ferai remarquer au ministre de l'Éducation que peut-être le CEGEP a accédé à sa demande parce que la situation était vraiment devenue explosive.

Je voudrais poser une question au ministre de l'Éducation, qui connaît fort bien le cas, et je ne voudrais pas relire tous les commentaires et les inquiétudes que vous avez exprimés au mois de décembre sur le sujet. Mais comment se fait-il que, dans cette lettre qu'il adresse au président du conseil d'administration, il ait attendu un an pour mettre sur pied ce comité d'évaluation pédagogique alors qu'il rappelle que cette demande lui avait

été adressée de la part du conseil d'administration du CEGEP depuis au moins un an? Pourquoi a-t-il attendu si longtemps avant de procéder à la mise sur pied de ce comité d'évaluation?

Le Président: M. le ministre de l'Éducation.

M. Morin (Sauvé): Tout simplement, M. le Président, parce que, à la lumière de ce qui s'était passé au cours des dernières années nous avons lieu de croire que cette demande d'évaluation conjointe se heurterait à un refus, si nous ne prenions la précaution de nous assurer au préalable que les conditions objectives favorisant la tenue d'une telle étude étaient réunies.

Au mois d'octobre ou de novembre dernier, j'avais écrit au conseil d'administration pour demander justement qu'on fasse une étude sur la pédagogie dans un département qui porte le nom d'interdisciplinaire; des parents avaient porté à ma connaissance un document qui était, disons, de nature pornographique. Je m'étais fait répondre, le député de L'Acadie s'en souviendra, que le ministre de l'Éducation devait "se mêler de ses affaires". Cette fois-ci, j'ai voulu m'assurer que les conditions objectives du succès de cette étude soient réunies. Il appert maintenant qu'elles le sont, M. le Président. A tout le moins, j'ose l'espérer.

Pour que les députés de cette Chambre soient mieux informés, permettez-moi de déposer un exemplaire de la lettre que j'écrivais récemment à M. Paul-Aimé Paiement, président du conseil d'administration du CEGEP de Limoilou.

Le Président: Mme le député de L'Acadie.

Mme Lavoie-Roux: M. le Président, il me semble que le ministre de l'Éducation semble oublier que pendant tout ce temps, tous ces dé-lais — qui maintenant vont atteindre probablement deux ans avant qu'on ait le rapport puisqu'on parle d'un rapport préliminaire à la fin de juillet — il y a des étudiants dans ces CEGEP.

Je sais ce qui se passe dans le monde scolaire dans une telle situation, je ne sais pas ce qui arrive dans les CEGEP là-dessus, j'admets mon ignorance; mais est-ce que, quand on porte une accusation contre quelqu'un, il ne doit pas être suspendu de ses fonctions, particulièrement dans le monde de l'éducation, jusqu'à temps que la réponse claire d'exonération ou de blâme soit apportée?

(15 h 40)

Le Président: M. le ministre de l'Éducation.

M. Morin (Sauvé): M. le Président, c'est un indice de l'état d'esprit qui régnait dans ce collège qu'à la suite des événements dont nous avons eu connaissance, depuis quelques mois, le conseil d'administration a décidé de ne pas suspendre les professeurs qui étaient liés aux événements du commando du Pif.

Or, Mme le député le sait fort bien, les conseils d'administration de CEGEP sont des organismes autonomes.

Mme Lavoie-Roux: Une belle excuse!

M. Morin (Sauvé): Le ministre de l'Éducation peut certainement tenter de les persuader et exercer sur eux des pressions morales pour les amener à prendre leurs responsabilités. C'est ce que je suis en train de faire au CEGEP de Limoilou. J'ai lieu de croire qu'après des années d'échec — faut-il vous rappeler que l'ancien gouvernement s'est cassé les dents au CEGEP de Limoilou? — nous sommes en train, cette fois-ci, je pense...

Mme Lavoie-Roux: Allez! M. le ministre.

M. Morin (Sauvé): ... avec le concours du CEGEP lui-même, d'aboutir à une solution qui sera favorable à l'amélioration de la qualité de l'enseignement dans cet établissement.

Une Voix: C'est cela, bravo, c'est bien.

M. Saint-Germain: Une question additionnelle, M. le Président.

Le Président: M. le député de Jacques-Cartier.

M. Saint-Germain: Dans tout le réseau du ministère de l'Éducation, n'y a-t-il pas un seul administrateur en autorité capable, pour la protection des élèves, de suspendre des professeurs qui font marque d'autant d'incompétence?

M. Morin (Sauvé): M. le Président, l'organisme compétent pour sévir de la façon indiquée par le député, c'est le conseil d'administration de chaque collège. Il n'appartient pas au ministère de se substituer à l'autorité reconnue par la loi.

Le Président: M. le député de Bellechasse.

M. Goulet: Merci, M. le Président. Une question additionnelle. A plusieurs reprises, au cours du mois de décembre, j'avais posé des questions et au ministre de l'Éducation et au ministre de la Justice qui m'avaient promis de faire diligence dans ce dossier. Nous avons appris que les professeurs ont été accusés, mais par suite de la décision du conseil d'administration et de la direction de ne pas suspendre les professeurs, j'avais demandé au ministre s'il y aurait enquête dans ce domaine, pas au niveau des professeurs, mais au niveau du conseil d'administration et au niveau de la direction. Je voudrais savoir du ministre si à ce jour il y a eu enquête. Si oui, quels sont les résultats?

Le Président: M. le ministre de l'Éducation.

M. Morin (Sauvé): M. le Président, j'ai eu, effectivement, plusieurs entretiens avec le président du conseil d'administration; les fonctionnaires de mon ministère sont en contact, d'ailleurs, avec les services du CEGEP. Nous avons réussi enfin,

après des mois de difficultés, à nous entendre avec le conseil d'administration pour procéder à cette étude.

J'estime que, dans les circonstances, c'est le résultat qui compte: enfin, nous allons pouvoir nous pencher sur les problèmes pédagogiques dans deux départements de ce CEGEP. De son côté, le ministre de la Justice a pris ses responsabilités. Que veut-on de plus?

M. Goulet: Question additionnelle, M. le Président.

Le Président: A l'ordre, s'il vous plaît! Mme le député de l'Acadie, une dernière question sur le sujet.

Mme Lavoie-Roux: Je peux partager, jusqu'à un certain point, les scrupules de conscience du ministre de l'Éducation de ne pas vouloir intervenir dans l'autonomie des conseils d'administration des CEGEP, mais je lui rappellerai qu'il a été beaucoup moins gêné quand il s'est agi de mettre en tutelle une commission scolaire dont le comportement ne touchait pas aux étudiants directement.

Ma question est celle-ci. Le ministre de l'Éducation sait fort bien que ce malaise qui existe au niveau du conseil d'administration et quant au fonctionnement du CEGEP Limoilou, existe dans d'autres CEGEP. On nous a promis, deus un an déjà, le livre blanc sur l'enseignement collégial; quand peut-on espérer l'avoir?

Le Président: M. le ministre de l'Éducation.

M. Morin (Sauvé): C'est une chose de constater qu'une commission scolaire ne s'acquitte pas correctement de ses responsabilités et de lui imposer un tuteur; c'en est une autre de constater que, dans un CEGEP, certains aspects pédagogiques font défaut ou ne sont pas l'objet de toute la sollicitude qu'elles méritent de la part du conseil d'administration. C'est une chose de décider qu'une commission scolaire n'administre pas correctement sur le plan financier...

M. Lalonde: La personne avant toute chose! \$1,8 million pour la personne avant toute chose.

M. Morin (Sauvé): M. le Président, que je sache, j'ai la parole.

Le Président: A l'ordre, s'il vous plaît!

M. Morin (Sauvé): C'est une chose de constater qu'une commission scolaire n'administre pas correctement sur le plan financier, mais c'en est une autre de traiter d'un problème pédagogique dans un CEGEP.

Quant à la seconde question que me pose Mme le député de l'Acadie, le livre blanc sur l'enseignement collégial fait l'objet, à l'heure actuelle, de discussions intenses, aussi bien au ministère qu'au comité permanent interministériel de déve-

loppement culturel. J'ose espérer que d'ici deux mois nous serons en mesure de le rendre public.

Le Président: M. le député de Mont-Royal.

M. Bellemare: M. le Président, j'aurais une demande de directive simplement. C'est l'honorable député de Bellechasse qui, le premier dans cette Chambre, avait posé la première question au ministre; là, vous lui refusez une question additionnelle.

Le Président: M. le leader parlementaire de l'Union Nationale, je vous dis tout de suite que je refuse à tout le monde une question additionnelle précisément pour aider un des députés de votre formation qui a la première question aujourd'hui.

Des Voix: Consentement.

M. Morin (Sauvé): M. le Président, je n'ai aucune objection à répondre aux questions. Amenez-en!

Le Président: M. le député de Notre-Dame-de-Grâce.

Livre blanc sur les relations entre les locataires et les locataires

M. Mackasey: Merci, M. le Président. Ma question s'adresse au ministre des Affaires municipales. Au mois de décembre, le ministre a déposé un livre blanc sur les relations entre les locataires et les locataires. Il avait aussi promis, si je me rappelle bien, de déposer ce livre blanc aussitôt que possible devant la commission appropriée de la Chambre. Le ministre peut-il nous dire maintenant quand il va procéder avec le livre blanc sur l'habitation?

Le Président: M. le ministre des Affaires municipales.

M. Tardif: M. le Président, à la suite du dépôt de ce livre blanc, différents organismes nous ont présenté des documents. Nous sommes à faire l'analyse de ces documents et à rédiger un projet de loi qui tienne compte et du livre blanc et des propositions qui nous ont été faites par divers organismes, qu'il s'agisse de ligues de propriétaires ou d'associations de locataires.

Le Président: M. le député de Notre-Dame-de-Grâce.

M. Mackasey: Question additionnelle, M. le Président. Is it the intention of the minister to invite the various groups to appear before the appropriate commission and, if not, why not?

Le Président: M. le ministre des Affaires municipales.

M. Tardif: M. le Président, il y aura, en effet,

commission parlementaire mais sur le projet de loi, non pas sur le livre blanc.

Le Président: M. le député de Notre-Dame-de-Grâce.

M. Mackasey: M. le Président, I would ask the minister if he would review his answers last december when he deposited a particular bill on the subject, where he assured the House — I hope I am wrong but I think I am right — that these various organizations would be given enough opportunity to appear before the appropriate parliamentary commission, which is contrariating what he is telling us today.

Le Président: M. le ministre des Affaires municipales.

M. Tardif: Non, je pense que le député de Notre-Dame-de-Grâce n'a pas bien compris. Tous ces organismes pourront se faire entendre, en temps et lieu, devant la commission parlementaire lors de l'étude du projet de loi.

M. Lavoie: Avant la deuxième lecture?

Le Président: M. le député de Notre-Dame-de-Grâce.

M. Mackasey: M. le Président, il y a une différence fondamentale, je pense. Le ministre arrive avec un projet de loi avant que nous, qui siégeons à la commission, ayons l'occasion de discuter du livre blanc avec les organisations, en particulier les locataires et les propriétaires. Je pose la question: Est-ce qu'il y aura une possibilité de discuter du livre blanc et non pas du projet de loi, à la commission parlementaire?

Le Président: M. le ministre des Affaires municipales.

M. Tardif: M. le Président, tous les organismes, dans le préambule, dans la lettre d'accompagnement, ont été invités à faire part au groupe de travail qui a préparé ce livre blanc de leurs suggestions, commentaires, propositions. Nous les avons reçus et nous allons tenter, dans la mesure du possible, d'en tenir compte dans la rédaction du projet de loi. La commission parlementaire qui est prévue est une commission qui se situera entre la première et la deuxième lecture, donc au moment même où il y aura des discussions sur les principes et non pas simplement l'étude article par article. Donc, tous les organismes pourront présenter des mémoires et se faire entendre.

Le Président: Question additionnelle, M. le député de Saint-Hyacinthe.

M. Cordeau: Merci, M. le Président. Afin d'aider les locataires et les propriétaires, est-il exact, M. le ministre, que votre ministère a accepté de réviser les critères d'admission des programmes

d'aide financière aux municipalités pour la construction de réseaux d'aqueduc...

(15 h 50)

Le Président: M. le député de Saint-Hyacinthe, je vous souligne que c'est là une question principale, et comme j'ai promis la première question principale à M. le député de Gaspé, je vais lui donner la parole tout à l'heure. Une dernière question additionnelle, M. le député de Notre-Dame-de-Grâce.

M. Mackasey: Une dernière question au ministre parce que je veux comprendre comme il faut. Is the minister saying that members of the National Assembly will not have an opportunity, in commission, to discuss the white paper but only the traditional opportunity of discussing a proposed bill at the committee stage? There is a fundamental difference. Do we or do we not have an opportunity, as members of the National Assembly, to study, as members of the National Assembly, the white paper before the department and the bureaucrats come forward with a bill which may or may not be the true reflexion of what the people of Quebec want in the proposed bill?

Le Président: M. le ministre des Affaires municipales.

M. Tardif: M. le Président, tous les députés de l'Opposition pourront, à la commission parlementaire, intervenir sur le projet de loi. Si, entre-temps, ils voulaient nous faire part de leurs lumières, je leur rappelle qu'ils ont depuis le mois de décembre dernier le document en main. Ils auraient pu nous transmettre des points de vue. Nous n'en avons pas reçu.

Le Président: M. le député de Gaspé.

Projet de délégation générale du Québec à Dakar

M. Le Moignan: Merci, M. le Président. Ma question s'adresse au ministre des Affaires intergouvernementales. Après le premier refus d'Ottawa de permettre au gouvernement du Québec l'ouverture d'une délégation générale à Dakar, le ministre, le 24 février dernier, déclarait qu'il était à mettre au point une nouvelle proposition qui serait soumise aux autorités fédérales. Le ministre a-t-il expédié cette proposition à son homologue fédéral? Si oui, quelle en a été la teneur, et M. Jamieson s'est-il prononcé sur cette nouvelle proposition du Québec? Si non, quand la contreproposition sera-t-elle complétée?

Le Président: M. le ministre des Affaires intergouvernementales.

M. Morin (Louis-Hébert): M. le Président, effectivement nous avons reçu une lettre il y a quelques semaines du ministre fédéral des Affaires extérieures qui nous proposait, plutôt que de laisser le Québec ouvrir sa propre délégation, de loger

des représentants du gouvernement du Québec à l'intérieur de l'ambassade du Canada à Dakar.

J'ai vu l'ambassade du Canada à Dakar. C'est une série de bureaux dans un immeuble à bureaux. Je ne vois pas comment il y aurait de la place pour loger qui que ce soit d'autre. Quoi qu'il en soit, dans les jours qui ont suivi cette lettre, nous avons pu voir à la télévision le premier ministre du Canada qui, lui, disait qu'il avait refusé au gouvernement du Québec cet établissement. Ainsi on se trouvait avec deux opinions, une du ministre fédéral des Affaires extérieures, qui nous faisait une contreproposition, mais qui ne refusait pas notre présence là-bas, et une du premier ministre du Canada, qui pour des prétextes et des raisons politiques, il l'a dit lui-même, nous refusait cette présence.

En conséquence, nous avons décidé, et cela a eu lieu vendredi de la semaine dernière, d'envoyer un groupe de fonctionnaires à Ottawa pour tâcher d'abord de savoir qui, du ministre fédéral des Affaires extérieures ou du premier ministre, représentait les vues réelles du gouvernement fédéral et ensuite pour connaître plus profondément quelles sont leurs objections à notre présence là-bas; nous avons déjà quatre délégations générales ailleurs dans le monde et dix ou onze autres bureaux qui s'occupent de questions économiques, commerciales et touristiques. Nous n'avons pas encore de contreproposition à leur soumettre étant donné qu'avant d'aller plus loin il était important de connaître quelles étaient les raisons derrière leur attitude pour le moins ambiguë jusqu'à maintenant.

Le Président: M. le député de Gaspé.

M. Le Moignan: Question additionnelle, M. le Président. Etant donné que la cohabitation semble une chose presque impossible et en continuant de parler des maisons du Québec à l'étranger et considérant le fait que la récente ouverture de la maison du Québec à Atlanta aurait, semble-t-il, pour rôle essentiel celui d'agent de mise en marché du Québec et de nos produits québécois, ce qui semble une excellente chose, est-ce que le ministre est prêt à prendre aujourd'hui l'engagement d'une réévaluation rapide et réelle des maisons du Québec déjà existantes à l'étranger pour qu'elles jouent mieux leur rôle d'agents de mise en marché de nos produits québécois?

Le Président: M. le ministre des Affaires intergouvernementales.

M. Morin (Louis-Hébert): Deux commentaires. Je ne pense pas que ce soit nécessaire que je prenne un engagement formel nouveau à cet égard puisque c'est justement une des fonctions du ministère actuellement, comme c'était le cas dans le passé d'ailleurs, de constamment réfléchir à la portée concrète de ces établissements à l'étranger.

Quant au bureau que nous avons ouvert la semaine dernière à Atlanta — je l'ai moi-même ou-

vert — c'est une idée que nous avons trouvée en arrivant au gouvernement. Elle avait été commencentée ou abordée par nos prédécesseurs. Nous l'avons améliorée, incidemment... pas nos prédécesseurs, mais l'idée. Nous y avons donné suite parce que cela se situe carrément dans ce genre d'entreprise que nous voulons mettre de l'avant, c'est-à-dire nous faire connaître davantage, nous Québécois, et faire connaître davantage nos produits, les potentialités du Québec de même qu'également les richesses touristiques qui se trouvent ici.

La réévaluation dont le député parle est constamment en cours. Je peux lui garantir, sans prendre un engagement nouveau, que c'est une des choses auxquelles personnellement je porte l'attention la plus immédiate parce que ce sont des établissements qui coûtent de l'argent, dont nous espérons des services, mais pas des services du même genre que ceux qu'on peut attendre, par exemple, d'une annonce d'une liqueur gazeuse au coin d'une route ou le long d'une autoroute. A ce moment, il est très difficile — je pense que je le dis d'ailleurs de façon générale; cela vaut pour tous les commentaires qu'on peut faire à cet égard — d'évaluer, dans le cas précis d'une délégation à l'étranger, quelle est sa rentabilité strictement commerciale parce que ce n'est pas le genre de bureau qui peut donner lieu à ce genre d'évaluation.

Le Président: M. le député de Mont-Royal.

Représentation anglophone au Conseil de la langue française

M. Ciaccia: M. le Président, ma question s'adresse au ministre d'Etat au développement culturel. L'article 186 de la loi 101 prévoit la création d'un Conseil de la langue française pour conseiller le ministre sur la politique québécoise de la langue française et sur toutes questions relatives à l'interprétation et à l'application de la présente loi. Le ministre peut-il nous expliquer pourquoi, au conseil que je viens de nommer, il n'y a aucun représentant anglophone? Le ministre a-t-il consulté les associations socio-culturelles anglophones avant de faire ces nominations? Si oui, peut-il nous déposer la liste de ces noms ou nous dire qui il a consulté?

Le Président: M. le ministre d'Etat au développement culturel.

M. Laurin: M. le Président, je vais prendre avis de la question parce qu'elle comporte des détails que je n'ai pas à ma disposition aujourd'hui. Je voudrais simplement dire au député de Mont-Royal, pour le moment, qu'il y a plusieurs minorités au Québec. Les effectifs prévus pour la représentation des ethnies étaient de deux délégués. Il n'y avait, au départ, dans la loi, aucun droit consacré à aucune de ces minorités d'occuper ces deux postes. Pour les détails je reviendrai demain.

Le Président: M. le député de Mont-Royal.

M. Ciaccia: M. le Président, je suis un peu étonné de la réponse du ministre. Certes il a nommé un représentant autochtone pour les 30 000 autochtones au Québec. La communauté italienne est représentée. Il y a approximativement 250 000 Italiens au Québec. Il y a aussi une autre forte minorité d'anglophones qui sont touchés par votre loi. Ils ont une histoire au Québec. Il ne s'agit pas de savoir si l'article 187 se réfère ou non aux anglophones. Ce n'est pas cela la question. Est-ce que votre réponse, on peut l'interpréter comme étant un refus du gouvernement à la participation de la communauté anglophone à l'application de la loi que vous-même considérez une des plus importantes que vous avez fait adopter par cette Chambre? Est-ce que c'est par ce moyen que vous allez créer la bonne entente parmi les différents groupes au Québec? Est-ce qu'on peut s'attendre que c'est cet esprit qui va animer votre livre blanc sur la culture? Est-ce que vous avez placé la communauté anglophone en "quarantine"?

Des Voix: Quarantaine.

M. Ciaccia: Vous le savez bien. "Quarantine". Je vais vous le traduire, "quarantine".

Le Président: A l'ordre, s'il vous plaît! M. le ministre d'Etat au développement culturel.

M. Laurin: M. le Président, j'ai l'impression que cette question est plutôt une reviviscence au débat que nous avons déjà eu à l'occasion de la loi 101 à laquelle le député de Mont-Royal continue d'apporter la même opposition que jadis. Je voudrais lui demander si c'est par ces moyens qu'il prend lui aussi, ainsi que plusieurs membres de la communauté anglophone, de travailler à la coopération entre toutes les composantes de la société québécoise.
(16 heures)

M. Ciaccia: Question additionnelle, M. le Président.

Le Président: M. le député de Mont-Royal.

M. Ciaccia: Quand vous parlez de la coopération, vous êtes un gouvernement, n'est-ce pas à vous de donner l'exemple de cette coopération au moins en invitant ce groupe à faire partie d'un conseil qui va vous indiquer comment appliquer et interpréter cette loi? Quand on parle de coopération, n'est-ce pas votre devoir, à vous, de la montrer, cette coopération?

Le Président: M. le ministre d'Etat au développement culturel.

M. Laurin: Encore une fois, M. le Président, il n'y a aucune exclusive, en l'occurrence, et nous n'entendons pas répondre à certaines de ces attaques par les mêmes exclusives. Encore une fois, j'ai dit que je n'avais pas de détails et j'apporterai les détails demain.

M. Ciaccia: C'est normal.

Le Président: M. le chef de l'Opposition officielle, question additionnelle.

M. Lévesque (Bonaventure): M. le Président, il y a une question de privilège.

Le Président: Question de privilège, M. le député de Notre-Dame-de-Grâce.

M. Mackasey: Ma question de privilège est très simple, M. le Président. Chaque fois qu'on pose une question au nom des minorités anglophones, le ministre prétend que c'est une attaque, mais ce n'est pas une attaque. Les anglophones du Québec ont des droits, comme tous les autres citoyens, ici.

M. Laurin: Question de privilège, M. le Président, moi aussi. Je me référais simplement au ton et au type d'arguments invoqués par le député de Mont-Royal à qui j'ai répondu d'une façon très calme.

M. Lévesque (Bonaventure): Question additionnelle, M. le Président.

M. Burns: D'autre part, M. le Président, il ne s'agit pas d'une question de privilège. S'il y a des questions additionnelles qui doivent être adressées au ministre — je parle sur une question de règlement — que le député de Notre-Dame-de-Grâce les soulève, mais qu'il ne prenne pas le prétexte — et, en ce faisant, il dévalue la question de privilège — d'une question de privilège pour poser une question additionnelle. Il a la possibilité de le faire, qu'il en pose des questions au ministre.

M. Mackasey: J'ai d'abord posé une question additionnelle, M. le Président.

Le Président: M. le chef de l'Opposition m'a demandé une question additionnelle là-dessus.

M. Lévesque (Bonaventure): Ma question additionnelle sur le même sujet s'adresse au premier ministre qui doit être très conscient de l'importance de cette question. Je pense qu'il a même voulu la commenter à un moment donné. Le premier ministre pourrait-il faire connaître à cette Chambre la position officielle de son gouvernement relativement à la non-représentation des milieux anglophones à ce Conseil de la langue française? Et pourrait-il ajouter certaines précisions sur le commentaire qu'on lui attribue, à savoir que les anglophones pourront toujours se faire entendre par d'autres moyens?

Le Président: M. le premier ministre.

M. Lévesque (Taillon): C'est strictement vrai que les anglophones pourront se faire entendre par d'autres moyens, y compris des porte-parole dans cette Chambre; je pense qu'on en a un

exemple vivant. Ils pourront également se faire entendre par le fait qu'ils ont une communauté qui ne s'est jamais considérée comme l'équivalent de ce qu'on appelle dans la loi les groupes ethniques ou les communautés ethniques. Ils se considèrent comme une communauté d'une substance telle et, à juste titre, de racines tellement anciennes que c'est — tout le monde l'admettra — un cas spécial que de parler de la communauté anglophone. A l'intérieur de la communauté anglophone, comme de la communauté francophone, qui sont les deux grandes communautés linguistiques, se trouvent des communautés ethniques, des groupes ethniques. Par exemple, quand on parle de groupes ethniques et qu'on nomme Mme O'Bomsawin comme représentante des Amérindiens, pas des Inuit, pour cette fois-ci, on se trouve à faire représenter un groupe où il y a des francophones, des anglophones, mais, ethniquement, ce sont les premiers possesseurs du sol. De la même façon chez les Italiens, il y a des anglophones et des francophones, mais on sait que la loi 101 — pour parler le jargon à la mode, il y a des allophones — comme la loi 22 avant, frappe surtout dans leur vie, à cause de la question scolaire, des gens qui, au départ, ne sont ni anglophones, ni francophones comme les Italiens en sont un bon exemple.

Donc, on s'est servi du meilleur jugement qu'on pouvait exercer. C'est simplement à partir de cette espèce de sinistres soupçons qu'on véhicule depuis toujours à partir de la loi 101 et qui, à mon humble avis, commencent à devenir enfantins, c'est seulement à partir de ces espèces d'empilages de soupçons les uns par-dessus les autres qu'on peut prêter des intentions au gouvernement là-dessus. Il y a eu de la consultation. Je ne peux en donner le détail, mais, je sais, par exemple, que, pour être représentant ethnique, il faut un mandat de deux ans; il y a une rotation de deux ans, trois ans ou quatre ans.

Donc, comme tout le monde ne peut pas être nommé en même temps, on a cru extrêmement représentatif pour le premier conseil, finalement, de dire: Les autochtones, c'est-à-dire les premiers de tous les groupes de citoyens ici enracinés, qui étaient ici bien avant tout le monde, et deuxièmement, la plus importante, je crois, numériquement, des communautés ethniques, c'est-à-dire le groupe italien. Cela n'exclut personne et, à mon humble avis, c'est parfaitement équitable.

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président...

Le Président: M. le chef de l'Opposition.

M. Levesque (Bonaventure):... question additionnelle sur le même sujet. M. le Président, le premier ministre pourrait-il nous dire s'il est d'accord avec le fait qu'il est de tradition, dans les commissions, d'avoir des représentants de la minorité anglophone au Québec? N'est-il pas de tradition? D'ailleurs, le premier ministre a cru lui-même bon, à un moment donné, d'avoir, dans son propre bureau, une personne anglophone afin d'avoir des relations avec cette communauté.

La dernière partie de la question: Le premier ministre ne croit-il pas que sur douze personnes, il n'y avait pas de place pour une personne représentant le million d'anglophones que nous avons au Québec? Je voudrais simplement terminer, M. le Président, en demandant au premier ministre, qui a dit qu'il avait reçu des représentations de toutes parts et qu'il avait à choisir parmi un groupe beaucoup plus nombreux que ces douze, s'il y avait des suggestions à l'endroit de personnes de langue anglaise?

Le Président: M. le premier ministre.

M. Lévesque (Taillon): Des suggestions, mais très incomplètes parce que cela devenait des listes plus ou moins finales que j'ai vues, non, il n'y en avait pas. Est-ce qu'il y en avait avant? Y a-t-il eu de la consultation dans ces milieux? Le ministre d'Etat au développement culturel s'est engagé à répondre. Pour ce qui est des précédents, je vous ferai remarquer que, sauf erreur, sous l'ancien gouvernement dont faisait partie le député de Bonaventure, la Régie de la langue française, à ce moment, sauf erreur, n'a pas toujours eu de représentant de langue anglaise. Et on n'a pas vu là... Sauf erreur.

M. Lalonde: Il y a erreur.

M. Lévesque (Taillon): On n'a pas vu là... On me dit, on vérifiera, peut-être que le député de Marguerite-Bourgeoys serait mieux de ne pas se mettre les pieds dans le ciment tout de suite. Les dossiers sont là. On me dit qu'il n'y en a pas toujours eu. Personne, à supposer, n'a cherché de noires intentions là-dedans. Troisièmement, quand le député de Bonaventure, sachant qu'au moins autant que lui, ou à peu près de façon équivalente, je suis raisonnablement bilingue, gratte le fond du panier pour évoquer le fait qu'il y avait quelqu'un de langue anglaise dans mon bureau, franchement!

Le Président: M. le député de Saint-Hyacinthe.

Aide à la construction de réseaux d'aqueduc

M. Cordeau: Merci, M. le Président. Ma question s'adresse au ministre des Affaires municipales. Est-il exact, M. le ministre, que votre ministère a accepté de réviser les critères d'admission du programme d'aide financière aux municipalités pour la construction de réseaux d'aqueduc, étant donné que les programmes tels que conçus rendent impossible la solution des problèmes d'alimentation en eau potable pour plusieurs municipalités du Québec?

Le Président: M. le ministre des Affaires municipales.

M. Tardif: M. le Président, c'est exact que j'ai

demandé aux fonctionnaires de mon ministère de revoir les programmes; pas parce qu'ils ne répondraient pas aux besoins puisque, sur une somme globale de \$60 millions qui était prévue pour PAIRA, il y en a \$58 millions ou \$59 millions ou presque d'engagés, si bien que les \$60 millions ont été engagés répondant largement à la demande et même étant insuffisants eu égard au nombre de demandes. Il reste, néanmoins, que, compte tenu du développement non pas en zones concentriques, mais bien linéaires de certains villages du Québec, la norme de densité de deux usagers à l'acre, qui s'additionne à une norme de 20 usagers par 1000 pieds linéaires, doit être revue.

J'ai demandé à mes fonctionnaires de revoir, en effet, pour une deuxième année d'application. J'espère que, dès le début d'avril, ces nouvelles normes pourront être promulguées et annoncées à toutes les municipalités.

Le Président: M. le député de Saint-Hyacinthe.

M. Cordeau: Afin de procurer de l'eau potable aussi aux usagers, j'aimerais demander au ministre de l'environnement de nous faire connaître l'état du dossier de la rivière Yamaska.
(16 h 10)

Le Président: C'est un peu une autre question, M. le député de Saint-Hyacinthe.

M. Charbonneau: Question additionnelle, M. le Président.

Le Président: Je vais prendre cela pour de l'eau pascale.

M. Léger: M. le Président, concernant le projet de la Yamaska, qui présente un problème d'épuration, la décision a été prise et je peux vous dire que, pour déclencher l'opération, il y a trois points de vue principaux. D'abord, il faut commencer par le commencement, c'est-à-dire en amont.

Le Président: Pourrais-je solliciter votre lacanisme cet après-midi? J'ai promis hier à M. le député de Beauce-Sud de le reconnaître aujourd'hui et je crains, quand vous commencez avec trois volets, que vous ne puissiez être capable de refermer.

M. Léger: Disons que, pour les trois volets que je vais mettre de l'avant, tout va très bien.

Le Président: M. le député de Verchères, une question additionnelle.

M. Charbonneau: Merci, M. le Président.

M. Cordeau: M. le Président, je crois que le ministre aurait aimé une réponse un peu plus complète.

Le Président: M. le député de Verchères.

M. Charbonneau: Une question au ministre des Affaires municipales, que je remercie d'ailleurs d'avoir confirmé une déclaration que j'ai faite dans le Courrier de Saint-Hyacinthe. Est-ce que le ministre pourrait également confirmer, pour le bénéfice de cette Chambre et du député de Saint-Hyacinthe, s'il est exact que le ministère de l'Agriculture a mis sur pied un comité de travail qui, actuellement, collabore avec le comité dont vous avez fait mention pour la révision des programmes d'alimentation en eau potable pour les municipalités rurales du Québec?

Le Président: M. le ministre des Affaires municipales.

M. Tardif: C'est un fait, M. le Président, que, dans certaines régions rurales où le problème d'alimentation en eau se pose non seulement pour la commission humaine, mais également pour les fins agricoles, les représentants du ministère de l'Agriculture font partie de ce comité.

Le Président: M. le député de Beauce-Sud.

Grève dans trois quotidiens

M. Roy: Merci, M. le Président. Ma question concerne la grève qui perdure aux quotidiens Le Soleil, La Presse et Montréal-Matin. Depuis l'ouverture de la session, le 21 février dernier, trois questions ont été adressées à l'Assemblée nationale, soit au ministre du Travail, au ministre des Communications ainsi qu'au ministre d'Etat aux affaires culturelles, et j'aimerais m'adresser aujourd'hui au premier ministre, chef du gouvernement.

Compte tenu de la situation et compte tenu du fait qu'il ne semble pas y avoir de règlement possible prévisible, au cours des prochains jours, et qu'il y a danger que cette grève perdure encore pendant un certain temps, compte tenu du fait que la population du Québec est privée d'information et a droit à l'information, j'aimerais demander au premier ministre s'il a l'intention, en tant que chef du gouvernement, d'intervenir bientôt dans ce dossier.

Le Président: M. le premier ministre.

M. Lévesque (Taillon): Jusqu'à nouvel ordre, je ne prévois aucune intervention dans un domaine comme celui-là, aucune intervention au-delà de celles qui sont d'opinion et ce que peut représenter de pression l'opinion qu'on exprime. Je dois faire bien attention de ne pas embarquer le gouvernement dans des interventions touchant un conflit qui est en plein coeur d'un domaine aussi délicat que celui de l'information. Je crois que le ministre du Travail pourrait tout de même nous dire si on peut confirmer, tout particulièrement dans le cas de La Presse et de Montréal-Matin, ces espèces de rumeurs optimistes mais qui finissent par devenir un optimisme un peu noir; ça s'assombrit en cours de route. Après trois semaines

de rumeurs optimistes, on aimerait bien savoir — j'avoue que je me la pose la question moi aussi si le député de Beauce-Sud n'a pas d'objection — si cela va finir par se confirmer.

M. Bellemare: Cela aurait été terrible dans l'Opposition.

M. Johnson: M. le Président, si le député de Johnson me le permet.

M. Goulet: Autres temps, autres moeurs.

M. Bellemare: Oui, oui. Other days, other ways.

Le Président: M. le ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre.

M. Johnson: M. le Président, en réponse à l'interrogation du premier ministre suscitée par le député de Beauce-Sud, je voudrais dire que dans le cas de Montréal-Matin et de La Presse à Montréal...

M. Bellemare: Cela doit être grave si c'est le premier ministre qui...

M. Johnson: S'il vous plaît.

M. Bellemare: Il faut que ce soit grave si c'est le premier ministre qui vous pose la question.

Le Président: A l'ordre, s'il vous plaît!

Une Voix: ... à Duplessis.

M. Johnson: Dans le cas de La Presse et de Montréal-Matin, j'ai eu l'occasion d'en parler en cette Chambre et je ne répéterai pas tout ce que j'ai dit sur le refus de l'employeur, comme de la direction du syndicat d'ailleurs, de voir le ministère se mêler à ce dossier.

Cependant, je peux affirmer que l'ensemble des clauses qui, par définition, étaient considérées comme les plus délicates, c'est-à-dire les clauses normatives... Quand on parle d'une salle de rédaction, on parle de la liberté d'information, on parle de cette ligne difficile à tracer entre ce qu'on considère comme le droit de gérance classique dans le secteur privé, avec la liberté de l'information, et la volonté des hommes et des femmes qui participent à la fabrication de la nouvelle et à la diffusion de l'information au Québec de faire leur travail de façon autonome et libre.

Il semble que l'ensemble du dossier à ce niveau soit complété et qu'il reste, en fait, les clauses pécuniaires qui, au début, ne faisaient pas l'objet de problèmes, semblait-il, et qui, pour le moment, font l'objet de discussions bilatérales réelles entre le syndicat et l'employeur à partir d'une proposition globale qu'a commentée cependant — je dois le dire — le président du Syndicat des journalistes de la Presse, M. Marsolais, en disant qu'il considérait que c'était une offre glo-

bale qui ne variait pas tellement par rapport aux précédentes en matière salariale. Il demeure quand même que les parties négocient.

M. Roy: M. le Président...

Le Président: M. le député de Beauce-Sud.

M. Roy: ... j'aurais une question additionnelle à poser à l'honorable premier ministre. Je remercie l'honorable ministre du Travail pour la réponse qu'il vient de nous fournir.

Je comprends les réticences et les hésitations du premier ministre à intervenir dans le dossier, mais le premier ministre accepterait-il l'idée, qui avait d'ailleurs été proposée par le parti actuellement au pouvoir au Québec, de convoquer une commission parlementaire pour permettre aux deux parties de venir s'exprimer devant les parlementaires? C'est une question qui déborde de beaucoup la question de la négociation entre l'entreprise et les travailleurs, les syndiqués. C'est une question qui concerne la population du Québec qui a droit à l'information. Ceci permettrait de faire pression, d'activer les négociations afin qu'on en vienne à des solutions le plus rapidement possible.

Dans le cas de la United Aircraft, on se souvient très bien que cela avait accéléré le règlement. Lorsqu'il a été question de la vente du journal *Le Soleil*, une commission parlementaire a aussi siégé. Le premier ministre accepterait-il cette suggestion que je lui fais de façon très positive aujourd'hui, sans qu'on entre dans le fond du dossier, sans que le gouvernement intervienne pour l'une ou l'autre des parties, de permettre aux deux groupes en cause de venir s'entendre devant une commission parlementaire?

Le Président: M. le Premier ministre.

M. Lévesque (Taillon): La seule chose que je puisse dire, c'est que je n'ai pas du tout une réaction négative, je vais consulter le leader parlementaire et peut-être le caucus, sûrement le Conseil des ministres au lendemain de l'ajournement de Pâques qui doit venir bientôt. De toute façon, cela ne se fera pas aujourd'hui et il est possible que cela ne puisse se faire demain pour des raisons que nous connaissons tous. Après l'ajournement de Pâques, si ce n'est pas réglé ou suffisamment proche d'un règlement et qu'on n'y voit pas encore clair, rien n'exclut qu'on puisse en reparler dès la rentrée.

J'ajouterais que tout en étant plus que méfiant devant toute idée d'intervention directe, je profite de l'occasion que me fournit le député de Beauce-Sud pour réitérer à quel point, qu'on soit dans l'Opposition ou qu'on soit au gouvernement, ce qui se passe depuis des mois et des mois dans le plus grand quotidien de la ville de Québec et de tout l'Est du Québec, et dans le premier quotidien de la ville de Montréal et un de ses journaux du matin les plus importants du côté francophone, est quelque chose qui est devenu catastrophique.

C'est catastrophique. Cela dessèche l'information parce que, quand elle n'est pas suffisamment diversifiée, on s'aperçoit qu'elle est en danger de se dessécher, de se stériliser et même de se tordre sans s'en rendre compte parce qu'il n'y a pas suffisamment d'équilibre dans les sources d'information. C'est extrêmement dangereux. Je crois que les parties, au point où elles en sont, assez près d'un règlement, devraient, il me semble, en conscience professionnelle — parce que c'est quand même l'un des métiers les plus importants d'une société moderne qui est très complexe, où les gens ont beaucoup de misère déjà à avoir suffisamment de communication à travers tous ces compartiments que constitue la société pour s'y retrouver — il me semble qu'un minimum de conscience professionnelle des deux côtés devrait accélérer ce règlement. On reprendra l'idée du député de Beauce-Sud, au besoin, après l'ajournement.

(16 h 20)

M. Roy: M. le Président...

Le Président: Fin de la période...

M. Roy: ... une très courte question. Est-ce que je dois conclure, de par les propos que vient de tenir le premier ministre, qu'en somme il ne rejette pas l'idée d'une commission parlementaire dès la reprise de nos travaux après Pâques, si ce n'est pas réglé?

Le Président: Alors, fin de la période des questions.

Motions non annoncées.

M. le ministre de la Justice.

Dénouement de la prise d'otages à Saint-Jérôme

M. Bédard: M. le Président, comme vous le savez sans doute déjà, le drame de Saint-Jérôme est maintenant terminé. Les otages sont sains et saufs et aucune concession ne fut accordée aux mutins. Après une nuit d'intenses discussions entre la Sûreté du Québec et les mutins, ces derniers se sont rendus ce matin, vers 10 heures. Les otages ont, par la suite, été libérés et conduits au Centre hospitalier de Saint-Jérôme pour y subir...

M. Bellemare: M. le Président, je suis bien d'accord pour entendre l'honorable ministre, mais c'est plutôt une déclaration ministérielle; ce n'est pas une motion non annoncée. Je pense qu'il aurait été bien en droit de faire une déclaration ministérielle en vertu de nos règlements pour que nous puissions nous aussi...

M. Burns: M. le Président, sur la question de règlement.

M. Bellemare: ... répondre. Là, c'est une motion non annoncée, écoutez.

M. Lévesque (Taillon): Franchement ne chinoisez pas là-dessus.

Le Président: M. le leader parlementaire de l'Union Nationale, j'étais à me poser la question. Je vais laisser terminer M. le ministre.

M. Burns: M. le Président, sur la question de règlement. Le ministre de la Justice a l'intention de terminer sa très, très, très brève intervention qui est dans le but d'informer la Chambre, tel que nous l'avons mentionné ce matin...

M. Bellemare: On n'a pas le droit de parole.

M. Burns: M. le Président, j'interviens sur une question de règlement qui a été soulevée par le député de Johnson. Je pense que c'est tout à fait le droit du ministre de la Justice de donner, comme on l'a annoncé ce matin, de plus amples informations qui sont — je vous le dis, parce que le ministre m'en a communiqué la teneur tout à l'heure — très brèves. Il veut terminer son intervention par une motion, chose qu'il n'aurait pu faire aux déclarations ministérielles.

M. Lavoie: Sur cette question de règlement...

Le Président: Je voudrais simplement souligner, M. le leader parlementaire de l'Union nationale, que je vais laisser terminer, M. le ministre de la Justice parce que ceci m'embête un peu moins du fait que vous avez le droit de vous exprimer sur une motion.

M. Lavoie: M. le Président, probablement qu'il n'y a pas de difficulté là, mais dans le respect du règlement et pour ne pas établir de précédent également, il ne peut pas y avoir de préambule. Peut-être que le ministre pourrait lire immédiatement sa motion et il n'y aura pas de difficulté; on lui permettra, d'un consentement, de dire quelques mots. Mais qu'on respecte le règlement.

Motion de félicitations à l'endroit de la Sûreté du Québec

M. Marc-André Bédard

M. Bédard: J'ai terminé, M. le Président. Je disais tout simplement que les otages avaient été, par la suite, libérés et conduits au Centre hospitalier de Saint-Jérôme pour y subir des examens médicaux et que deux d'entre eux y sont encore sous surveillance médicale. Quant aux autres détenus, ils ont été transférés dans d'autres établissements de détention.

Alors, la responsabilité de ce dénouement heureux revient d'abord et avant tout à la Sûreté du Québec. Je demande donc à l'Assemblée nationale d'adresser une motion de félicitations à la Sûreté du Québec pour la façon dont elle vient de sauver la vie des otages, tout en ne cédant pas au chantage des mutins.

Des Voix: Approuvé.

Le Président: Est-ce qu'il y a consentement unanime à la présentation de cette motion?
M. le député de Marguerite-Bourgeoys.

M. Fernand Lalonde

M. Lalonde: M. le Président, à la manière inusitée qui a été utilisée par le ministre pour annoncer ce dénouement heureux, on voit dans quelle mesure sa motion met les députés de cette Assemblée dans une situation quasi intenable.

M. Burns: Vous n'aimez pas cela, les bonnes nouvelles?

Le Président: A l'ordre, s'il vous plaît! A l'ordre!

M. Burns: Les bonnes nouvelles ne vous intéressent pas?

Le Président: A l'ordre!

M. Lalonde: M. le Président, pendant toute cette période, sauf à deux reprises et de façon tout à fait discrète, l'Opposition a dû s'en tenir à attendre que cela se termine pour ne pas réduire les chances de dénouement heureux. Nous l'avons fait, je pense, avec beaucoup de responsabilité, mais là, voici que le ministre nous demande de partager avec lui une motion de félicitations alors que nous n'avons aucunement eu la chance d'examiner la conduite de la Sûreté et celle du ministère de la Justice.

M. Lévesque (Taillon): Cela vient d'être approuvé. J'ai entendu "approuvé", tout à l'heure.

M. Lalonde: Non, c'est le consentement que ce soit présenté. Comment voulez-vous, M. le Président, que, comme membres de cette Assemblée, n'ayant comme nouvelle que cet heureux dénouement à l'effet qu'il n'y ait pas eu de victimes, que les détenus ait été transférés à d'autres prisons, comment voulez-vous que nous nous joignons au ministre et aux membres de cette Assemblée de façon aveugle, quasiment muette? Il faut quand même que ce soit... La seule chose que je peux dire...

Le Président: Messieurs, je vous demande de rester calmes et de respecter le règlement. M. le député de Marguerite-Bourgeoys a parfaitement le droit d'exprimer son droit de parole à ce moment-ci.

M. Lalonde: M. le Président, je pense que notre règlement m'autorise à parler sur la motion. C'est le ministre qui a choisi cette façon de procéder. S'il avait conclu à ce que l'Assemblée nationale exprime sa joie à l'heureux dénouement et des souhaits de bonne santé à tous ceux qui ont été libérés, d'accord, mais là il conclut à un vote de félicitations pour le comportement de dizaines de policiers, d'officiers de son ministère, alors qu'on n'a pas le commencement d'un iota, à savoir comment ils se sont comportés. On sait une chose, c'est que cela a duré deux semaines. On sait une deuxième chose, c'est que cela a bien fini, dans la mesure où les gens, les détenus, les otages sont en vie. Est-ce que cela aurait pu finir

deux jours après au lieu de deux semaines si le ministère de la Justice s'était mieux comporté? On ne le saura pas. On ne le sait pas maintenant. On pourra poser des questions aux crédits, mais maintenant ici, à la motion, vous nous voyez complètement dépourvus de vous appuyer là-dessus.

Je pense qu'il est tout à fait injuste de la part du ministre de la Justice d'arriver ici de cette façon à l'égard des députés. On verra comment le député de Prévost votera.

Le Président: M. le député de Nicolet-Yamaska.

M. Serge Fontaine

M. Fontaine: M. le Président, je veux également déplorer la façon dont le ministre de la Justice vient nous apporter cette motion, quoique, sur le principe, nous puissions être d'accord. Nous aurions aimé, de l'Union Nationale, être au courant des faits qui se sont déroulés depuis ces deux semaines où des personnes ont été retenues en otages pour pouvoir, par la suite, commenter le travail de la Sûreté du Québec.

Il est bien évident qu'on peut présumer que la Sûreté du Québec s'est comportée d'une façon exemplaire, extraordinaire là-dedans. Mais je pense qu'il aurait été intéressant de procéder par déclaration ministérielle et alors, les députés auraient pu prendre connaissance de la situation réelle et faire des commentaires appropriés. De toute façon, je pense que nous allons appuyer cette motion parce qu'on peut, d'après les informations qu'on a eues par la presse, présumer que la Sûreté du Québec s'est très bien comportée dans ce dossier. C'est probablement une occasion qui nous est fournie de renouveler la confiance que nous avons dans cette force policière du Québec.

Le Président: M. le député de Beauce-Sud.

M. Roy: La plus courte intervention, M. le Président, je suis d'accord avec la motion.

M. Burns: M. le Président, je demanderais un vote enregistré, s'il vous plaît!

Le Président: Est-ce que M. le ministre de la Justice veut exercer son droit de réplique?

M. le chef de l'Opposition officielle.

M. Gérard D. Levesque

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, mes premières paroles seront pour dire la satisfaction que nous avons tous ressentie de voir la façon dont toute cette question a été réglée. Nous avons été très heureux du dénouement de l'affaire. Nous voulons concourir avec le gouvernement... Qu'est-ce qu'il y a?

M. Lavoie: Qu'est-ce qui se passe? C'est le député de Prévost qui intervient?

Le Président: A l'ordre, s'il vous plaît!

M. Levesque (Bonaventure): Nous voulons concourir avec le gouvernement et avec toute la population en général quant à cette satisfaction que nous sommes prêts à manifester quant au dénouement de cette affaire.
(16 h 30)

M. le Président, nous serions heureux de présumer que tout le monde a fait son devoir dans cette affaire, que tout s'est déroulé d'une façon régulière et parfaite, mais, Dieu, laissez-nous au moins le temps d'avoir un rapport sur cette question. Nous avons manifesté dans cette Chambre un sens des responsabilités qui a même été souligné par les observateurs. Dès que le premier ministre nous a dit qu'il préférerait que nous ne posions pas de questions là-dessus et que le ministre intérimaire de la Justice, le ministre d'Etat au développement économique, eut refusé de répondre à une autre de mes questions, je me suis tu, je n'ai pas insisté — et l'Opposition officielle non plus — pour embêter le gouvernement ou demander au gouvernement de donner des précisions ou des réponses qui puissent possiblement nuire aux négociations et au dénouement heureux de cette affaire. Devant le sens des responsabilités que nous avons manifesté, voici que le ministre de la Justice pose un geste non pas inusité, mais un geste qui n'a jamais été posé ici à l'Assemblée nationale, à ma connaissance, dans de telles circonstances.

M. Burns: Question de privilège, M. le Président.

M. Lavoie: Il n'y a pas de question de privilège.

M. Levesque (Bonaventure): J'ai le droit de parler pendant le temps...

M. Lavoie: Vous interviendrez dans le débat.

M. Levesque (Bonaventure): J'ai le droit de prendre une heure et je vais prendre une heure s'il le faut.

M. Burns: Question de privilège.

Le Président: M. le chef de l'Opposition...

M. Burns: ... personnellement attaqué. Cela va...

M. Levesque (Bonaventure): Je n'ai jamais pensé même au leader du gouvernement.

M. Burns: M. le Président, je tiens simplement à dire que je me sens personnellement attaqué par les paroles du chef de l'Opposition. Il ne le sait peut-être même pas. Cela ne serait pas nouveau. En ce qui me concerne, ce matin, au nom du ministre de la Justice, j'ai donné à la Chambre l'information de façon très linéaire de ce résultat. J'ai dit, M. le Président, et j'ai dit également...

M. Bellemare: M. le Président, je soulève une question de règlement. En vertu de l'article 49, c'est quand on est personnellement attaqué qu'on a le droit de faire une rectification. Ce n'est pas le cas actuellement. Le leader du gouvernement n'a pas été attaqué par le chef de l'Opposition. Il est en train d'exercer son droit de réplique à une motion. Il n'a pas le droit d'intervenir pour dire: J'ai fait ceci, j'ai fait cela, voici ce qui aurait dû être fait ou non. Ce n'est pas vrai. Ce n'est pas une question de privilège. Dans les circonstances c'est pour essayer de troubler la discussion qui se fait.

M. Burns: M. le Président, sur la question de règlement.

Le Président: Très brièvement, s'il vous plaît, M. le leader parlementaire du gouvernement.

M. Burns: Bien oui, cela va être bien bref si on me laisse terminer ce que j'avais à dire. C'étaient seulement deux phrases que j'avais à dire, mais si on en fait tout un plat qu'est-ce que vous voulez que je vous dise?

M. le Président, à la première occasion que nous avons d'informer la Chambre...

M. Lavoie: Déclaration ministérielle.

M. Burns: ... que nous l'avons fait ce matin cette déclaration brève en disant, parce que je n'étais pas la personne compétente pour le faire, qu'à la première occasion ce serait le ministre de la Justice qui ferait une déclaration.

Le Président: M. le leader parlementaire du gouvernement, ces propos pourraient être tenus dans votre droit de parole, que je vais respecter. Vous aurez votre droit de parole tout à l'heure.

M. le chef de l'Opposition.

M. Levesque (Bonaventure): Je vous remercie, M. le Président. Je disais que jamais à ma connaissance un gouvernement n'a pu agir comme celui-là. Il donne toutes les apparences de vouloir immédiatement essayer d'avoir une solution parfaite quant à la façon dont on s'est comporté. Jamais je n'ai vu un tel geste posé par le ministre de la Justice. On peut avoir d'autant plus d'appréhensions à approuver une telle motion qu'un collègue du ministre de la Justice, son voisin de pupitre, a été rappelé à l'ordre tout récemment dans les heures qui précèdent, hier exactement, alors que le ministre de la Justice a dit du vice-président de l'Assemblée nationale, le député de Prévost, que les propos qu'il avait tenus à Saint-Jérôme étaient inappropriés et inopportuns. On peut se poser des questions là-dessus. Le député de Prévost a jugé à propos de garder le silence devant les paroles du ministre de la Justice. Cela, c'était hier.

Est-ce qu'on ne pouvait pas soupçonner, à ce moment-là, qu'il y avait quelque chose que la Chambre aurait intérêt à connaître? Et aujourd'hui, on veut immédiatement passer l'éponge

tout de suite. Sans nous faire aucun rapport sur ces douze jours de siège, on a le front, le culot de demander à cette Assemblée nationale d'aller donner une approbation générale, une absolution, de passer l'éponge sans rien connaître de ce qui s'est passé. Jamais n'a-t-on attaqué d'une façon aussi violente, inquiétante, ce qu'on a voulu proclamer comme transparence de ce gouvernement! Quelle sorte de transparence avons-nous devant nous aujourd'hui? Je prendrai le temps nécessaire et dans le climat que l'on voudra. Que l'on continue de crier et de hurler là-bas, mais on va savoir que l'Assemblée nationale, particulièrement l'Opposition officielle, n'est pas un "rubber stamp".

Le Président: A l'ordre, s'il vous plaît! M. le député de Papineau, s'il vous plaît! Je vous demande de respecter le droit de parole qui appartient à chacun des membres de l'Assemblée nationale. M. le chef de l'Opposition, je m'excuse de vous avoir interrompu.

M. Levesque (Bonaventure): Je vous remercie, M. le Président. Le gouvernement s'aperçoit, à ce moment-ci, et surtout ses ministériels... ses "back-benchers" sont-ils prêts aujourd'hui? Non. Je suis convaincu que vous ne pourrez pas — si vous avez le moindre sens des responsabilités, si vous avez le sens de ce qui vous a amenés ici, dans cette Chambre — prendre l'intérêt public. Qu'est-ce que vous connaissez du dossier qu'on vous demande d'approuver aujourd'hui? Vous n'en connaissez pas un iota. Et qui, dans cette Chambre, connaît la substance de ce rapport que nous n'avons pas devant nous.

Le ministre de la Justice devrait immédiatement, avant d'aller plus loin dans ce débat, accepter de modifier sa motion afin que nous puissions y concourir, étant donné la satisfaction que nous éprouvons quant au dénouement de cette affaire. Il nous permettrait...

M. Grégoire: Question de règlement.

Le Président: M. le député de Frontenac.

M. Grégoire: Une simple question de règlement que mon bon ami ne refusera pas. Est-ce que la Chambre pourrait donner l'ordre à la commission parlementaire concernant l'amiante d'aller siéger? Le chef de l'Opposition officielle continuerait par la suite. Peut-être qu'on aurait le consentement pour cela.

Le Président: Je vous souligne, M. le député de Frontenac, qu'il ne s'agissait pas là d'une question de règlement. A la rigueur, vous auriez pu demander la permission de poser une question.

M. Grégoire: Est-ce qu'il fallait le consentement unanime?

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, nous allons régler cette question-ci et on réglera les autres en temps et lieu.

M. Grégoire: Pourquoi ne pas faire les deux en même temps?

M. Levesque (Bonaventure): Nous avons présenté devant nous, M. le Président, une motion.

M. Bérubé: On devrait s'occuper d'économique!

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, on va s'occuper d'économie mais on va s'occuper également de la transparence dont on a tellement parlé dans le passé et que l'on foule aux pieds. Voilà ce ministre des Richesses naturelles et des Terres et Forêts qui a voulu se présenter sous l'étiquette de la transparence et qui s'associe par ses propos actuels, propos inappropriés et inopportuns s'il en fut...

Je demande au ministre de la Justice...

Le Président: A l'ordre, s'il vous plaît!

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, est-ce qu'on a demandé un médecin pour l'ancien ministre du Travail qui se sentirait malade peut-être? C'est lui qui grogne?

M. Couture: M. le Président, question de privilège. Je dois rétablir les faits. Je ne grognais pas, j'écoutais le chef de l'Opposition avec beaucoup de plaisir et d'humour.

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, je puis difficilement croire qu'il s'agit de son voisin d'en arrière ou de son voisin d'à côté, mais cela venait de ce côté.

M. Couture: Demandez à la Sûreté du Québec de faire enquête.
(16 h 40)

M. Levesque (Bonaventure): J'apprécie l'humour du ministre. M. le Président, nous avons à nous prononcer sur une motion que nous n'avons même pas devant nous. Je vous demanderais, M. le Président, de prendre les dispositions nécessaires pour que cette motion soit au moins distribuée à ceux qui ont à parler sur cette motion. Si je me rappelle bien, c'est une motion de félicitations à l'endroit de la Sûreté du Québec.

M. Bédard: J'espère que vous vous le rappelez; cela fait déjà dix minutes que vous parlez là-dessus.

M. Levesque (Bonaventure): Oui, mais c'est parce que je veux bien que chaque mot compte là-dedans.

M. Bédard: Oui.

M. Levesque (Bonaventure): Ou alors vous l'avez fait simplement sans que cela compte beaucoup.

M. Bédard: Non, au contraire.

M. Levesque (Bonaventure): Alors, si cela compte, j'aimerais bien en avoir une copie, M. le Président.

M. Bédard: Vous, vous parlez comme si cela ne comptait pas beaucoup, par exemple.

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, on va en parler. Ah! Ah! on m'apporte la copie d'une motion qui n'a rien à voir avec le débat actuel. Cela prend un culot. Je continuerai mon intervention lorsque j'aurai une copie de la motion.

Le Président: Vous avez parfaitement le droit d'avoir une copie et je vais, en conséquence, suspendre les travaux.

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, avant de suspendre, cependant, dans l'intérêt des travaux de la Chambre, nous serions prêts à donner notre consentement pour que la commission siège, à la suggestion du député de Frontenac.

M. Grégoire: Je remercie l'honorable député; je reconnais là son sens du parlementarisme.

Le Président: M. le leader parlementaire du gouvernement, puis-je vous suggérer de faire une motion?

Motion pour faire siéger la commission des richesses naturelles

M. Burns: D'accord, M. le Président. Nous pourrions peut-être faire siéger la commission. Je fais motion pour qu'immédiatement, à la salle 81-A, la commission des richesses naturelles se réunisse pour poursuivre l'examen de ses travaux relativement au projet de loi no 70, article par article.

Le Président: Cette motion sera-t-elle adoptée?

M. Lavoie: Adopté.

M. Burns: Je donne également avis, M. le Président, que demain matin cette commission se réunira à compter de 10 heures pour les mêmes fins à la salle 81-A, avec ajournement à 12 h 30, reprise à 15 heures et ajournement à l'heure où la commission en décidera.

Le Président: La Chambre suspend ses travaux pour quelques minutes, le temps de fabriquer des photocopies de la motion.

(Suspension de la séance à 16 h 43)

(Reprise de la séance à 16 h 53)

Le Président: A l'ordre, mesdames et messieurs!

Veuillez reprendre vos places. M. le ministre de l'Industrie et du Commerce, je m'excuse de vous interrompre.

M. le chef de l'Opposition officielle, vous avez la parole.

Dénouement de la prise d'otages (suite)

M. Gérard D. Levesque (suite)

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, avant de poursuivre, je veux dire que nous avons maintenant devant nous le texte de la motion. Afin, peut-être, de permettre au ministre de la Justice de ne pas être pris au dépourvu, si on veut, et de pouvoir manifester un peu plus d'esprit positif, est-ce que je puis lui demander s'il a, durant la suspension, eu l'occasion de revoir sa motion et de voir s'il ne pouvait pas la modifier afin qu'elle tienne compte des premiers arguments que j'ai eus à lui signaler, sinon, je continuerai d'essayer de la convaincre.

Le Président: M. le ministre de la Justice.

M. Bédard: J'ai pris note de la suggestion qui a pu être faite dans un esprit positif par le chef de l'Opposition, mais je ne vois vraiment pas en quoi il y aurait quelque chose à changer dans la motion de félicitations que je désirerais que cette Chambre adresse à l'endroit de la Sûreté du Québec, étant donné le dénouement heureux.

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, devant l'attitude du ministre, je dois poursuivre cette argumentation et rappeler d'une façon précise quelle est la motion que nous avons devant nous. En effet, M. Bédard propose que, suite à l'affaire de la prise d'otages à la prison de Saint-Jérôme, des félicitations soient adressées à la Sûreté du Québec pour avoir sauvé la vie des otages tout en ne cédant pas aux revendications des mutins. C'est là-dessus que je voulais avoir des précisions parce que cette dernière phrase, évidemment, comprend autant d'interrogations que de possibles imprécisions.

En effet, M. le Président, dois-je vous rappeler, encore une fois, que nous avons, pendant ce siège, gardé un silence absolu pour nous rendre aux demandes du gouvernement afin, justement, de ne pas nuire à l'action policière, afin de ne pas nuire aux négociations et aux pourparlers en cours? Nous avons manifesté un grand sens des responsabilités et nous aurions aimé, à certains moments, que le gouvernement actuel, ceux qui en font partie et qui siégeaient de ce côté-ci aient fait preuve d'autant de maturité lorsqu'ils siégeaient dans l'Opposition. Nous avons fait preuve de cette maturité et de ce sens des responsabilités parce que nous avons à coeur le sort non seulement des prisonniers qui étaient encore à l'intérieur, mais de tous ceux qui étaient concernés. Nous avons pensé aux familles, nous avons pensé à tous ceux et celles qui pouvaient être affectés d'une façon défavorable par toute parole que nous aurions pu prononcer.

Nous avons attendu et aujourd'hui c'est le dénouement, un dénouement heureux. Nous voulons

nous associer au gouvernement pour dire notre joie quant à ce dénouement heureux, nous voudrions le faire, mais pour le faire, ce qu'on nous remet, c'est une motion qui ne dit pas la satisfaction de cette Chambre, mais qui voudrait que nous consacrons par un vote une approbation de tout ce qui s'est passé dans le milieu policier, et évidemment au ministère de la Justice, pendant toute cette période. Le ministre lui-même ne peut pas être personnellement au courant, ayant été absent physiquement du Québec pendant la plus grande partie de cette période. Je comprends qu'il ait pu suivre, par des communications téléphoniques, ce qui se passait, mais à peine revenu, quelques heures après le dénouement de cette affaire, sans même qu'un rapport n'ait été fait à cette Chambre, sans même qu'une déclaration ministérielle, qui aurait pu être opportune et appropriée à ce moment-ci, n'ait été faite, on nous arrive comme ça, de façon absolument spontanée, sans rapport à la Chambre, sans rapport nulle part, sans conférence de presse, évidemment, sans que nous soyons renseignés, sans que nous ayons eu la possibilité de l'être. Et on nous demande de féliciter un corps policier que nous respectons beaucoup, mais nous ne connaissons pas les circonstances dans lesquelles cela s'est passé. Nous n'avons pas de réponse.

On dit: En ne cédant pas aux revendications des mutins. Quelles ont été ces tractations qui se sont faites? Y a-t-il eu des promesses de faites? Y a-t-il eu des concessions de faites? Il y a eu un journaliste dans le dossier, au moins un journaliste, un avocat; on a parlé de la GRC qui était entrée là-dedans. On a parlé de cela, mais on n'a pas les réponses. Vous dites non?

M. Bédard: Non.

M. Levesque (Bonaventure): On n'a pas les réponses.
(17 heures)

M. Bédard: Vous essayez de corriger une erreur.

M. Levesque (Bonaventure): Est-ce que la GRC était là? Est-ce qu'elle était là avec la Sûreté du Québec? On n'a pas de réponse. On a parlé de la police de New York qui est intervenue à un certain moment, qui était en rapport avec la Sûreté du Québec. On nous a dit ces choses-là, on les a apprises, des bribes à gauche et à droite.

M. Vaillancourt (Jonquière): ... avoir des réponses.

M. Levesque (Bonaventure): Mais, M. le Président...

M. Vaillancourt (Jonquière): Le ministre de la Justice n'est pas brillant.

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, est-ce que je vais avoir l'honneur de pouvoir m'exprimer librement dans cette Assemblée? Si

vous voulez qu'on suspende encore, on va suspendre et on va être ici pour longtemps, vous ferez vos Pâques après.

Le Vice-Président: Bon, à l'ordre, s'il vous plaît! A l'ordre! La présidence ne voit aucune raison de suspendre et rappelle aux députés que le chef de l'Opposition officielle a son droit de parole et qu'on doit lui demander la permission pour l'interrompre ou le questionner. M. le chef de l'Opposition officielle.

M. Levesque (**Bonaventure**): M. le Président, dois-je vous rappeler à vous, et je le fais avec beaucoup de discrétion, que vous-même avez été troublé à un moment donné devant ce qui se passait à Saint-Jérôme au cours de cette période de douze jours. Vous-même avez jugé à propos de censurer la Sûreté du Québec et le ministère de la Justice, de censurer les autorités, tant provinciales que fédérales, et nous, nous allons rester ici, impassibles, ne nous posant pas de questions? Je sais que le ministre de la Justice a dit en cette Chambre hier que vos propos étaient inappropriés et inopportuns. Mais y a-t-il quelque chose de plus inapproprié et inopportun que ce qu'on fait présentement, de la part du ministre de la Justice qui essaie de venir, aujourd'hui, nous demander non seulement un blanc-seing mais une absolution sans même qu'il y ait de confession, M. le Président? Il est temps, en cette semaine sainte, au moins, que l'on respecte la logique la plus claire.

On nous demande l'absolution. Le ministre de la Justice nous dit: Voici, écoutez, on n'a pas répondu durant douze jours à vos questions, on vous a demandé de ne pas en poser. Maintenant, vous n'aurez pas à poser de questions parce que vous allez, avec nous, dire que tout ce qu'on a fait est bien correct. On va féliciter les autorités policières, le ministre de la Justice en tête. C'est cela qu'on nous demande, M. le Président? Sans qu'on ait aucun rapport? Mais pourquoi, M. le ministre de la Justice, n'ajouteriez-vous pas des félicitations pour le rôle de la Sûreté du Québec dans l'affaire Marion, par exemple? Quant à faire, on va en mettre. On est aussi bien d'en mettre des choses pour féliciter la Sûreté du Québec. Moi, je voudrais féliciter la Sûreté du Québec pour bien des choses. Est-ce qu'on ne pourrait pas ajouter des cas? Parce que la Sûreté du Québec a sûrement fait son devoir dans l'affaire Marion, j'en suis convaincu. On n'a pas tellement eu de rapports mais tout de même, on est sûr que la Sûreté du Québec a dû faire son boulot.

M. le Président, pourquoi ne pas faire une bien plus grande motion que cela et féliciter la Sûreté du Québec pour tout ce qu'elle a pu faire dans sa vie, et les anciens membres de la Sûreté du Québec également, ceux qui sont à leur retraite, à partir du début de la Sûreté du Québec, féliciter ce corps policier pour tout ce qu'il a fait depuis le commencement des temps. M. le Président, soyons sérieux, revenons à cette motion qui nous demande, aujourd'hui, de féliciter.

Mais, M. le Président, avant de féliciter, il faut connaître les faits. C'est à partir des faits, à partir

des actes de bravoure, à partir des actes d'intelligence, à partir de choses qui sont méritoires, qui méritent d'être soulignées, que nous allons concourir avec le gouvernement pour féliciter, mais d'une façon éclairée, intelligente, la Sûreté du Québec. J'ai toujours eu, M. le Président, personnellement, le plus grand respect pour la Sûreté du Québec, mais je pense que la Sûreté du Québec elle-même n'aimerait pas tellement recevoir des félicitations avant qu'elle puisse faire rapport sur son travail, avant que l'on puisse... Qu'est-ce que la Sûreté du Québec penserait, M. le Président, de nous, de l'Assemblée nationale? Cette Sûreté du Québec, qui est pourtant une Sûreté intelligente, qu'est-ce qu'elle penserait de vous, les amis, les "back-benchers" péquistes en particulier. Ah! Ah! Ah! bravo! Vous ne savez pas ce qu'elle a fait pour ces bravos, la Sûreté du Québec, vous avez bien joué votre jeu, vous avez bien travaillé. Mais est-ce qu'on ne voudrait pas, avant, savoir ce que la Sûreté a accompli? Qu'est-ce qui s'est passé entre ces journalistes, ces avocats, la Sûreté, le dialogue? Qu'est-ce qui vous a amené, vous, M. le Président, à vous inquiéter au point d'être obligé de rappeler à l'ordre le ministre de la Justice des agissements de la Sûreté du Québec? Vous vous êtes inquiété publiquement, je vous ai vu à la Télévision. Je vous connais, M. le Président, et je le fais avec grande discrétion, mais je sais que vous, un ancien vice-premier ministre du Québec, un ancien ministre de l'Éducation du Québec, vous le député de l'Assemblée nationale, vous le député de l'endroit où tout cela s'est passé, vous élevez la voix et vous posez des questions. On vous rabroue immédiatement et on vous dit: Vos propos sont inappropriés et inopportuns, et nous, immédiatement après, on va passer l'éponge. On veut savoir ce que vous savez, ce qui vous a inquiété, M. le Président. Vous étiez sur place, la population vous a parlé.

On veut savoir, simplement, M. le Président, et on veut voir devant soi un rapport complet sur les activités de la Sûreté, sur les activités du ministère de la Justice. M. le Président, dans la Gazette de Montréal du 21 mars 1978, hier, on disait: "A Parti québécois member of the National Assembly says he will complain to Québec Justice minister Marc-André Bédard about the government's handling of a hostage-taking incident at a local jail which enters its 14th day today with few new developments. Jean-Guy Cardinal, MNA for Prévost, told reporters following a meeting with local constituents last night that he will also seek financial compensation from the government for merchants affected because of the proximity of their businesses to the jail which has been in the hands of three armed convicts since March 8. Cardinal added he plans to voice his disapproval at a meeting today with Justice Minister Bédard". Là, c'est important: He denied published reports that the incident was being prolonged by a feud between Québec and Ottawa over the handling of the hostages' demands". Là, c'est entre guillemets: "There is no politics involved here. It is a police matter as far as I am concerned".

M. le Président, devant votre propre témoignage cité dans la Presse, comment pouvons-

nous réagir, nous? Lorsque vous dites que c'est une question non pas fédérale-provinciale, que c'est une autre question que cela, une question de police et non pas de politique, immédiatement le ministre de la Justice vous dit: Toé, tais-toé, et, ensuite, il apporte une motion et il dit à tout le monde: Dépêchons-nous de voter cela. Cela va régler l'affaire.

M. le Président, cela a-t-il du bon sens? Jamais a-t-on vu autant de culot de ces gens. Ils disent qu'ils sont pressés pour partir. C'est la semaine sainte. Les gens ont commencé à réserver leur avion pour partir. Nous ne partirons pas sans avoir réglé cette affaire, M. le Président. Mettez-vous bien cela dans la tête.

M. le Président, nous voulons donner un vote éclairé. Demandez-nous de voter en faveur d'une motion que nous pourrions approuver. Dites-nous en général: Nous voulons féliciter la Sûreté du Québec pour le bon travail qu'elle a fait au cours du 20e siècle, nous allons voter tout de suite. Demandez-nous de voter une motion de félicitations à tous ceux qui ont pu contribuer à cet heureux dénouement, nous allons le faire.

(17 h 10)

Mais, M. le Président, ne demandez pas à l'Assemblée nationale de voter, quatre ou cinq heures après la sortie des otages, alors que nous n'avons pas de rapport de la police pour la féliciter de tout ce qui s'est passé et ce que nous ne connaissons pas. Surtout avec les doutes que nous avons, suite, en particulier, aux déclarations du député du comté que nous respectons beaucoup et que nous savons incapable de tenir des propos qui ne soient pas empreints de responsabilités et de maturité. Devant ces faits, je demande encore au ministre de la Justice soit de modifier sa motion ou de retarder le vote sur cette motion afin de nous faire un rapport complet sur les circonstances qui ont entouré cette affaire. Qu'il laisse la motion au feuillet, mais quand on aura vu et su, on sera à même de juger du travail exceptionnel, méritoire qu'il faut souligner et à ce moment nous serons prêts à voter une telle motion.

Où est-ce que nous nous en allons avec les félicitations? S'il faut qu'à chaque fois qu'il y ait quelque chose qui se règle... Par exemple, nous avons des négociations très difficiles. Nous en avons connu dans les hôpitaux, dans la fonction publique, dans l'éducation. Nous en connaissons présentement dans les media. Il y a des gens qui passent des jours et des nuits à tâcher de ramener les parties ensemble pour régler ces questions. Est-ce qu'on doit faire une motion de félicitations à chaque fois qu'il y a un dénouement heureux? Il va falloir alors qu'on se prépare à avoir des séries de motions parce qu'il y a des problèmes continus où il y a en même temps des gens qui se dévouent dans l'exercice de leurs fonctions. Il va falloir que nous nous préparions à faire des motions de félicitations, et cela, plusieurs fois par mois, parce qu'il y a toujours des choses heureuses qui se passent et qui sont dues au dévouement de quelques citoyens qui, dans l'exercice de leur fonction, se sont dépassés. Ils méritent, comme tout le monde, d'être félicités.

Ceci étant dit, je ne suis pas contre le fait de le souligner lorsqu'un bon travail a été fait. Au contraire, que l'on laisse la motion là. Qu'on nous fasse un rapport circonstancié et détaillé sur toutes les transactions qui ont eu lieu, la façon dont tout le monde s'est comporté et en particulier la Sûreté du Québec et le ministère de la Justice. A ce moment là nous serons prêts à discuter de cette motion et possiblement à l'approuver avec plaisir.

C'est un peu comme une motion de blâme. Avant d'arriver à demander à la Chambre de voter une motion de blâme, on nous donne des faits. Lorsqu'un juge doit être appelé à dire qu'un tel accusé est bien coupable, il a besoin d'une sorte de preuve. Alors que cette fois, motion de blâme ou motion de félicitations, il me semble que c'est bien normal que nous ayons devant nous des faits qui soient de nature à nous amener intelligemment et d'une façon responsable à cette conclusion que l'on veut nous faire accepter immédiatement sans avoir, par des prémisses, par une exposition normale des faits, nous avoir permis d'y souscrire.

Dans les circonstances, je le dis à regret, j'aurais aimé, à ce moment-ci, dire au ministre de la Justice: Nous sommes heureux de concourir avec vous, nous sommes heureux de voir comment le tout s'est terminé. Si cette motion disait justement que nous sommes heureux que le tout soit terminé comme cela, vous auriez un vote unanime dans cette Chambre. Très heureux du dénouement. Mais on veut savoir, avant de féliciter les gens, ce qui s'est passé. Comment est-on arrivé à ce dénouement? Est-ce qu'il y a eu des tractations? Est-ce qu'il y a eu des concessions? Est-ce qu'il y a eu des dons d'argent? Est-ce qu'il y a eu des promesses de faites? On ne le sait pas! Vous ne le savez pas vous-même, Mme le ministre des Travaux publics! Vous êtes la dernière renseignée dans cette Chambre. Dans tous ces détournements d'avions, ces prises d'otages, il y a un tas de choses qui passent en dessous de la table. Combien le Japon a-t-il payé? Et je dis que, lorsqu'on a consulté la police de New York, on a sûrement eu des petits trucs. Quels sont ces trucs? Je veux le savoir avant de féliciter...

M. Charbonneau: C'est irresponsable, de la part d'un ancien ministre de la Justice, de demander des choses pareilles, c'est épouvantable!

M. Levesque (Bonaventure): Est-ce que c'est irresponsable de me poser des questions en cette Chambre? On est rendu dans un régime...

Le Vice-Président: A l'ordre, s'il vous plaît! En toute sérénité, même dans ces circonstances, j'aimerais que l'ordre qui doit prévaloir en cette Chambre soit l'ordre qui "prévaut".

M. Levesque (Bonaventure): Oui, M. le Président, et je vois que c'est avec humour que vous acceptez certaines circonstances où vous avez été vous-même mêlé. Le premier ministre est encore disparu.

Une Voix: Il a claqué la porte.

M. Levesque (Bonaventure): Je ne sais ce qu'il a voulu faire ici mais, s'il a voulu claquer la porte, je lui ferai simplement remarquer, s'il m'entend quelque part, que j'aimerais bien qu'il revienne en cette Chambre pour demander à son ministre de la Justice de modifier cette motion pour nous permettre de concourir à son adoption. Autrement, l'Opposition officielle, je vous l'assure, va s'abstenir de voter dans le cas d'une telle motion parce que nous n'avons pas les éléments nécessaires pour pouvoir y souscrire. Je vous remercie, M. le Président.

M. Bellemare: M. le Président.

Le Vice-Président: M. le député de Johnson, leader parlementaire de l'Opposition de l'Union Nationale.

M. Maurice Bellemare

M. Bellemare: J'ai reçu, de mon parti, le privilège de parler pendant une heure, comme le veut la motion. Je voudrais vous dire que je ne l'emploierai peut-être pas toute pour permettre à certaines gens d'aller faire leurs Pâques.

Une Voix: Ils en ont besoin.

M. Bellemare: Mais je voudrais me lever ici, en cette Chambre, à l'occasion de cette motion, pour plaider comme parlementaire. Il y a déjà plusieurs années que je siége dans cette Chambre et on a subi des améliorations du règlement. On a vécu avec le Code de procédure Geoffrion, Godbout, on a amélioré énormément plusieurs de ces restrictions, ces règlements. On a passé des mois et des mois, des semaines et des semaines, des heures et des heures avec des experts pour essayer de trouver une nouvelle formulation qui serait moins lourde dans l'exécution de ce nouveau règlement Lavoie. On a saisi cette occasion pour ajouter, dans notre ancien règlement, des nouveaux points qui n'avaient jamais été prévus auparavant, en particulier l'article 179, où il est question d'une déclaration ministérielle. Cela a fait le sujet d'un long débat. Comment l'insérer dans notre règlement? Et, surtout, pourquoi et quand devrait-il être soumis?

(17 h 20)

A la suite de plusieurs entrevues faites avec des gens compétents, nous sommes arrivés à un consensus qui n'a pas été changé depuis que le code Lavoie est appliqué, disant que, quelques minutes avant la séance, un ministre peut faire distribuer une déclaration ministérielle et qu'il est accordé un temps limité d'une dizaine de minutes à chaque parti pour y répondre. C'est le fruit d'un long travail qui nous a permis, M. le Président, de trouver une solution respectable, mais surtout une formulation nouvelle pour les déclarations que doit faire un ministre à la suite d'un événement important qui s'est produit quand il n'a pas eu le

temps de trouver un autre moyen pour en parler, soit une autre motion.

M. le Président, quant à la motion non annoncée, dans ce Parlement, M. le Président, elle a toujours fait l'objet d'une courte discussion, et n'a jamais suscité un débat comme celui que nous faisons présentement. On est actuellement complètement entraîné dans un débat qui n'aurait pas eu lieu si le ministre avait véritablement pris l'attitude que veut notre règlement, à l'article 179, avec une déclaration ministérielle. Voilà pour le point de vue parlementaire.

Au point de vue des faits, maintenant, M. le Président. Mon collègue de Nicolet-Yamaska s'est empressé de dire qu'il n'avait aucune objection à féliciter le corps de police pour l'action qu'il avait menée.

Mais, à ce moment, M. le Président, personne n'avait lu la phrase qui dit "tout en ne cédant pas aux revendications des mutins". Est-ce que vous l'avez comprise cette phrase? Est-ce que je l'avais comprise? Est-ce que le député de Nicolet-Yamaska l'avait entendue? Non. J'ai des oreilles pour entendre et je me sers de mon écouteur quand je ne sais pas. Quand on a dit "tout en ne cédant pas aux revendications des mutins", là, par exemple, M. le Président, je suis de l'avis de l'honorable chef de l'Opposition. Là il y a un problème, là il y a des questions qui sont pertinentes. M. le Président, il y a là un lot considérable de sous-entendus.

Dans cette dernière phrase de la motion non annoncée qu'a faite le ministre de la Justice, il y a tout un sujet de discussion: "tout en ne cédant pas aux revendications des mutins." Donc, il y a eu des revendications, on les connaît. Mais quels ont été les pourparlers entre les deux parties pour que ces revendications ne soient pas acceptées? M. le Président, qui va payer les avocats? Qui va payer les conciliateurs, les médiateurs qui ont été employés? Qui va le faire? Combien cela a-t-il coûté pendant toute la durée de la prise d'otages? Comme le disait si bien le député de Prévost, on a paralysé tout un quartier. Les gens ne pouvaient plus se présenter sans être fouillés.

M. le Président, cela commence à être important. Et là, aujourd'hui, on est d'accord pour dire que le corps de police a bien fait son travail. Mais à quelles conditions? Quels ont été véritablement les derniers propos? Qui peut nous dire s'il n'y a pas eu exactement, comme le disait tout à l'heure le chef de l'Opposition, une tractation en dessous de la table qui a coûté peut-être des dizaines et des dizaines de milliers de dollars? Qui nous dit, M. le Président, qu'il n'y a pas eu des concessions majeures quant aux peines qui ont déjà été établies, quant aux changements de prison, quant aux changements de lieu? Qui nous dit, M. le Président, que le ministre de la Justice a été mis au courant, lui, de certains faits qui sont probants actuellement et qui nous font, comme le disait M. le député de Bonaventure, accepter tout le travail sans aucune sûreté?

Non, M. le Président. Je pense que le ministre de la Justice, qui habituellement est un homme

prudent, qui habituellement est un homme, un parlementaire que je respecte, parce qu'il a fait ici dans cette Chambre un long apprentissage depuis qu'il est ministre de la Justice, a peut-être commis sa première erreur dans cette Chambre. La première. Et je pense, M. le Président, qu'il s'en rend compte. C'est malheureux pour lui.

M. Bédard: On va voir qui a fait l'erreur.

M. Bellemare: Non, non, non. Je ne veux pas le discréditer, M. le Président, mais il avait, comme avocat, comme professionnel, comme membre du "PQuiou", véritablement appris le règlement de cette Chambre et il s'était comporté, depuis qu'il est ministre, véritablement comme un homme qui a semblé rendre justice dans le ministère qu'il occupe. Je suis très heureux de lui rendre ce témoignage, mais cet après-midi, par exemple, il a fait la première erreur de sa carrière; c'est véritablement un "flat". Ah oui! c'est un "flat".

M. Bédard: On verra tantôt qui a fait l'erreur.

M. Bellemare: Je pense, M. le Président, qu'il a déjà les larmes aux yeux de voir comment il s'est trompé. Il a l'air de vouloir invoquer notre pitié. Il semble dire: Ecoutez, ne me "maganez" pas; j'arrive de vacances et il me semble que j'étais si heureux. Mais non, M. le Président, je ne lui reproche pas d'avoir pris des vacances qu'il méritait.

M. Bédard: Et d'avoir travaillé dans le temps des vacances, à part cela.

M. Bellemare: Je voudrais dire au ministre que, cet après-midi, il a fait une erreur. Pourquoi ne pas faire une déclaration ministérielle avec quelques bribes de règlement? Pourquoi avoir envoyé en Chambre ce matin, si c'est lui qui l'a envoyé, le leader nous dire: Cet après-midi, vous aurez tous les détails par le ministre...

Une Voix: De la Justice.

M. Bellemare:... de la Justice. Il est venu dans cette Chambre ce matin avec un message. Il a suspendu les travaux et il a dit: J'ai une nouvelle importante et publique à vous apprendre. Il nous a dit: Le ministre de la Justice vous donnera, cet après-midi, toutes les explications qui concernent ce cas. Qu'est-il arrivé? On reçoit une motion non annoncée qui dit...

M. Bédard: Vous n'avez pas posé de questions. C'est cela qui est arrivé, parce que vous les auriez eus les détails.

Le Président: A l'ordre, s'il vous plaît!

M. Bellemare: On en pose des questions, M. le Président, parce que, maintenant que le lait est renversé, vous pensez que vous allez le remettre dans la bouteille. Jamais dans cent ans. Non, non, non, jamais.

M. Bédard: Vous avez peur. Quand cela va bien, vous avez peur.

M. Bellemare: C'est une erreur que vous avez faite; c'est une erreur magistrale. Mon collègue n'avait pas lu toute la motion. Quand on dit, M. le Président, "tout en ne cédant pas aux revendications des mutins", c'est quoi cela? Qu'est-ce qui est arrivé? On ne le sait pas. Même si vous essayez d'en sortir... La presse, qui est témoin de cet événement, est révoltée d'être opprimée de la sorte. Eux, ils vivent avec nous depuis des années; ils savent que jamais dans un Parlement cela ne s'est fait de cette façon. Jamais. On est en train de vouloir vous donner un chèque en blanc. On est en train de vouloir vous dire: Non, non, il n'y a rien de d'illégal qui s'est passé. Mais dites-le-nous donc, pas parce qu'on est senteux, pas parce qu'on est curieux, mais parce qu'on est des parlementaires qui ont le droit de le savoir. Au point de vue des dépenses publiques, c'est important. Au point de vue des concessions, c'est important. Au point de vue de demain dans le règlement des prisons, c'est important. Au point de vue du climat qui s'est créé par la prise des otages, c'est important. Demain, le ministre de la Justice en aura d'autres; je ne le lui souhaite pas. Non, au contraire, c'est lamentable, des situations comme celle-là.

Mais dans les faits, aujourd'hui, c'est anti-parlementaire parce qu'il avait un moyen bien à lui de faire une déclaration ministérielle sur laquelle nous aurions pu, pendant un certain temps, faire nos commentaires. Il avait cela en main; non, il prend une motion non annoncée pour nous dire que tout est réglé à sa grande satisfaction.

M. le Président, le parti de l'union Nationale que je représente actuellement est fort peiné de voir l'attitude du ministre, fort peiné. Si le ministre nous donne des explications valables et s'il répond à nos questions, on verra dans le temps, mais, actuellement, dans les circonstances, la presse est révoltée; je vous l'ai dit tout à l'heure. Tous les journaux vont l'écrire que cela n'a pas de bon sens de traiter la Chambre de la sorte. Vous avez entendu les discussions tout à l'heure pendant la suspension des débats; la situation était très vive. Je ne veux pas répéter ce que certains journalistes ont dit à certains députés "PQuiou", mais c'était logique.

(17 h 30)

Allons-nous donner l'absolution sans condition? Nous admettons qu'il y avait un problème très grave, nous admettons que la police provinciale a dû faire largement sa part. Nous sommes heureux de la féliciter comme on aurait été heureux de la féliciter dans l'affaire Marion. Mon collègue, le député de Mégantic, l'avait proposé.

Le ministre, s'il veut réellement se racheter, pourrait nous donner des explications avant de nous demander de voter sur cette motion. Je vais couper court à mon droit de parole, je ne voudrais pas prendre toute l'heure qui m'a été dévolue. S'il ne reçoit pas d'ordre contraire, lui, qui est ministre, va se faire un plaisir de nous renseigner. Il peut arriver que certains lui disent: Ne réponds

pas. Fais bien attention de ne pas dire cela. Comme il l'a dit hier à l'un de ses collègues: "Toi, tais-toi!" C'est la nouvelle formule de 1978: Toi, tais-toi! A un vice-président de la Chambre, une mornifle pareille en pleine Chambre! Je vous dis que le député de Prévost était gêné de revenir à votre siège, M. le Président. Il avait une espèce de blessure ici, en dessous du nez. Cela paraissait.

M. Mailloux: En dessous de la cravate.

M. Burns: Il y en a qui en ont à l'intérieur de la tête, des blessures.

M. Bellemare: Pardon?

M. Burns: Il y en a qui en ont à l'intérieur de la tête, des blessures.

Le Président: A l'ordre, s'il vous plaît, à l'ordre!

M. Bellemare: Pourquoi êtes-vous injuste comme cela à l'endroit de vos collègues?

M. Burns: Je n'ai pas dit qui.

M. Bellemare: Vous n'avez nommé personne. Non, mais...

M. Burns: Ceux qui se sentent visés répondront. Répondez.

M. Bellemare: Vous n'êtes pas mon chapeau, vous n'êtes pas celui qui me coiffe. Je porte un 6 3/4 et je n'ai jamais porté un 7 1/2 comme vous. Il y a des gars qui portent un 6 3/4 quand ils sont élus et, un an après, ils ont des 7 1/2, n'oubliez pas cela. Il y en a quelques-uns, parmi les vôtres, qui feraient bien de s'ajuster.

Le Président: M. le leader parlementaire de l'Union Nationale, puis-je vous demander de revenir à la motion?

M. Bellemare: Bien oui, la motion non annoncée, j'y reviens. Le ministre va se lever dans quelques instants et nous allons l'écouter, avec beaucoup de sérénité, nous dire ce qui s'est passé. Après, quand on sera renseigné, comme parlementaires, on verra comment notre vote sera donné.

Le Président: Merci, M. le leader parlementaire de l'Union Nationale.

M. le leader parlementaire du gouvernement.

M. Robert Burns

M. Burns: M. le Président, je serai très bref. Je n'ai pas l'intention de pérorer longuement comme le chef de l'Opposition a tenté de le faire dans cette affaire. Cependant, je ne peux pas laisser mon collègue de la Justice se faire dire des choses absolument inacceptables comme je viens d'en en-

tendre de la part, particulièrement, du chef de l'Opposition et de la part du député de Johnson.

J'ai été personnellement tout à fait étonné de voir, cet après-midi, à la période des questions, que personne, du côté de l'Opposition, ne posait des questions au ministre de la Justice. Je vous avoue qu'après consultation avec le ministre de la Justice, avec qui j'ai communiqué ce matin alors que j'étais ici, à l'Assemblée nationale, et que lui était au Conseil des ministres, nous avons eu une consultation téléphonique, je lui ai demandé s'il croyait opportun qu'à un moment donné nous livrions à l'Assemblée nationale, du moins, comme je le disais tout à l'heure, de façon linéaire et de façon très laconique, comme je l'ai fait ce matin, au moins cette bonne nouvelle que le problème des otages de Saint-Jérôme était réglé. Le ministre de la Justice m'a dit: Si tu juges à propos de le faire, vas-y. J'ai pensé que cela pouvait être utile aux gens de l'Opposition de le leur dire, parce que c'est cela que cela voulait dire, que nous levions l'embargo sur ce genre de questions, embargo que le premier ministre, à bon droit, la semaine dernière, avait accepté de poser et que, de l'autre côté, l'Opposition — et on lui en sait gré là-dessus, il n'est pas question de cela — avait accepté de respecter.

Tout à fait normalement, après avoir dit à l'Opposition comme aux députés ministériels ce matin qu'il y avait un dénouement heureux à cette affaire, je me suis dit: Il va y avoir des questions à la période des questions. Le ministre de la Justice s'y attendait, il était tout à fait prêt à répondre.

Nous n'avons pas eu une seule question, pas l'ombrage d'une question à la période de questions. Et là, on vient nous dire: Cela n'a pas de bon sens, vous ne nous donnez pas les détails. Le ministre de la Justice reconnaît le fait qu'une motion non annoncée c'est quelque chose qui, habituellement, se fait dans la plus grande simplicité et habituellement relativement à des questions qui ne posent pas de problème. C'est quoi, le problème? On n'est pas content que la Sûreté du Québec ait fait un bon travail là-dedans? Est-ce que c'est ce qu'on est en train de nous dire?

Des Voix: Non, non.

M. Burns: C'est cela qu'on nous dit du côté de l'Opposition?

Des Voix: Non, non.

M. Burns: Oui, c'est cela qu'on est en train de nous dire. On est malheureux, M. le Président, parce qu'il n'y a pas eu de sang là-dedans. Est-ce choquant, cela?

Mme Lavoie-Roux: Question de privilège, M. le Président.

M. Burns: Les péquistes, les mains tachées de sang, ne serait-ce pas beau de revenir à cette image-là?

Le Président: M. le leader parlementaire, il y a une question de privilège.

M. Burns: Est-ce qu'on voudrait...

Le Président: M. le leader...

M. Burns: Je m'excuse mais on ne reviendra pas à cela.

Le Président: M. le leader parlementaire du gouvernement, une question de privilège est soulevée par le député de L'Acadie.

Mme Lavoie-Roux: M. le Président, je soulève une question de privilège parce que j'ai l'impression que le leader du gouvernement impute des motifs, du moins à l'Opposition officielle, parce que j'ai eu connaissance de certains incidents. J'étais ici ce matin...

M. Burns: M. le Président, ce n'est pas une question de privilège, aucun député n'est visé. C'est une collectivité qui est visée.

Le Président: Mme le député de L'Acadie, j'ai écouté attentivement les propos... A l'ordre, s'il vous plaît! ... A l'ordre! J'ai écouté attentivement les propos de M. le leader parlementaire du gouvernement et autant que je sache, jusqu'à maintenant, il n'y a pas de question de privilège. Vous aurez, tout à l'heure, non seulement la permission mais ce sera votre droit d'intervenir.

Mme Lavoie-Roux: D'accord, je rectifierai, M. le Président.

M. Burns: M. le Président, j'étais à dire oeci, et je le répète parce que je le crois, cela me déçoit énormément, ce genre d'Opposition. J'ai été, pendant six ans et demi, dans l'Opposition. Nous avons été durs, je l'admets, pour le gouvernement qui était en place et, certaines fois, même très durs. Mais jamais on ne s'est abaissé à ce niveau, surtout quand on regarde la motion du ministre de la Justice, qui n'est pas une motion de félicitations à l'endroit du gouvernement, il faudrait peut-être se le rappeler. C'est cela qui vous énerve, ce n'est pas cela. C'est une motion de félicitations à l'endroit de la Sûreté du Québec. Bon Dieu! quand on voit jusqu'à quel point les policiers peuvent être l'objet de critiques et que, à un moment donné, ils font un bon boulot et un bon travail, pourquoi ne pas leur dire? Pourquoi ne pas leur dire carrément?

On a beau faire les gorges chaudes sur l'absence du ministre de la Justice, mais je sais personnellement que l'absence du ministre de la Justice n'était que physique; il était en constantes relations avec tous les gens qui maîtrisaient ce dossier. Cela aussi, c'est important que l'on se le dise. Peut-être que, par modestie, le ministre de la Justice n'osera pas le dire tout à l'heure; c'est pour cela que moi, personnellement, j'ai décidé de prendre la parole là-dessus.

De la part d'un ancien ministre de la Justice, je le prends moins, selon l'expression populaire, que de n'importe qui d'autre. Je le prends moins parce que je sais fort bien qu'à un moment donné, comme leader du gouvernement, il ne pouvait pas constamment suivre tous les dossiers, que comme leader du gouvernement il était impossible, au ministre de la Justice du temps, d'être immédiatement plongé dans chacun des dossiers. Qu'est-ce qu'on fait dans ce temps-là? On communique. On n'est peut-être pas au ministère, on n'est peut-être pas sur les lieux, on n'est peut-être pas directement avec les gens mais on donne des instructions et on suit le dossier. C'est ce que le ministre de la Justice a fait.

Je trouve profondément injuste la tournure qu'a prise cette espèce d'échange que je n'ose qualifier actuellement, qui est absolument dégradant, à mon avis, pour l'Assemblée nationale. Je suis profondément — je tiens à vous le dire — outré par cela. Je vais être très vicieux en faisant cela, je le dis d'avance, cela va faire hurler les gens de l'autre côté — je vous fais un portrait, une image: Si, en 1970, pendant la crise d'octobre, à un moment donné on avait sauvé la vie de Pierre Laporte et que, à un moment donné, on serait arrivé en Chambre, du côté gouvernemental, avec une motion félicitant de leur travail les policiers qui auraient sauvé la vie de Pierre Laporte, comment nous aurait-on jugés si nous nous étions comportés comme l'Opposition vient de le faire? (17 h 40)

Le Président: M. le député de Jacques-Cartier, vous avez la parole.

M. Noël Saint-Germain

M. Saint-Germain: M. le Président, je suis un peu surpris des propos du leader parlementaire du gouvernement.

M. Bellemare: ... pas parlé...

M. Saint-Germain: Voilà que M. le leader est outré par ce débat. Je me demande bien si les otages qui ont vécu dans des conditions excessivement dangereuses et difficiles pendant plus de douze jours, ne sont pas outrés par cette aventure. Les familles, les responsables, les amis de ces otages, par quelle inquiétude ont-ils passé pendant ces deux semaines? Je me demande si les otages voteraient des félicitations aux autorités. Lorsqu'on pense que les victimes d'un simple hold-up sont parfois psychologiquement traumatisées pendant des mois et des années, on peut se demander, vis-à-vis de ces gens qui ont servi d'otages, quel traumatisme ils ont subi et jusqu'à quel point cela marquera leur comportement futur.

S'il y a des gens qui doivent être félicités dans toute cette aventure, M. le Président, il y a certainement des gens qui doivent être blâmés. Comment se fait-il que des prisonniers aussi dangereux, qui ont fait la preuve d'être capable de tuer, qui ont la volonté de tuer, puissent s'emparer d'armes, d'otages? Qui a manqué à son devoir?

Est-ce que ce sont les personnes physiques ou les règlements qui seraient, à mon avis...

M. Lavoie: ... permettre cela, par un petit polisson de la sorte. Qu'il prenne donc son siège!

Le Président: A l'ordre, s'il vous plaît! M. le ministre, je vous rappelle à l'ordre. M. le député de Jacques-Cartier.

M. Saint-Germain: Ce sont, M. le Président, des situations qui se répètent non seulement au Canada et dans le Québec, mais à travers le monde. Ne serait-il pas plus positif de chercher à savoir en cette Chambre les raisons ou les négligences qui ont été responsables de la libération de ces prisonniers, du moins à l'intérieur de la prison? Peut-être que ce ne sont pas les gardiens ni les policiers. Si ce n'est pas cela c'est certainement le règlement. Il y a quelqu'un ou quelque chose qui ne fonctionne pas à l'intérieur de nos prisons.

M. Chevrette: Question de règlement. La motion porte sur le dénouement et pas sur les règlements à l'intérieur des pénitenciers, maudit!

Le Président: M. le député de Jonquière, ce n'est pas le moment de formuler une directive.

M. Vaillancourt (Jonquière): J'aurais une directive à vous demander, M. le Président. Je voudrais savoir s'il est possible, pour un député qui le veut, — parce que je pense que cela pourrait être l'intention du député de Jacques-Cartier, je pense qu'on ne connaît pas tous le règlement — de présenter une motion de félicitations, mais pour d'autres personnes que les policiers, peut-être les mutins, par exemple. Est-ce possible dans le cadre de nos règlements de présenter ce genre d'amendement?

Le Président: M. le député de Jacques-Cartier.

M. Saint-Germain: M. le Président, je suis à plein dans le sujet, si vous me permettez. On veut nous faire féliciter les policiers pour leur comportement dans cette aventure. Peut-être ont-ils droit à ces félicitations, mais cela, on ne le sait pas. Même, je puis aussi dire que, s'il y a des gens qui doivent être félicités, il y a certainement quelqu'un qui devrait être blâmé. C'est la contrepartie. On ne peut pas être heureux, quelle que soit la fin d'une telle aventure, de l'aventure, elle-même. Il y a aussi des gens qui ont servi d'intermédiaires entre les autorités et les prisonniers. Par la voie des journaux, j'ai appris que ces gens avaient démissionné. Il y a des raisons. Quelles sont-elles, ces raisons? Est-ce qu'ils ont trouvé qu'ils n'étaient pas assez dédommagés ou pas dédommagés du tout? Est-ce qu'ils avaient la coopération des autorités ou s'ils ne l'avaient pas, à un moment donné? Il y a une raison. Peut-être ces gens devraient-ils être félicités aussi. Qu'est-ce qui va arriver si on

parle des conséquences économiques? Le député du comté nous l'a laissé sentir. Il y a des marchands qui ont été dans une situation difficile. Pendant quinze jours, on a dû fermer. On a bouleversé la vie régulière de toute une ville. Quelqu'un est responsable dans cette aventure.

Je crois que, si le ministre nous avait livré le dossier au complet, avec l'étude de ce dossier et les questions qu'on aurait pu poser, on aurait certainement pu arriver avec des conclusions plus positives que simplement une motion pour remercier des gens qui peut-être ont droit à ces remerciements, mais où nous n'avons absolument aucun fait, aucune explication sur le dossier.

Le ministre de la Justice devra prendre ce débat en considération et en prendre sa leçon. La meilleure leçon qu'il pourrait en tirer, c'est réellement d'enquêter sur le pourquoi de cette aventure pour savoir s'il y a eu négligence, si les règlements intérieurs de nos prisons sont en relation avec le danger qu'on a d'emprisonner ce genre de condamnés. Si le ministre de la Justice pouvait faire ces études, il pourrait résulter de tout ce débat quelque chose de positif.

Le Président: Mme le député de L'Acadie.

Mme Thérèse Lavoie-Roux

Mme Lavoie-Roux: M. le Président, je serai très brève. Vous m'avez indiqué tout à l'heure qu'il me serait possible de rectifier certains faits qui ont été soulevés par le leader du gouvernement. Ce matin, le leader est venu nous annoncer cette nouvelle et, comme il l'a bien indiqué, il a même interrompu les débats de la Chambre pour nous laisser savoir que, heureusement, le tout s'était réglé et qu'il n'y avait pas eu de victimes. Pour utiliser son expression, il n'y a pas eu d'effusion de sang. Les gens qui étaient dans la Chambre ce matin, se le rappelleront. A ce moment les gens qui étaient ici se sont réjouis que les événements se soient dénoués de cette façon parce que c'était vraiment une aventure qui aurait pu être tragique et qui, je suis certaine, a affecté des familles d'une façon considérable, particulièrement si on pense aux enfants de ces familles. A tout événement, vous savez comme moi — peut-être pas vous, M. le Président, car vous n'occupez pas le siège à ce moment, mais celle qui vous remplaçait pourra en témoigner — qu'il y avait peu de personnes dans cette Chambre.

Je me suis moi-même fait le porte-parole du leader de l'Opposition auprès de mes collègues, un peu avant que nous descendions ici, en cette Chambre, en indiquant que personne ne semblait être au courant qu'on nous avait annoncé que le problème de Saint-Jérôme s'était finalement réglé.

Le député de Jonquière peut bien hocher de la tête, les faits que je rapporte sont absolument exacts et je ne vois pas pourquoi vous pensez les mettre en doute. De toute façon, j'ai dit à mes collègues que cela avait été annoncé et que le leader du gouvernement nous avait dit que, cet après-midi, le ministre de la Justice fournirait plus d'explications. C'est exact, M. le leader?

M. Bédard: A la suite de ma motion.

Mme Lavoie-Roux: Une minute, s'il vous plaît! Quand j'ai fourni ces explications à mes collègues, ils m'ont répondu, et particulièrement le député de Marguerite-Bourgeoys m'a dit: Doit-il faire une déclaration ministérielle? J'ai dit: Cela, je l'ignore. Il a dit: Je n'ai pas eu le temps de passer à mon bureau. Alors, de toute façon, les cloches ont sonné, nous sommes descendus. Ce contre quoi je m'élève, c'est que le leader du gouvernement impute aux membres de l'Opposition officielle et peut-être à toute l'Opposition qu'on a fait des complots pour ne pas poser de questions au ministre de la Justice. Je pense que tout le monde s'attendait à ce qu'il y ait une déclaration ministérielle. Et est-ce qu'il y a une déclaration ministérielle? Non, on ne se défend pas, je pense qu'il faut rétablir les faits.

M. Burns: Vous n'arrêtez pas de vous défendre depuis le début de votre intervention.

Le Président: M. le leader parlementaire du gouvernement, vous avez exercé votre droit de parole.

(17 h 50)

Mme Lavoie-Roux: Alors, tout simplement, ce que je crois comprendre, c'est que le ministre de la Justice et peut-être davantage le leader du gouvernement sont extrêmement déçus que cela n'ait pas fait l'objet de questions de la part des membres de l'Opposition. Quand on vient nous annoncer que le ministre de la Justice va nous mettre au courant des événements, je ne vois pas vraiment pourquoi cela devrait susciter des questions de la part des membres de l'Opposition.

Je crois comprendre — enfin, c'est une interprétation qui vaut ce qu'elle vaut — que, fort déçus que nous n'ayons pas posé de questions alors qu'il n'y a eu aucune mauvaise intention de notre part — et, là-dessus, je peux en témoigner — on a trouvé ce truc d'une motion spontanée pour pallier ce problème bien involontaire, attribuable au fait que l'Opposition officielle n'a pas posé directement des questions. J'ajouterais que c'est peut-être fort heureux que la chose se soit présentée de cette façon parce que, probablement, cela aurait amputé notre période des questions du tiers ou des deux tiers.

En terminant, je voudrais simplement dire, M. le Président, comme le chef de l'Opposition officielle l'a dit tout à l'heure, que nous serions tout à fait disposés à voter en faveur d'une telle motion, mais je pense qu'il est justifié de notre part de demander des explications supplémentaires quant à la façon dont les événements se sont déroulés, et quelle a été la participation un peu plus précise de la Sûreté du Québec. Je vous remercie, M. le Président.

Le Président: M. le chef de l'Opposition officielle.

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, je crois même que vous avez vous-même entendu

certaines remarques, mais je tiens à vous faire remarquer que nous n'accepterons pas des injures, des insultes et des paroles qui sont de nature inacceptable de la part des membres du gouvernement, même s'ils sont nerveux, fatigués et qu'ils n'approuvent pas la façon dont nous défendons nos droits et privilèges en cette Chambre.

M. le Président, je veux protester contre ce genre de menaces que nous font, derrière le fauteuil, à côté de vous, de leurs sièges, ces ministres — si on veut que je donne les noms, je donnerai les noms — qui continuent à nous injurier. Nous allons répliquer d'une façon parlementaire, mais qui va prendre le temps nécessaire.

Le Président: M. le député de Saint-Jacques.

M. Charron: M. le Président, j'ai éminemment de respect pour la fonction qu'occupe dans notre société, et dans cette Assemblée en particulier, ceux qui sont à votre gauche. J'y ai été trop longtemps pour ne pas savoir que cette fonction mérite à la fois votre protection, à la fois l'attention du public et à la fois le respect de ceux qui forment le gouvernement. Ceci dit, M. le Président, nous en sommes demeurés au livre. Dans la réalité, on découvrira que, tout aussi noble que soient la place et l'importance de l'Opposition, il y en a des hautes et il y en a des basses. Non pas par le nombre, mais par la qualité des gens qui l'occupent, par l'ardeur qu'ils mettent à accomplir leur fonction. Parfois, de petites équipes forment de hautes Oppositions. Parfois, de grosses équipes font de très basses Oppositions.

Cet après-midi, si la télévision était des nôtres, le public québécois verrait le comportement d'une Opposition basse.

M. Lavoie: S'il vous plaît, M. le Président, je voudrais vous citer — seulement pour rétablir les faits comme l'a fait le député de L'Acadie — le journal des Débats et les propos du leader du gouvernement, ce matin.

Une Voix: Ce n'est pas une question de privilège.

M. Levesque (Bonaventure): Oui, c'est une question de privilège.

M. Lavoie: On n'a pas le droit de se faire attaquer parce qu'on n'a pas posé de question. Je vais vous citer, sans argumentation, pour vous dire qu'on attendait une déclaration ministérielle, cet après-midi.

Le Président: M. le leader parlementaire de l'Opposition, je vous autoriserai, comme j'en ai l'obligation, à revenir là-dessus en vous donnant le droit de parole auquel vous avez droit.

M. Lavoie: On ne se laissera pas attaquer.

M. Charron: Je n'ai rien dit.

M. Levesque (Bonaventure): Question de règlement.

Le Président: M. le chef de l'Opposition.

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, je suis prêt à entendre le député de Saint-Jacques, ministre délégué au Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports, sur cette motion. Je suis intéressé comme tous mes collègues, j'en suis convaincu, à entendre le ministre nous faire part de ses observations sur l'à-propos de cette motion du ministre de la Justice. Mais je ne pense pas, M. le Président, que dans un sain parlementarisme l'on puisse accepter qu'un groupe comme celui de l'Opposition officielle — ou les autres Oppositions — puisse être traité de bas. Je pense que ces Oppositions, M. le Président, font leur devoir.

M. Burns: M. le Président, j'invoque le règlement.

M. Levesque (Bonaventure): Nous n'accepterons pas et nous croyons que de tels propos sont non seulement inqualifiables, mais antiparlementaires. Dans les circonstances, pour que nos débats...

Une Voix: Incroyable.

M. Levesque (Bonaventure): ... puissent se continuer dans au moins un minimum de sérénité, je demanderais, M. le Président, que l'on s'en tienne à des termes parlementaires. Nous ne faisons que faire notre devoir en cette Chambre et nous voulons continuer de le faire, non pas sous les menaces...

M. Burns: Cela n'est pas une question de règlement.

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, il est évident que j'ai le droit de m'exprimer en cette Chambre et personne...

M. Burns: Cela n'est pas une question de règlement.

M. Levesque (Bonaventure): ... le leader du gouvernement en particulier...

M. Burns: Cela n'est pas une question de règlement, il y a de multiples décisions... Voyons donc!

Le Président: A l'ordre!

M. Levesque (Bonaventure): Est-ce qu'il est le président... Lorsque le Président m'enlèvera la parole, je m'assoierai.

Le Président: A l'ordre! M. le chef de l'Opposition officielle, j'ai bien saisi votre point de vue. Je vous demanderais de conclure. C'est ce que j'allais dire, M. le chef de l'Opposition officielle, j'allais vous demander de conclure. Je vous donnais la parole pour conclure.

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, tout ce que j'ai dit et je résume, c'est simplement que nous pouvons débattre une motion; nous pouvons être d'accord ou non sur le fond d'une question ou sur l'à-propos d'une motion, mais nous devons, il me semble, utiliser des termes parlementaires et s'en tenir surtout à la pertinence du débat. C'est ce que je soutiens dans ma question de règlement.

M. Burns: M. le Président, sur la question de règlement.

Le Président: M. le leader parlementaire du gouvernement.

M. Burns: Très brièvement, deux phrases au maximum. La première: Vous avez de nombreux, mais de nombreux précédents qui ont été décidés du siège que vous occupez, M. le Président, par un député qui siège actuellement dans l'Opposition, voulant que, lorsque c'est une collectivité — je pense que depuis le début, nous avons parlé de l'Opposition, personne individuellement n'a été pointé, sauf que j'ai pointé directement le chef de l'Opposition, mais je pense que cela n'était pas antiparlementaire ce que je disais — et j'en ai eu la preuve à de nombreuses reprises, si vous saviez comme on s'est fait traité collectivement d'assassins, de meurtriers, de personnes qui faisaient saigner le monde... Imaginez-vous...

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, jamais...

M. Burns: ... qu'on s'est fait dire cela, M. le Président.

Le Président: A l'ordre!

M. Charron: Je l'ai vécu.

Le Président: A l'ordre, s'il vous plaît! M. le leader parlementaire du gouvernement, je vous rappelle qu'il est six heures moins une minute.

M. Burns: M. le Président, je pense, s'il est six heures moins quelques secondes, que le ministre délégué au Haut-Commissariat, à la jeunesse, aux loisirs et aux sports, s'apprête sans doute à proposer l'ajournement.

M. Lavoie: Question de règlement, M. le Président.

Le Président: M. le leader parlementaire de l'Opposition officielle.

M. Lavoie: Pour répondre au leader du gouvernement, je vais vous citer...

M. Charron: Une Opposition basse et peureuse.

M. Lavoie: Ce n'est pas parce que vous avez trouvé la deuxième invention du siècle...

M. Charron: Vous tremblez!

M. Lavoie: La petite trouvaille du siècle!

M. Charron: Vous tremblez dans vos culottes, vous savez que vous avez fait une erreur.

Le Président: A l'ordre, s'il vous plaît! M. le député de Saint-Jacques, je connais pertinemment votre longue expérience parlementaire et je sais que vous avez toujours cru à l'institution. Par respect pour l'institution, je vous demanderais d'attendre votre droit de réplique. Quant à la jurisprudence que vous m'avez citée, je la connais, M. le leader parlementaire du gouvernement, mais elle appelle quand même certaines limites.

M. le leader parlementaire de l'Opposition officielle.

M. Lavoie: C'était pour invoquer l'article 99.8 qui dit qu'il "n'est pas permis de se servir d'un langage violent ou blessant à l'adresse de qui que ce soit ou irrespectueux pour l'Assemblée." Je crois que l'Opposition officielle a un statut dans nos institutions parlementaires qui doit amener un certain respect. Si le député de Saint-Jacques veut intervenir, qu'il parle de la pertinence du débat, qu'il dise pourquoi il est en faveur de la motion comme nous avons dit nous, que nous étions contre, telle que soumise.

Le Président: M. le député de Saint-Jacques, vous avez la parole.

M. Charron: Pour permettre à la loyale Opposition de Sa Majesté qui tremble comme une feuille aujourd'hui...

M. Lavoie: Devant vous? Ah! Ah! Ah!

Le Président: A l'ordre, s'il vous plaît!

M. Charron: Non, pas devant moi. Je sais que vous avez multiplié les interventions pour m'empêcher de parler. C'est de l'erreur qu'ils ont faite aujourd'hui qu'ils ont peur. Pour leur permettre de méditer sur leur erreur et pour permettre aux Québécois de rire d'eux, je propose l'ajournement du débat, M. le Président.
(18 heures)

M. Lavoie: A la prochaine séance, vous ferez une déclaration ministérielle...

Le Président: Est-ce que cette motion sera adoptée?

M. Lévesque (Bonaventure): C'est cela, faites une déclaration.

M. Lavoie: ... pour nous dire comment se sont déroulées ces deux semaines.

M. Bédard: Si j'avais fait une déclaration ministérielle, on m'aurait accusé d'exploiter la situation. Une déclaration ministérielle, c'est pour faire un énoncé de politique.

Le Président: A l'ordre, s'il vous plaît!
Est-ce que la motion d'ajournement du débat de M. le député de Saint-Jacques est adoptée?

Des Voix: Adopté.

Le Président: Adopté.

M. le leader parlementaire du gouvernement.

M. Burns: M. le Président, je propose l'ajournement de nos travaux à demain, 14 heures.

Le Président: L'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 14 heures.

(Fin de la séance à 18 h 1)